

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
88, RUE ALLARD,
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 2Y1

LE 22 AOÛT 2018

VOLUME 126

MONIQUE J. LE CLERC, o.c.r.

Sténographe officielle
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me SÉBASTION BRODEUR-GIRARD

Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN

Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU

Me CHRISTIAN LEBLANC

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me RAINBOW MILLER, pour Femmes
Autochtones du Québec

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour la
Procureure générale du Québec

Me MAXIME LAGANIÈRE, pour le
Directeur des poursuites criminelles
et pénales

Me DENISE ROBILLARD, pour le
procureure général du Québec

Me JEAN-NICOLAS LOISELLE, pour le
Service de Police de la Ville de
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées..... 4
Liste des engagements..... 5
Preliminaires..... 6
Jessie A. Thistle..... 10
Gabrielle Lupien..... 97
Jacinthe Poisson..... 97
Arianne Martel..... 97
H-64..... 185
Laurent Dyke..... 212

LISTE DES PIÈCES COTÉES ET PREUVES DOCUMENTAIRES (PD)

P-735	Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada, automne 2017, Observation canadien sur l'itinérance (française, anglaise en liasse)	9
P-737	PowerPoint	182
PD-2	Étude statistique, descriptive et exploratoire de l'emprisonnement pour non-paiement de constats d'infraction à la réglementation municipale dans 10 villes québécoises	182
PD-3	Itinérance, judiciarisation et alternatives à l'emprisonnement	182
PD-4	L'emprisonnement pour le non-paiement d'amende (ENPA)	182

LISTE DES ENGAGEMENT

E-736 PowerPoint 11

OUVERTURE DE L'AUDIENCE

1 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

2 La Commission d'enquête sur les relations entre les
3 Autochtones et certains services publics au Québec,
4 présidée par l'Honorable Jacques Viens, est
5 maintenant ouverte.

6 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

7 Alors, bonjour en cette autre journée de nos
8 audiences à Val-d'Or. Je vais commencer par
9 demander aux procureurs de s'identifier pour les
10 fins de l'enregistrement.

11 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD,**

12 **PROCUREUR POUR LA COMMISSION VIENS :**

13 Alors, Sébastien Brodeur-Girard pour la Commission.

14 **Me RAINBOW MILLER,**

15 **PROCUREURE POUR FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC :**

16 Me Rainbow Miller pour Femmes Autochtones du Québec.

17 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

18 **PROCUREURE POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

19 Me Marie-Paule Boucher pour la Procureure générale
20 du Québec.

21 **Me DENISE ROBILLARD,**

22 **PROCUREURE POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

23 Bonjour. Denise Robillard pour la Procureure
24 générale du Québec.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Alors, bienvenue à vous. Il me fait plaisir de vous
2 accueillir ce matin. Maintenant, Me Brodeur-Girard,
3 vous avez nous présenter le programme de la journée?

4 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

5 Oui, effectivement, Monsieur le Commissaire.

6 Alors, on va commencer cet avant-midi avec monsieur
7 Jesse Thistle qui va nous parler de ses recherches
8 et de son histoire personnelle en lien avec
9 l'itinérance Autochtone et le trauma
10 intergénérationnel. Et on poursuivre ensuite avec
11 Maître Marie-Josée Barry-Gosselin qui va venir nous
12 faire entendre madame Gabrielle Lupin et madame
13 Jacinthe Poisson et madame Arianne Martel, qui sont
14 agentes de recherche pour la Commission et qui vont
15 présenter la preuve documentaire accumulée par la
16 Commission au sujet de la judiciarisation
17 d'individus Autochtones en situation d'itinérance
18 au Québec.

19 Et après, cet après-midi, Me Denis-Boileau va
20 nous faire entendre un témoin citoyen en huis clos.
21 Donc, on demanderait le huis clos.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Oui. Alors, je comprends que vous demandez une
24 ordonnance de huis clos?

25 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

1 En effet.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Alors... et je comprends que c'est une affaire qui
4 concerne la Protection de la Jeunesse? Alors, étant
5 donné que en vertu de la Loi sur la Protection de la
6 Jeunesse, les audiences qui concernent ce sujet
7 doivent être à huis clos afin d'éviter de divulguer
8 le nom des personnes, des enfants et des personnes
9 liées aux enfants. Alors, je vais ordonner la non-
10 diffusion, non-divulgateion pour les gens qui
11 pourraient avoir connaissance du dossier et ordonner
12 de ne pas le diffuser ni divulguer, et évidemment,
13 éventuellement, lorsque nous aurons la transcription
14 des notes, il y aura un caviardage avant que les
15 notes soient déposées sur le site de la Commission.
16 Alors voilà.

17 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

18 Et on va conclure l'après-midi...

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Et ce sera le huis clos...

21 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

22 Ah.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Excusez-moi, ce sera le huis clos 64, hein, si j'ai
25 bien compris? O.K.

1 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

2 Donc, donc, oui. Et pour conclure cet après-midi,
3 Me Leblanc va nous faire entendre monsieur Laurent
4 Dyke, qui est agent d'intervention en itinérance au
5 sein de l'EMRII, l'Équipe Mobile de Référence et
6 d'Intervention en Itinérance du SPVM, qui va traiter
7 des services, des défis et des succès de l'EMRII, en
8 particulier auprès des personnes itinérantes
9 Autochtones.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Alors, je comprends que vous allez nous présenter
12 votre premier témoin? Et ensuite, peut-être déposer
13 des documents avant d'aller au témoignage?

14 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

15 Oui. Bien en fait, on peut peut-être commencer par
16 l'affirmation solennelle pour monsieur Thistle.
17 We can proceed with Mr. Thistle for the swearing
18 in. Yes.

19

20

21

22

23

24

25

1
2 Jessie A. Thistle
3 Candidat au doctorat à York University (bourcier P.E.
4 Trudeau et Vanier)/Chercheur en résidence à
5 l'Observatoire canadien sur l'itinérance

6 -----

7 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

8 Thank you.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 You're welcome.

11 **M. JESSE A. THISTLE :**

12 Thank you.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Thank you for accepting to share with us.

15 **M. JESSE A. THISTLE :**

16 Thank you.

17 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

18 Alors, avant de commencer, on va peut-être déposer
19 certains documents à coter sous forme de pièces.
20 Donc, sous P-735, nous allons déposer la définition
21 de l'itinérance chez les Autochtones au Canada en
22 versions française et anglaise en liasse.

23 **- PIÈCE COTÉE P-735 -**

24 Et ensuite, sous... ce sera un engagement
25 déposé, parce que le PowerPoint de monsieur Thistle

1 contient des documents qui sont... qui ne sont pas
2 encore publics, qui vont le devenir plus tard cet
3 automne. Donc, sous... comme c'est un... this is a
4 commitment for your present PowerPoint presentation
5 when it will be public to made it... make it
6 available for the Commission?

7 **M. JESSE A. THISTLE:**

8 Yes.

9 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

10 So, we can record it under number... après, c'est
11 E-736.

12 **- ENGAGEMENT E-736 -**

13 And so, I can just... I will present Mr.
14 Thistle briefly. He is a Métis-Cree from
15 Saskatchewan who, after some tragic circumstances,
16 grew in Ontario where he currently lives. I don't
17 want to say more about his personal life, because I
18 think he will share it a lot with us today, and how
19 it impacted his research. But I will say that
20 Mr. Thistle is currently pursuing a PhD in history
21 at York University and was awarded the Governor
22 General's Silver Medal in twenty fifteen (2015),
23 and was becoming a Trudeau and a Vanier scholar.

24 Mr. Thistle is also the resident scholar of
25 Indigenous Homelessness at the Canadian Observatory

1 on Homelessness, which is the largest homelessness-
2 dedicated research institute in the world.

3 He is the author of the definition of
4 Indigenous homelessness in Canada, which he will
5 talk about. His work involves researching and
6 working with contemporary Métis communities that
7 are suffering from the effects of intergenerational
8 trauma.

9 So, Mr. Thistle, welcome. Bienvenue. Thank
10 you for being with us today. "Marsee" as we say in
11 Michif. Je vous laisse la parole, I give you the
12 floor.

13 **M. JESSE A. THISTLE:**

14 Thank you. I will... thank you for having me. I
15 have three pieces that I'm going to share today. I
16 have my life story, the long *durée* of how trauma
17 impacted my people, and led to my years of
18 homelessness and addiction. I have my research
19 paper that explores historical trauma within my
20 family, and how understanding that helped me heal
21 as an Indigenous person. And I also have a story
22 of finding out what happened to my missing and
23 murdered Indigenous father in two thousand thirteen
24 (2013). Again, it's common in a lot of Indigenous
25 families unfortunately that we have missing family

1 members, and the police failed to look for them,
2 so, I think it's relevant for this Commission.

3 I'd like to begin with the... my title
4 presentation, "*The Impacts of Intergenerational*
5 *Trauma, History, and Homelessness on One Métis-Cree*
6 *Man*". That's myself.

7 And also, to begin by acknowledging that we
8 are on the traditional land of the Algonquin
9 Anishinabe peoples. Thank you for having me here
10 to share my story. My name is Jesse Thistle, I'm
11 Métis-Cree from Northern Saskatchewan. My
12 traditional name is Maskwaskena(?), which is
13 "Strong Path". And after you hear my story, I
14 think you'll understand why the community gave me
15 this name.

16 The artwork that we see here, it was done by
17 artist Nicole Burton, and the script of the artwork
18 was done by Doctor Kaitlin Schwan of the Canadian
19 Observatory on Homelessness. I helped... they
20 consulted me with the work, but the script that I'm
21 going to read actually imparts the information
22 that's within the comic book, so...

23 "Being homeless here matter out of place.
24 You're exposed to starvation, the
25 elements, and disease. The social

1 distance that separates you from society
2 also separates you from your own
3 humanity.

4 I know. I've lived it. Twelve
5 years ago, I was a homeless crack addict
6 dealing with some serious mental health
7 challenges. I was in and out of jail
8 regularly. I had no education. I
9 couldn't read on my own, and I couldn't
10 walk on my own because of a serious
11 injury and infection that almost took my
12 life.

13 Today however, I'm a Trudeau/Vanier
14 scholar, a Governor General novelist, and
15 I'm one of the most decorated PhD
16 candidates in the country. So, how did
17 that happen, you ask? How did I make the
18 giant leap from there to here?
19 Well, in a nutshell, I used the jail
20 system, rehab, and school as pathways off
21 the streets. I used them as a way to
22 reconnect myself back into the
23 interconnected web of all my relations.

24 You see, I'm not only a survivor of
25 Canadian street life, I'm also a survivor

1 of Canadian colonisation, and my decade
2 on and off the streets was the result of
3 intergenerational trauma, a form of PTSD,
4 that's "Post-Traumatic Stress Disorder",
5 that is passed down through the
6 generations, which destroyed my nuclear
7 family by the time I was three (3) years
8 old.

9 The destruction of my family made me
10 resentful growing up, which negatively
11 impacted my choices, and eventually led
12 to my addictions and homelessness in
13 adulthood. Intergenerational trauma, for
14 those that don't know, expresses itself
15 in things like addictions, sexual and
16 physical abuse, misogyny, mental health
17 challenges, criminality, transience, and
18 homelessness, which appear more
19 frequently in Indigenous families than in
20 the general population of Canada. My
21 family was no exception.

22 In this regard, I am not unique. As
23 thousands upon thousands of Indigenous
24 homeless people across the country are
25 just like me, resisters of colonial

1 trauma whose homes have been devastated
2 by land displacements, projects of forced
3 assimilation, linguicide, domicide,
4 residential schools, structural violence,
5 racism, marginalization, and a general
6 ignorance from settlers towards
7 Indigenous realities.

8 Essentially, the making of this
9 country has made whole communities of
10 Indigenous people homeless, and that is
11 what we are seeing in our shelter
12 systems, and streets today. But before I
13 get into that, perhaps I should let you
14 know who I am, so you know where I am
15 coming from.

16 My mother is Blanche Morrissette
17 from Big River, Saskatchewan. Her people
18 are the rebel French Métis-Cree who
19 fought against Canada during the eighteen
20 eighty-five (1885) NorthWest resistance.
21 Canada crushed our freedom fight by
22 sending an army of thousands of well
23 armed soldiers, and North-West Mounted
24 Police to fight against hundreds of ill-
25 equipped Métis families. Grandmothers

1 and grandfathers, sisters and brothers,
2 wives and husbands, sons and daughters
3 who died at Batoche, defending our homes
4 and our livelihood.

5 After the resistance, the government
6 stole our lands, denied us any rights,
7 and banished us to absolute poverty for
8 over a century. Traumatized, we came to
9 squat on Crown land on the side of the
10 roads, and the railways. Thus, we became
11 known as "road allowance Michif". We
12 couldn't borrow money, we couldn't
13 practice coop agriculture, we couldn't
14 participate in the Free market, and we
15 couldn't get jobs. We didn't even have
16 Treaty support or any formal education of
17 any kind.

18 This was our punishment for
19 challenging Canada's imperial designs,
20 and for Prime minister Sir John A.
21 MacDonald personal grudge against Riel
22 for embarrassing him during the eighteen
23 sixty-nine (1869) Red River Rebellion for
24 which John A. was forced to prematurely
25 create the province of Manitoba as a

1 Métis homeland.
2 MacDonald, however, he never kept his
3 promise to us Métis, and instead, he gave
4 away our lands to settlers the minute the
5 ink was dry. My mother's people have
6 been essentially homeless ever since.
7 My father, on the other hand, was Cyril
8 "Sonny" Thistle. That's him in the
9 corner. His people are the Algonquin of
10 Northern Ontario, and the Highland-Scots
11 of Cape Breton Island, Nova Scotia.

12 My father's maternal grandfather was
13 Algonquin David McKenzie from Notre-Dame-
14 du-Nord, Quebec. Great-grandpa David was
15 stolen from his people at age seven, and
16 incarcerated at Indian residential school
17 in Spanish, Ontario, in nineteen fifteen
18 (1915). At Spanish, he suffered sexual,
19 physical and emotional abuse which will
20 torment him his whole life.

21 David's daughter, my grandma Jackie, had
22 a rough living under her father's roof.
23 And as a result, she didn't learn good
24 parenting skills from her father or what
25 it meant to be Algonquin. Algonquin, to

1 grandma Jackie, meant the pain and
2 neglect of her damaged father, something
3 she learned to run from by the nineteen
4 fifties (1950s).

5 Grandpa Cyril Thistle, my father's
6 father, was a Cape Bretoner. His
7 ancestors were the Gaelic Scots who were
8 displaced from the Highland homes to make
9 room for industrial sheep herding. This
10 violent period in British imperial
11 history is called "the Highland
12 clearances". The English simply rounded
13 up the Scottish Gaels, stuffed them on
14 boats, and shipped them off to Cape
15 Breton, and then, forgot about them.
16 Many starved to death in the new
17 environment.

18 As such, grandpa Cyril's line
19 suffered severe economic length over a
20 hundred and fifty (150) years, a neglect
21 that eventually killed my great-
22 grandfather Samuel who died from a heart
23 attack after being worked to death in the
24 Sydney coal mines in nineteen thirty-
25 eight (1938). Thus, grandpa Thistle grew

1 up without his father, and he too wasn't
2 equipped to raise children, just like
3 grandma Jackie.

4 When my grandparents married and had
5 my dad in the early nineteen fifties
6 (1950s), the odds were stacked against
7 them. The transgenerational trauma they
8 both inherited from their ancestors
9 combined to alienate my teenager father
10 by the late nineteen sixties (1960s),
11 which in turn led to his experimentation
12 with drugs, then hardcore addictions, his
13 high-risk lifestyle, and eventual murder
14 in nineteen eighty-two (1982).

15 But I didn't know any of this
16 history growing up, or what
17 intergenerational trauma was. All I knew
18 was that my mom, and my dad weren't
19 around, and that my grandparents in
20 Toronto had to adopt me and my two
21 brothers after dad robbed some stores and
22 disappeared after skipping parole in
23 nineteen eighty-two (1982). The last
24 known sighting of my dad was outside my
25 aunt Sherry's place in December of that

1 year. He got into a car with some
2 people, drove off, and then vanished into
3 thin air.

4 My dad was an outlaw admittedly, and
5 the police now believe he most likely met
6 the fate of someone who lived that kind
7 of lifestyle.

8 To explain my dad's disappearance,
9 my grandparents always told us that he
10 lost his mind on drugs, and was homeless
11 somewhere, but the truth was they didn't
12 know what happened to him or where he
13 was. No one did.

14 I remember, as a kid, seeing
15 unopened presents addressed to my dad
16 linger under our Christmas tree until
17 about mid-February. After the tree came
18 down, my grandma put his presents away
19 with the previous year's presents, just
20 in case he came home.

21 Each year, the pile in the closet
22 grew, until one year, she just stopped.
23 Giving up hope on her son must have been
24 hard. And my mom, we never knew why she
25 left my father or why she wasn't around.

1 To us, she was a great mystery, far away,
2 sending letters periodically, calling
3 every few years, and visiting twice over
4 the course of two decades.

5 From the pictures I had, I knew she
6 was Native, long black hair, beautiful
7 brown skin, and deep charcoal eyes. She
8 once tried explaining over the phone what
9 kind of Indian we were, but I didn't
10 understand, nor did my brothers.

11 Questions of my heritage, and my
12 parents burned within me growing up, and
13 resentment soon took root. I hated them.
14 I hated myself, and I hated explaining to
15 the other kids where my parents were, and
16 why my skin was darker than theirs.

17 I used to say that they were dead,
18 and that it was Italian or something. If
19 that didn't work, I dished out knuckle
20 sandwiches to shut them up. The truth
21 was that it hurt too much to think about
22 those things. The truth was that I just
23 didn't know. No one did. It was all
24 very damaging.

25 By age fifteen, I was actively

1 denying my heritage, and started
2 experimenting with drugs, and alcohol to
3 fit in with the cool kids. By seventeen
4 I was using hardcore drugs and going to
5 all-night raves. Raves are big overnight
6 dance parties where people use drugs like
7 ecstasy, ketamine, and crystal meth. I
8 used them all, and more.

9 By nineteen, my grandparents had had
10 enough with my partying, and my lies, and
11 they kicked me out. To hide my shame, I
12 ran clear across the continent to
13 Vancouver to stay with my brother Josh,
14 who was an RCMP at the time. But he too
15 kicked me out after I smoked weed in his
16 apartment after he specifically warned me
17 not to do that.

18 By twenty-one, I was homeless in
19 Toronto, and I was introduced to crack
20 cocaine by an acquaintance. The next
21 eleven years of my life are a horrible
22 blur of addiction, and homeless. I'd end
23 up in a shelter somehow and wait two or
24 three weeks it'd take to get welfare for
25 a room or an apartment. Then, once the

1 welfare check was cut, I'd cash it, and
2 move in, and use crack, and drink until
3 the rent was gone. Then, I'd jump at the
4 back window at night to avoid the
5 landlord, leaving all my belongings
6 behind. I then end up sleeping outside
7 for two or three days, or maybe a week,
8 in staircases, parking garages, storage
9 sheds or buses, wherever I could find
10 until I found a shelter bed somewhere.
11 If I was lucky, I might be able to find a
12 couch to surf on for a spell and hold a
13 job for a little bit.

14 Many times, my brother Gerry gave me
15 a place to stay for a few months. Once,
16 I lasted nearly ten months, but he too
17 always kicked me out after he had enough
18 of my shit. Sorry to swear.

19 I also had multiple girlfriends
20 during this time. These were crutches I
21 used to soothe my lonely hopeless
22 existence. None of them deserved the
23 trouble I gave them. None of them
24 deserved the instability, and chaos I
25 brought into their lives.

1 By age thirty, I was breaking the
2 law to feed my habits, and was cycling in
3 and out of the jail system. I can't
4 count how many interactions I've had with
5 the law, but I do know that my conviction
6 record is over four pages long, and my
7 probation officer once told me that my
8 total police contact file is three and a
9 half inches thick as is my Salvation Army
10 record. Welfare, I assume, is the
11 thickest of all, but I don't know.

12 My turning point came in two
13 thousand five (2005) when I was drunk,
14 and fell off a building, and shattered my
15 right heel, and broke both wrists. I was
16 rushed to the hospital and had
17 reconstructive surgery on my destroyed
18 right leg. My foot, ankle and heel were
19 rebuilt, and held together by pins,
20 wires, screws, staples and a cast. My
21 broken wrists were left exposed so I
22 could walk in crutches. Needless to say,
23 I had a hard time using those crutches
24 after the operation, but somehow, I
25 managed.

1 The surgery, however, was a complete
2 failure. The doctors are not to blame,
3 though, I am. I didn't listen to any of
4 their advice, and I continued using
5 drugs. I was an addict, after all.

6 Nor did I have a stable place to
7 live. The dual combination allowed a
8 severe staph infection to take root in my
9 leg. I also had a hard time getting and
10 keeping my medications. I was staying
11 all over the place, I would lose them,
12 they'd get stolen.

13 Other homeless people helped me the
14 only way that they could. They did so by
15 giving me more drugs, and more alcohol
16 when they'd find me in the gutter.

17 Street outreach also tried to help
18 me by giving socks, and bus tickets, and
19 some conversation, but it all did very
20 little to help my situation. I was close
21 to death, I could feel it. The infection
22 was bad.

23 After a while, my foot became so
24 necrotic that it was in danger of being
25 amputated. I ran as far away as I could

1 from the thought of losing my leg. And,
2 out of desperation and fear, I robbed a
3 7-Eleven in Brampton, hoping to use the
4 jail system as a safe place to recover.
5 I truly believed I might lose my leg. I
6 boarded a bus and embarked on the one
7 thing I believed could save me from my
8 life in addiction, and hopelessness:
9 Jail.

10 Jail, to me, was a safe place, a
11 place I was familiar with, a place that
12 felt like home. I had no other options
13 left, or so I thought.

14 My crime, like my life at this time,
15 was pitiful, I admit that, but I was
16 lucky, I guess. I came before a judge
17 who realized that I wasn't a criminal by
18 choice, I was one by circumstance. In
19 fact, he told me I was just about the
20 worse criminal he'd ever seen - hobbled,
21 half-starved, and totally unprofessional.

22 In his wisdom, he offered me the
23 chance to change. Rehab or prison, young
24 man... he said, those are your options.
25 I chose rehab, and it changed my life

1 forever.

2 It was the first real break I'd
3 gotten in ten years, and I knew it. I
4 decided then and there that I'd give it
5 my all, get my education, and figure out
6 why I was the way I was.

7 My leg soon healed up with bed rest,
8 antibiotics, and the steady amount of
9 food I received for my cellmates in jail.
10 Soon, I was walking on my own without
11 crutches or a cane.

12 I also took distance high school
13 education, reteaching myself how to read,
14 and write. And by the time I got to drug
15 rehab, a few more arrests later, I was
16 functionally literate.

17 On July eleventh (11th), two
18 thousand eight (2008), I put down crack
19 cocaine, and alcohol forever, and began
20 my successful run at Harvest House Drug
21 and Alcohol Treatment Center in Ottawa.

22 The schedule at the rehab was
23 gruelling. My day began at six (6) a.m.
24 I'd wake up, make my bed with hospital
25 corners, then, go down to the dish pit,

1 and wash mountains of dishes from the
2 night before.

3 Throughout the day, I ran the
4 kitchen, cooked all three meals for the
5 compound, cleaned all the toilets, took
6 addictions modules, participated in group
7 therapy, ran ten kilometers (10 km) a
8 day, sold calendars on the phone to pay
9 for my staying in rehab, went to church,
10 sang Bible hymns, mopped, and waxed the
11 floors, went to personal development
12 classes, and much, much more.

13 Work ended at ten (10) p.m. every
14 night. It literally went from sunup to
15 sundown, sixteen hours (16 h) a day every
16 day.

17 In terms of labor, rehab was way
18 harder than jail, and the judge who sent
19 me there, he knew that, like he tricked
20 me.

21 Harvest House also taught me the
22 value of good habits. I relearned how to
23 do basic things like eat a table with a
24 fork and knife, talk in a respectable
25 fashion, wash my clothes, brush my teeth,

1 and basically keep myself clean, and
2 presentable. People lose these skills
3 when they don't use them regularly, like
4 it had happened with me while I was on
5 the streets all those years.

6 I remember looking in the mirror,
7 and being so proud of my clean clothes,
8 my combed hair, and my brushed teeth.

9 At rehab, the minutes turned to
10 days, the days to weeks, and the weeks to
11 months. Each minute in that place was
12 like an incredible goal reached. I would
13 literally set one or two-minute goals.
14 If I could just make it to the next
15 minute, I remember thinking, I might have
16 a chance to live. I might have a chance
17 to be something more than just a
18 struggling crackhead.

19 I remember seeing my first three
20 months of sobriety, thinking I had
21 achieved the impossible. To me, it was
22 impossible. I still remember the way it
23 looked on the achievements board: "J.
24 Thistle, 90 days." Tears filled my eyes
25 the first time I saw it. I think it was

1 then and there that I was brave enough to
2 dream and have hope again.

3 I also met my wife Lucy a few months
4 before I graduated rehab, and she let me
5 come stay with her instead of letting me
6 go back into the shelter system in
7 Ottawa. It's an intervention that surely
8 reintegrated me back into society and
9 stopped my recidivism.

10 I graduated rehab in two thousand
11 nine (2009), and by two thousand twelve
12 (2012), after working a series of odd
13 jobs, I found my way to York University,
14 and began taking Indigenous history
15 courses, and working at the Canadian
16 Observatory on Homelessness to figure out
17 who I was as a Métis-Cree person, and to
18 see why I was so screwed up all those
19 lost years. I was searching for myself,
20 for my roots.

21 I also sought the answers as to why
22 I saw so many other Indigenous peoples
23 like me in the jail systems, in the
24 shelter systems, and out on the streets.
25 The combination of these Indigenous

1 history courses and working in the
2 homeless sector showed me that my
3 mother's people were the rebel Métis
4 fighters who stood up against Canada
5 during the North-West Resistance, only to
6 lose, and become dispossessed afterwards.

7 I also saw how my grandmother
8 Jackie's Algonquin line had been
9 traumatized, and dysfunctional since my
10 great-grandfather David's time in
11 residential school. I saw for the first
12 time in my life that all my lies, even my
13 grandfather Thistle's Gaelic line had
14 been wronged historically, and that their
15 colonial trauma had gone unaddressed, and
16 compounded over time, and it tore apart
17 my nuclear family by nineteen seventy-
18 nine (1979). Which in turn forced my
19 parents to let me, and my brothers go
20 into adoption in nineteen eighty (1980).

21 And I saw how the converging lines
22 of transgenerational trauma in both my
23 grandpa's and grandma's families had
24 contributed to my dad's alienation, drug
25 issues, and eventual murder in nineteen

1 eighty-two (1982).

2 And I finally saw that I, too,
3 belonged in the long story of my people,
4 that I too was traumatized by the
5 colonial violence inflicted upon my
6 people, and that was what had really
7 stolen my Indigenous identity, and
8 unhinged me growing up, and influenced me
9 to make poor choices, which led to my
10 homelessness, and addictions by the time
11 I was nineteen.

12 In total, I learned that I, and
13 other Indigenous peoples in Canada,
14 homeless or not, had inherited, and lived
15 with the very real social consequences of
16 the bloody colonial history of this
17 country. The land theft, the purposeful
18 destruction of Indigenous cultures and
19 languages, the theft of our children to
20 residential schools, and children's aid.
21 The ongoing slaughter of our life givers,
22 of our women, of our men. The total
23 alienation from our histories, ways of
24 life, and systems of knowledge. The
25 disconnection of our families, and kin

1 from each other, and from the
2 relationship web of all my relations.
3 And the complete undermining of our world
4 view, spiritual beliefs, and
5 relationships to Creator itself. These
6 are the kinds of homelessness our
7 Indigenous peoples have had to endure.
8 And that is what we are seeing in our
9 shelter systems, and streets today.

10 I came here to tell my story today,
11 as you've heard, but also to shed light
12 into Indigenous homelessness. In two
13 thousand sixteen (2016) and seventeen
14 (2017), I wrote the national definition
15 of Indigenous homelessness in Canada for
16 the COH. It comes in part from my
17 experiences as I've shared here with you
18 all today, but I am only one Indigenous
19 person, and I do not fully grasp the
20 total homeless experience of all
21 Indigenous peoples Turtle Island.

22 And from consultation with
23 Indigenous scholars, people who would
24 live the experience in communities across
25 the country over an eighteen- month

1 period of consultation, we developed this
2 definition that you see before you. It
3 is our combined knowledge that has been
4 mobilized to create the definition, and
5 the twelve dimensions of Indigenous
6 homelessness.

7 In simplest terms, the definition
8 captures Indigenous homelessness not as
9 being without a brick and mortar home,
10 which it is in part, but as a
11 disconnection from the relationship web
12 of all my relations due to processes of
13 colonization.

14 I used my life story as a way to
15 show how that disconnection affects real
16 people like me, and how reconnecting
17 people back into the web of all my
18 relations can help solve Indigenous
19 homelessness on the ground. All my
20 relations for people that don't know is
21 an Anishinaabe world view.

22 Virtually all the Indigenous peoples
23 we consulted had a similar world view
24 that imagines that all things, living or
25 inanimate, are interrelated with one

1 another. We are connected to the land,
2 to animals, to spirits, to ancestors, to
3 stories, to our teachings, to each other,
4 to ourselves, and to the Creator.

5 This is the Circle of Life, the
6 interconnected circle of being. And
7 Indigenous homelessness as defined by the
8 definition articulates the harmful
9 disconnection Indigenous peoples have
10 endured over the years, the end result
11 being First Nations, Inuit, and Métis
12 homelessness as we see it today in our
13 country.

14 These are the twelve dimensions. I'll just go
15 through them briefly. The first is historic
16 displacement homelessness.

17 So, this is pre-colonial control
18 displacement from land. Contemporary
19 geographic separation homelessness, an
20 Indigenous individual or community's
21 separation from Indigenous lands after
22 colonial control.

23 Spiritual disconnection homelessness
24 happened with things like residential
25 schools in the Sixties Scoop where

1 Indigenous world views, and connections
2 to the Creator were severed, and
3 conditioned out through the programs that
4 were offered in these different
5 institutions.

6 Mental disruption, home... an
7 imbalance homelessness. Anishinabe
8 people believe in a balance of a good
9 frame of mind. And so, through colonial
10 pressures, and dispossession repeatedly,
11 Indigenous people have developed a
12 readable psychological, and psychiatric
13 diagnoses that stand back to
14 dispossession, and economic
15 marginalization.

16 Cultural disintegration and loss
17 homelessness. So, that's a loss of
18 traditional roles for men and women,
19 knowing one's place in Indigenous
20 societies. There's a total disconnection
21 from the relationship web of all my
22 relations for Indigenous people.

23 Overcrowded homelessness. So, the
24 government hasn't invested in Indigenous
25 homes the same way that they invest with

1 the broader Canadian public. The homes
2 are built not up to spec, and when they
3 are issued, a lot of the homes serve the
4 population, say, in nineteen sixty (1960)
5 when the homes are built. Well, families
6 grow, people grow. And the homes have
7 not been updated, they've been left to
8 house three, and four, and five nuclear
9 families when really, they're designed
10 for one family. And also, they were not
11 built to spec for Northern people.

12 Mobility homelessness. This is
13 Indigenous people travelling from the
14 North or across the country to access
15 services like a health care education, to
16 see family and friends, to go to school,
17 you know, just to live their lives, and
18 in the process, to become homeless. And
19 I'm sure Val-d'Or has seen quite a bit of
20 this, because it's a gateway to the
21 North.

22 Nowhere to go homelessness. Based
23 on my experiences, this is me leaving the
24 safety of my family's home, and not
25 knowing the institutional supports that

1 are available for young people
2 transitioning into adult life, and in the
3 process, that became homeless. This is
4 also prevalent in people that go through
5 care, and they're pushed off a cliff
6 after they age out of the system, and
7 they become homeless.

8 The next one is going home
9 homelessness. So, this is Indigenous
10 people that are raised outside of the
11 community or they move away from their
12 home community to establish themselves,
13 and then they decide to go back to
14 reconnect with their families, and their
15 kins, and there's no place for them in
16 their own communities, because of lateral
17 violence, bureaucratic uncooperation, so,
18 Band Councils aren't willing to take in
19 new people. And this is based up the
20 experience of a lady named Darlene Necan
21 of the... an Awask(?) community in
22 Ontario who... she tried to go back home,
23 and build a house, and she was rejected
24 by her community.

25 Next is emergency crisis

1 homelessness. So, natural disasters,
2 large scale environmental, manipulation,
3 acts of human mischief, and destruction
4 along with bureaucratic red tape, combine
5 to cause Indigenous people to lose their
6 homes, because the system is not ready or
7 willing to cope with an immediate demand
8 for housing."

9 So, the way I picture this, this is an
10 interbureaucratic passing of the buck. So, passing
11 a hot potato of Indigenous people. Someone will go
12 to social services who has just come off of a First
13 Nations setting, and Social Services will go and
14 talk to your Band. "We're not funding you, because
15 you haven't had three months off of the Band." The
16 Band will say "Well, you don't live on our
17 territory anymore, you're not our problem anymore.
18 Talk to social services". They're caught in the
19 middle in that process to become homeless.

20 "The last is climactic refugee
21 homelessness. So, changes in the
22 environment: Forest fire, melting of
23 permafrost, migration of different
24 animals, changes of environments so that
25 people can't harvest, all change the home

1 environment of Indigenous people. This
2 comes mainly through consultations that
3 we did with Inuit of the North who say
4 that their... they haven't moved, but
5 their whole territory around them has
6 changed, and they don't recognize it as
7 home anymore. Permafrost is melted,
8 caribou don't come near their village
9 anymore. Whole villages have disappeared
10 under the water line, and so, in that
11 process, they've become homeless."

12 And I'm sure if we talk to people in British
13 Columbia or Fort McMurray about this last dimension
14 of Indigenous homelessness, they would tell us too
15 that they're climactic refugee homeless. There'd
16 be numbers there, I'm sure of it.

17 So, what's the point of all this, and why did
18 I go through the two kind of different narratives?
19 My life story and explaining the definition.

20 Well, my... I use my life as a foil, like I
21 said, and I showed how that disconnection from all
22 my relations affected me. And I'm sure that if we
23 better understand these disconnections, that we can
24 plan a way to bring our relatives back into the
25 circle. Like Lucy, my wife, like Harvest House,

1 like that judge who sentenced me, and put me in
2 rehab. Like reconnecting with my mother, like
3 finding out what happened to my missing father, and
4 understanding my own Indigenous history, and
5 identity as a Métis-Cree person did for me. And
6 knowing this, I'm certain we can make a difference.
7 I am certain we can bring our kin back to the
8 warmth of the fire. I am certain in the words of
9 my sister, of (inaudible) lady of Winnipeg. We can
10 rebuild the village that we once had.

11 So, that's it for one paper. That talks about
12 my research, and my impacts, and my personal
13 journey. And because it was a long duree of my
14 life, and my research, I couldn't get into the
15 minutia of how it actually looks to be an
16 Indigenous person whose family has been destroyed,
17 whose loved ones go missing, and the police don't
18 investigate.

19 The next story that I'm going to read is
20 called "*An Intergenerational Christmas Tale*". This
21 is how it's... how it is to be an Indigenous person
22 with a missing family member. And it wasn't until
23 I got off the streets, for about four years, that I
24 talked to my doctoral supervisor, and explained to
25 her my life story, and she said well, that's not

1 normal. You've got to report him to the... your
2 father, your missing father to the police.

3 And so, I did, and this is the story that
4 happened afterwards. And I'll just start reading
5 it. It's called "*An Intergenerational Christmas*
6 *Tale*".

7 "When the police asked me for my father's
8 dental records via e-mail on December
9 twenty-third (23rd), two thousand
10 thirteen (2013), my heart sank. It was
11 two days before Christmas, and that ill-
12 timed query was, to put it bluntly,
13 inconsiderate. Although the police
14 didn't outright say, they suspected my
15 father was dead, and that they needed his
16 teeth configuration to identify all the
17 remains. Their line of questioning
18 strongly suggested it.

19 Lack of consideration aside, and
20 apart from the identification issue, I
21 understood why the detective contacted me
22 right before Christmas. I had reported
23 dad missing four months prior in
24 September, something my family could not
25 do for thirty-four (34) years, because of

1 grief, and denial. And this missing
2 person's investigation was now bearing
3 its grim fruit.

4 Moreover, the detective was simply
5 trying to resolve his last bits of work
6 before the Holidays, and the New Year's.
7 I couldn't blame him, it was timing. But
8 still, his blunt new inquiry had ruined
9 this year's Christmas, sending my mind
10 reeling into a thousand tragic scenarios
11 about my father's demise. It was a
12 reality I didn't like to entertain at any
13 time, especially on Christmas.

14 As I read the detective's e-mail, my
15 mind drifted back to Holidays at my
16 grandparents' house as a young boy. We'd
17 always have such reliable Christmases at
18 old Thistle-McKenzie household. At seven
19 (7) a.m, we kids would rush downstairs to
20 open our presents. Some gifts were
21 greeted with the gaps of genuine elation,
22 and squeals. The recipient truly
23 astounded they actually received what
24 they asked for, no expense spared, but
25 most were welcomed with a half-hearted

1 smiles of disappointed children, sour
2 that we got practical things like
3 underwear, socks or some cruddy oversized
4 long johns. It was, after all, Christmas
5 with my grandparents, and they always
6 bought us grandparent-like things.

7 At eight (8) a.m., we had our
8 customary baloney, bacon, egg, hash
9 brown, and pancake breakfast. We kids
10 would eat until our little bellies were
11 bursting, and our vision blurred from way
12 too much corn syrup.

13 Corn syrup, for those that don't
14 know, is the ghetto equivalent or real
15 maple syrup and our humble household had
16 it by the bucketful.

17 And we kids always made sure to toss
18 the extra scraps of food under the table
19 so Yorkie, the wonder dog, our must
20 trusted friend, and ally, could partake
21 in the morning gluttony. His frenzy
22 grunts, wet licks, and frothy chops were
23 our only thanks.

24 Then at noon, our extended family
25 began to arrive. One by one they came,

1 accumulating over the course of the
2 afternoon, absorbed into the boisterous
3 conversation, embarrassing stories, cruel
4 jokes, and ceaseless laughter in my
5 grandparents squished house. They were
6 such good times.

7 Secretly, though, amid all the
8 Holiday cheering, and Christmas spirit,
9 in the back of our hearts and minds, we
10 waited. I remember wishing dad would
11 come home the instant I opened my eyes on
12 Christmas morning. I always pictured him
13 arriving in a black overcoat with rosy
14 red cheeks, and a gentle, yet rugged
15 Marlboroughman-esque look about him, and
16 a long-knitted scarf like Tom Baker from
17 Doctor Who.

18 His grand entrance always occurred
19 at the perfect time just as we little
20 boys were unwrapping our treasured gifts.
21 He would pause in the front alcove for a
22 moment, scrape his boots on the doormat,
23 brush the giant imagined Hollywoodesque
24 style snowflakes off his shoulders, then
25 look me right in the eye and smile, all

1 without saying a word. Then, we kids
2 would dash aside our yearly bounty of GI
3 Joes, and Transformers, and rush into his
4 open arms, the toys rendered worthless in
5 comparison to the prospect of seizing our
6 long-lost dad.

7 Before we embraced, though, my
8 brothers and I would give him hell,
9 berating him for abandoning us in
10 Sudbury. He would retort with all the
11 right answers, and all the sweet
12 apologies we longed to hear, and we
13 always finished by promising... and he
14 always finished by promising never to
15 leave us again, and we always believed
16 him. Afterwards, we would hug, and all
17 would be forgiven, father and sons
18 together after all those lost years.
19 That was my yearly Christmas wish.

20 My grandparents also dreamed that
21 Thistle-McKenzie Christmas dream. Every
22 year, my grandmother, every year, she
23 waited, just like us boys, for her lost
24 son to return home. And every year,
25 fuelled by boundless motherly hope, she

1 overprepared in the kitchen, making way
2 too much turkey, mashed potatoes,
3 carrots, veggies, Holiday cookies, and
4 butter tarts.

5 We watched in awe as she marshalled
6 forth a formidable armada of gravy boats,
7 followed by a parade of square sandwiches
8 armed with little hors-d'oeuvre swords.
9 And always to be washed down by wave
10 after wave of ceaseless coffee, tea,
11 punch, milk, and eggnog laced with rum.

12 The sheer volume of food was
13 ridiculous, and quite impossible for a
14 mid-size family to eat. Sadly, we all
15 understood what the cornucopia of food
16 really represented, but none of us had
17 the courage to name it, and to stop this
18 annual inundation.

19 It was my father's welcome home
20 feast befitting of his princely arrival.
21 It was so sad. I remember sitting at the
22 dinner table, watching my grandmother out
23 of the corner of my eye. Between
24 laughter and smile, she discreetly and
25 periodically scanned the front door,

1 poised to spring up at the turn of the
2 knob, ready to welcome home her lost son
3 with a slaughter of kisses, forgiveness,
4 and love, but that never happened.
5 Instead Christmas passed, and she carried
6 on as she always did. And the extra food
7 she laid out for his triumphant return
8 was collected, and bound in cellophane,
9 then, turned in the fridge to be
10 periodically exhumed as leftovers well
11 into February.

12 Similarly, the unopened presents
13 addressed to her beloved Sonny boy -
14 that's what she called my dad - lingered
15 under our abnormally long erected
16 Christmas tree until about mid-March.

17 Food, gifts, and Saint Patrick's
18 Day, Christmas tree were ominous yearly
19 reminders that something horrible had
20 happened to my dad, and that he wasn't
21 ever going to come home. Yet, my
22 grandmother, conscious of the emotional
23 torture she put herself through, just
24 couldn't stop herself from enacting the
25 annual Christmas ritual.

1 I guess it was her way of dealing
2 with my dad's disappearance. And, in its
3 own compulsive way, it probably preserved
4 her sanity. My grandfather, however, had
5 a different way of dealing with it.

6 During Christmas, he sat glued to
7 his purple armchair, swilling snugnose
8 bottles of Labatt 50 beer, silently
9 cursing my father until his speech
10 slurred, and his inner thoughts became
11 belligerent public announcements.

12 To his credit, he did joke, and
13 laugh sometimes, but for the most part on
14 Christmas, he looked like some
15 intoxicated cross between Archie Bunker,
16 and Fred Flinstone, an injured alpha male
17 without the comic relief.

18 I knew why he drank so much, it was
19 no secret. He was a stubborn man and he
20 could never show weakness or admit to
21 himself, sober or drunk, that it was his
22 unforgiving iron expectations, and fists,
23 that had driven his first-born son, my
24 teenage father, to needles, addictions,
25 and ultimately death.

1 No, he couldn't face that reality on
2 Christmas. Instead, grandpa hid from the
3 truth on Christmas, his ritual involving
4 denial, and alcohol, and lots of it. And
5 every year, he did the same thing, just
6 like grandma Jackie.

7 The detective ill-time e-mail had
8 taken me back to those repressed
9 bittersweet memories. And after the
10 sorrow in my heart dissipated, I bowed my
11 head and mourned for my father's death,
12 thanking the police for their hard work
13 thirty-four (34) years too late.

14 The emotional pain that seared in my
15 chest was almost unbearable, but
16 ultimately, I knew it was healthy. It
17 made me think of my dad during Christmas
18 again, and that was a good thing.
19 Thinking of my dad was something I dared
20 not do since my grandparents died, and I
21 sobered up, for fear of relapse.

22 I had to be conscious when I invoked
23 the specter of his memory. Reminiscing
24 about dad had always made me want to use.
25 It was a massive trigger that had, on

1 many occasions, driven me into the
2 streets, seeking amnesia in the form of
3 chemical or alcoholic oblivion.

4 But this time was different.
5 Something within me had shifted.
6 Thinking of dad this year didn't mar my
7 mind like before. The tone and subject
8 of the police's e-mail had changed that.
9 The request for his dental records made
10 me realize that we didn't have to wait
11 for dad this year. And it gave me a real
12 reason to forgive him for not coming home
13 all those Christmases long, long ago. It
14 wasn't that he didn't love my brothers
15 and me, something I have believed my
16 whole life since childhood. No, he
17 didn't come home because he couldn't. He
18 was dead, and probably had been since he
19 went missing in nineteen eighty-two
20 (1982) when I was four.

21 I thought to myself: What better
22 excuse could there have been for a father
23 not coming home to his waiting sons? In
24 an instant, I understood that all those
25 painful memories, all those unknown lost

1 years, all those resentments, they were
2 all lies. I only believed them because
3 that was all I had, explanations conjured
4 up in the mind of a broken little boy who
5 was confused about the loss of his
6 father. And now, the truth of his
7 disappearance was finally with me, the
8 darkness finally fading.

9 As I sat in my study chair with
10 teary eyes, a clarity of thought
11 descended upon me, and I realized that
12 those tragic Christmases, those loveless
13 childhood lies, those malevolent and
14 deceitful spirits, they were much older
15 than me, my father or my grandparent.
16 They were something ancient, something
17 supernatural. They were living
18 [manifestations] of intergenerational
19 trauma passed down through our family and
20 that we were, by no means, unique.
21 Something I now understood from my own
22 research in the field of historical
23 trauma. The denial, the shame, the
24 unresolved grief, the shunning, the
25 misogyny, the mental health issues, the

1 incarceration, the physical abuse, all
2 had been standard practice in the
3 Thistle-McKenzie household way before my
4 brothers and I ever came around and all
5 were characteristics of intergenerational
6 trauma known to plague contemporary
7 Indigenous families. And that was what
8 had really taken my dad away all those
9 years ago.

10 In knowing this, I truly came to
11 forgive my dad, and I felt him smile on
12 me for the first time, in many, many
13 years. I could feel his heart glow
14 white-hot within my own heart, filling
15 every corner of it. It was the same
16 feeling I had when I was three and he
17 carried me on his shoulders, or when he
18 tickled me or played hide-and-seek with
19 me and my brothers.

20 With the back of my hand, I wiped
21 the tears that now flowed uncontrollably
22 down my cheeks. Then shuffled through my
23 bedside drawer, searching for his
24 picture, the only one I have of him. In
25 it, he's only eight years old, five years

1 older than I was when he was taken from
2 my brothers and I. "I love you, dad", I
3 whispered. "I miss you."

4 I then fit his photo in the silver
5 picture frame Maria, a dear friend and
6 close family member, gave Lucy and me as
7 a wedding gift, and placed it next to the
8 bed. In an instant sweet memories of my
9 childhood flooded my mind, memories that
10 had been locked away for this very
11 moment, memories I thought I had lost."

12 That's the story of how, thirty-four
13 (34) years later, and after much
14 prodding, police finally looked for my
15 dad, even though he was... they did look
16 for him a little in the eighties ('80s),
17 I don't know why the investigation
18 stopped, but that's common with
19 Indigenous families where we have to prod
20 the police to serve us, right? If that
21 was any other person that went missing,
22 they would look.

23 You know, he did have a record, and I
24 understand that, but I don't think that's... it
25 should be a justification for denial of looking for

1 him as a person, as a citizen of Canada, and the
2 impact it has on people like me growing up.

3 The last piece of... that I'd like to read
4 here is a paper I wrote when I was in my undergrad.
5 It kind of started my whole career as an academic.

6 Carolyn Podruchny is my doctoral supervisor,
7 she was also a mentor in my undergrad, and I told
8 her my story, how I was looking for myself, how my
9 disconnection from my Métis-Cree family out West,
10 so, she found money in her (inaudible) grant, which
11 is a research doctoral grant, and she said we've
12 got to fly out, and reconnect you with your kin
13 members. And so she did that in two thousand
14 thirteen (2013).

15 And there, I... what I can only describe as a
16 beautiful fluorescence of identity, of
17 understanding, occurred within me as an Indigenous
18 person, and I got to meet my mom, and all her kin
19 members, and I've kept in contact with them.

20 Out of that research came this paper, and it's
21 about intergenerational trauma and understanding
22 the root causes of intergenerational trauma. It's
23 called "*Archives as Good Medicine - Rediscovering*
24 *Our Ancestors and Understanding the Root Causes of*
25 *Intergenerational Trauma*".

1 *"Don't tell them you're Métis or they'll*
2 *hang you", Jeremie Morrissette, my Métis-*
3 *Cree grandfather said to my brothers and*
4 *me before he sent me east with my dad in*
5 *nineteen seventy-nine (1979). We would*
6 *eventually end up in the custody of the*
7 *Catholic Children's Aid to be later*
8 *adopted by my paternal Métis-Scott*
9 *grandparents after my father committed a*
10 *series of desperate robberies and then*
11 *disappeared.*

12 *The destruction of my nuclear family*
13 *was but the most recent ripple in an*
14 *ocean of colonial trauma suffered by my*
15 *family, French Métis from Northern*
16 *Saskatchewan; and my grandfather's*
17 *cautious goodbye underscored that ugly*
18 *truth. I eventually came to understand*
19 *his fearful words but not until I had*
20 *succumbed to my own fear, spending many*
21 *homeless years addicted and trapped in*
22 *the revolving door of crime and*
23 *incarceration.*

24 *Eventually, I got clean and found my*
25 *way to university. It was at York*

1 *University where I would dig into the*
2 *archive of my family's past and finally*
3 *understand the context of my*
4 *grandfather's warning. My first year as*
5 *an undergrad was tough; I exhaustively*
6 *worked the twelve steps of AA, trying to*
7 *remain sober, but they just did not dig*
8 *deep enough to resolve the underlying*
9 *"systemic rage" that had been with me*
10 *since childhood. I knew if I did not rid*
11 *myself of it, that one day, I'd be back*
12 *on the streets using, so I decided to try*
13 *something radical to prevent relapsing*
14 *- I combined AA's principles with*
15 *historic research.*

16 *Step 4 of AA clearly states that one*
17 *must compile an extensive moral inventory*
18 *of one's past actions. The moral*
19 *inventory is pivotal to long-term*
20 *recovery because it provides*
21 *understanding of illogical or hurtful*
22 *addiction behavior that is otherwise*
23 *incomprehensible.*

24 *Understanding, in turn, helps*
25 *addicts come to terms with their past,*

1 *allowing for personal forgiveness, which*
2 *sets the stage for amendment-making, and*
3 *finally liberation from addiction. In my*
4 *second year at York, instead of starting*
5 *on AA's 4th step principle, like I had in*
6 *the past with limited results, I got the*
7 *idea to retrofit it to my family's*
8 *genealogy, placing the template over our*
9 *collective history of unresolved trauma*
10 *stretching back to the 1885 Métis*
11 *Resistance at Batoche.*

12 *Placing the template of moral*
13 *inventory-building over my ancestors'*
14 *actions clearly showed me that my parents*
15 *decision to let me and my brothers go*
16 *into adoption was part of a long*
17 *historical trend of intergenerational*
18 *trauma and that their actions had made*
19 *sense in that context. Seeing the long*
20 *pattern stretching back generations, I*
21 *came to forgive my mom and dad, and it*
22 *was in this way that I used archives as*
23 *"Good Medicine."*

24 *Maria Yellow Horse Brave Heart, in*
25 *her ground-breaking research with the*

1 *Lakota, defines*
2 *historical/intergenerational trauma as*
3 *"cumulative trauma," explaining that "[it*
4 *is] collective, compounding emotional and*
5 *psychic wounding both over life spans and*
6 *across generations. [It is inherited]*
7 *Post-Traumatic Stress Disorder*
8 *(PTSD). Cumulative trauma, according to*
9 *Indigenous scholar Peter Menzies,*
10 *sabotages Aboriginal decision-making,*
11 *facilitating the breakdown of personal,*
12 *family, and community networks across*
13 *time. It manifests itself in the form of*
14 *anxiety disorders, mental health issues,*
15 *alcohol and substance abuse, depression,*
16 *suicide, low self-esteem, criminal*
17 *activity, sexual abuse, loss of identity,*
18 *child abandonment, and many, many other*
19 *serious social maladies that are*
20 *significantly higher in Indigenous*
21 *communities than in the general*
22 *population of Canada.*

23 *Shannon Novak and Lars Rodseth*
24 *posits that intergenerational trauma is*
25 *borne out of collective incidences of*

1 *extreme physical, social, and cultural*
2 *violence, and that those who "witness"*
3 *such overt trauma become "carrier groups"*
4 *or "carrier individuals" who pass trauma*
5 *on to their offspring – the most*
6 *vulnerable of this cohort are children.*

7 *Tracing the bloodline on my mother's*
8 *side, Blanche Morrissette, back to those*
9 *who would be considered "carrier*
10 *individuals," or "witnesses of collective*
11 *violence," I found nine veterans of the*
12 *eighteen eighty-five (1885) Resistance,*
13 *three individuals on her patrilineal*
14 *side, and six on her matrilineal side,*
15 *who could be considered the carrier*
16 *group. The one genealogical strand*
17 *containing six witnesses extends back*
18 *through my maternal grandmother, Nancy*
19 *Ann Morrissette née Arcand, to her father*
20 *and mother, St. Pierre Arcand, our first*
21 *witness, and Cecile Montour, our second*
22 *witness.*

23 *During the eighteen eighty-five*
24 *(1885) Resistance, both were children,*
25 *St. Pierre, age nine, lived in Batoche,*

1 *and Cecile, age thirteen, lived close by*
2 *in Saint Laurent. According to*
3 *descendants, St. Pierre actively*
4 *participated in the fighting during the*
5 *battle of Batoche, May nine (9) to twelve*
6 *(12), eighteen eighty-five (1885). St.*
7 *Pierre's granddaughter Yvonne Richer-*
8 *Morrisette, my aunt, recalls a story she*
9 *heard from him as a little girl. Quote:*
10 *"St. Pierre was just a young boy in*
11 *eighteen eighty-five (1885). He told us*
12 *that he was nine. He said he used to go*
13 *around picking up rocks and bringing them*
14 *to each niche dugout - that's a rifle pit*
15 *- because they were fighting in these*
16 *dugouts and they ran out of bullets, and*
17 *they had been using nails and whatever*
18 *they could to make bullets, and he'd pick*
19 *up these rocks and bring them to each pit*
20 *and he said that well, nobody would*
21 *really pay attention to him because he*
22 *was just a little boy." End of quote.*

23 Among those family members who St. Pierre
24 joined in battle were his father Francois Arcand,
25 witness 3, his mother Philomene Berard, witness 4,

1 along with many uncles and cousins.

2 Yvonne Richer-Morrisette also goes on to say
3 that St. Pierre had the grim job of picking up
4 corpses at night with other Métis boys using a
5 "stone boat sled". Quote:

6 "They'd go around picking up the dead at
7 night, they would make a big bonfire and
8 they'd burn the bodies. There was that
9 one story, he said 'One time a head came
10 out of the fire.' Well him being a young
11 boy and being desensitized and
12 everything, he started kicking the head
13 around, the boys were using it like a
14 soccer ball."

15 End of quote.

16 Whether supplying the battlefield during the
17 day with rocks or collecting bodies and playing
18 soccer with their heads at night, there is little
19 doubt that St. Pierre was a child witness to extreme
20 violence and passed on a germ of trauma to his
21 descendants.

22 Cecile Montour, our second witness to trauma,
23 was present at her family home on March twenty-
24 second (22nd), eighteen eighty-four (1884), when
25 her father, Abraham Montour, witness 5, planned

1 with Resistance leaders Gabriel Dumont and Andre
2 Nault Jr. the effort that would erupt the following
3 year. Also present would have been Cecile's
4 mother, Abraham's wife, Marie Page, witness 6.
5 Cecile would have been thirteen when she watched
6 her father, uncles, brothers, first cousins and
7 other male relatives and friends fight at Duck
8 Lake, Frenchman's Butte, Fish Creek, and Batoche,
9 only to lose and become dispossessed. The opening
10 battle at Duck Lake claimed her first cousins Jean-
11 Baptiste Montour and Joseph Montour. My aunt
12 Yvonne indirectly recalls how Cecile Montour - my
13 great-grandmother - would have seen her father
14 apprehended after the Métis loss in Batoche.

15 Quote:

16 "My great-grandfather Abraham Montour -
17 he had the chance of escaping to Montana
18 -and he didn't go. No, he didn't. He
19 got arrested and went to Regina, but he
20 was let go after three days or something
21 like that. They used to do all the
22 meetings at his house in Batoche. You
23 see, a lot of these stories were passed
24 down mostly from my grandfather, St.
25 Pierre." End of quote.

1 Cecile, like St. Pierre, had witnessed the
2 total collapse of the Métis cause in eighteen
3 eighty-five (1885), and along with it, the
4 wholesale destruction of their kin networks, family
5 supports, and community connections. Aunt Yvonne
6 paints a sad portrait. Quote:

7 "Batoche was looted. The whole place was
8 looted. The houses were burnt. There
9 were so many stories I remember after the
10 rebellion my Moushum - that's
11 "grandfather" - would talk about how the
12 people were starving from the Canadian
13 troops. He said, 'The children were
14 starving.' We Métis simply lost
15 everything.' End of quote.

16 Societal implosions on this scale are what
17 Brave Heart has deemed the "genesis" of
18 "intergenerational trauma," which is a natural
19 reaction to massive group trauma, the seeds of
20 which are planted in the following generations.

21 The second "carrier group" who witnessed and
22 were traumatized by extreme violence extends back
23 through my grandfather Jeremie Morrissette's
24 matrilineal line. His mother, Marianne Ledoux,
25 witness 7, was sixteen in eighteen eighty-five

1 (1885) when she became a veteran of the Battle of
2 Batoche. Marianne, my great-grandmother, was Louis
3 Riel's cousin, his resident cook, personal friend,
4 and part of his close inner circle. On May tenth
5 (10th), under heavy fire from Canadian General
6 Middleton's troops, the town of Batoche was
7 devastated. Among those almost killed in the
8 barrage was young Marianne. Yvonne Richer-
9 Morrissette recounts our family memory. Quote:

10 "Well. from what I remember from the
11 stories she would say, she said that
12 they... the Canadian just started
13 advancing, and they were firing in upon
14 the houses, and they said our people had
15 not started to evacuate yet, but they
16 weren't prepared. They hadn't all left."
17 End of quote.

18 Caught off guard, Yvonne explains that young
19 Marianne was rescued "in the nick of time" by her
20 level-headed housemate Louis Riel. They first
21 started... quote:

22 "They first started firing in upon the
23 houses, and the bullets were hitting the
24 houses, and she said that Louis picked
25 her up, and threw her through the window

1 to save her life, and she crawled out
2 into the bushes. She used to tell us if
3 it wasn't for him, she wouldn't be
4 alive." End of quote.

5 Martha Smith, my first cousin twice removed,
6 Marianne's granddaughter and caretaker for twenty-
7 eight years, corroborates Yvonne Richer-
8 Morrissette's testimony, and details the urgency of
9 the moment, and what happened next. Quote:

10 "Grandma said they had left bread on the
11 counter and in the cupboards, but she -
12 Marianne - had to run into the bush with
13 the kids. Kookum said she always wished
14 she would have brought the bread with her
15 because she had to feed the kids.
16 Afterwards, the Canadian soldiers came,
17 and they burnt our houses. She always
18 wondered - 'Did they eat the bread?'" End
19 of quote.

20 Hiding in the bushes with a brood of hungry
21 children, and wishing for bread, Marianne would
22 most certainly have been traumatized during the
23 Battle of Batoche. She had watched her father
24 Joseph "Toomeetoon" Ledoux, witness 8, enter battle
25 with her uncles, brothers, male in-laws, cousins

1 and friends at Duck Lake, Fish Creek, Cutknife
2 Hill, Frenchman's Butte, and Batoche. Her mother,
3 Isabelle Mistawasis-Belanger, witness 9, would also
4 participate in the war effort by making bullets by
5 melting down utensils, kettles, and buttons.
6 Marianne's losses were staggering and as indicated
7 by descendants, it is believed that she may have
8 lost as many as six close relatives. Among them
9 were Isidore Dumont and Augustin Laframbois(e).

10 According to Yvonne Richer-Morrisette and
11 Blanche Morrisette - my mom - Marianne had
12 helplessly watched as her male kin were "hunted
13 down like dogs," only to be "captured and hung."
14 Sadly, Marianne would also have lost her friend,
15 cousin and rescuer, Louis Riel, who was hung far
16 away from his people on the sixteenth (16th) of
17 November eighteen eighty-five (1885) in Regina.
18 This final loss must have been devastating for
19 Marianne.

20 The death of Riel and the collapse of the
21 eighteen eighty-five (1885) Resistance marked an
22 end to Métis sovereignty in the Northwest, and the
23 nine aforementioned witnesses who saw its downfall
24 would be haunted by collective trauma for the rest
25 of their lives. Martha Smith details this truth in

1 an encounter Marianne had seventy-six (76) years
2 after the Resistance effort ended. Quote:

3 "They came to the house to put Marianne
4 on the show 'Top Challenge' after they
5 saw her in the *Leaderpost* newspaper in
6 Regina. That was a show on CBC. She
7 refused to go on the show because she
8 said, quote: 'They hung my Cousin Riel;
9 they're not going to hang me too.' Quote.
10 She would not go." End of quote.

11 She was still clearly traumatized. With
12 residual accounts such as these - no doubt
13 thousands more exist -, it was inevitable that
14 Métis trauma would be passed down *en masse* to their
15 children, crystallizing over time into what Ron
16 Eyerman calls a "foundation narrative" or "master
17 frame" of pain, loss, and dispossession.

18 Foundation narratives, according to scholar
19 Eyerman, form individual and collective identity as
20 well as societal orientation, and they have the
21 power to turn tragic loss into triumph. If given
22 the chance, a group can glorify past traumas,
23 creating healthy foundation narratives which
24 empower survivors, like Canada does with the First
25 World War.

1 However, if that grieving process is not
2 cultivated or is largely restricted, the carrier
3 group becomes stagnant or static, unable to evolve
4 away from the trauma. In effect, they get left
5 behind as victims, re-traumatized over and over as
6 they mentally revisit harmful events. Martha
7 Smith's husband, Leonard Smith, perfectly captures
8 the 'frozen' effect that gripped the Métis people
9 after eighteen eighty-five (1885). Quote:

10 "You see, the rebellion was never over
11 for us Métis of Batoche."

12 End of quote.

13 Blanche Morrissette illustrates the "never
14 over" mentality by showing its glaring effects on
15 her family and childhood. Quote:

16 "I was ashamed of my Métis culture, of
17 being French, because it was... well,
18 nobody lived like us. It was like a
19 hundred years before from the past.
20 Tourists would come, and take pictures of
21 us all day and night, and say 'Look at
22 them.' We'd think 'This is our yard.'
23 You don't do that... And the same thing
24 when we were in the wagon, and we
25 traveled. We always traveled by wagon as

1 late as nineteen seventy-eight (1978),
2 and they were always taking pictures of
3 us." End of quote.

4 Infused with so much unresolved trauma, Métis
5 time had come to a screeching halt. Novak and
6 Rodseth state that in such circumstances,
7 sometimes, descendants of the carrier group will
8 "abandon narratives that emphasize specific time in
9 favor of one in which time is compressed, distant
10 events are 'remembered' as if they occurred here
11 and now." That is exactly how Yvonne Richer-
12 Morrissette recollects the distance of time between
13 her childhood, and the tragic resistance effort.

14 Quote:

15 "When we were growing up, the stories of
16 the rebellion were all around us, they
17 were alive. I can remember when I was
18 young that I thought that it had just
19 happened. The thing was that we could
20 talk about it in and amongst ourselves,
21 and ask all kinds of questions, but we
22 were told by our elders not to tell
23 anybody, because if they knew we were
24 related to Louis Riel, that we would be
25 hung." End of quote.

1 The inability of the carrier group to move
2 beyond the trauma of eighteen eighty-five (1885)
3 and create a healthy foundation story was sadly
4 caused by the Canadian government's wholesale
5 persecution of the Métis of Batoche post
6 Resistance.

7 During this epoch, various levels of
8 government actively scattered Métis families so
9 they could not rely on old consanguineal, affinal,
10 or fictive kin networks. These directed dispersal
11 efforts forced some Métis to change their names.
12 Others fled south to Montana, north to the
13 Mackenzie River area, and even as far east as
14 Abitibi. And a few had hid among relatives in
15 nearby reserves.

16 Some of them were able to return to the area
17 after a generation or two, take homesteads or live
18 along the road allowances, like my family. The
19 unlucky ones ended up on forced labour camps,
20 ironically called "experimental farms." The
21 effects were widespread and clear - the cohesive
22 Métis carrier group could not adequately grieve the
23 trauma of eighteen eighty-five (1885), and most, if
24 not all, lost their economic status. Martha Smith
25 explains the effects of this one-two punch. Quote:

1 "We Métis were not allowed to have a lot
2 of stuff after the rebellion. It was
3 kind of like we weren't allowed anything
4 at all. We lost the road houses, the
5 stopping houses, the stopping places.
6 After the rebellion, all that was taken
7 away from us. Before that, we were the
8 storeowners, we were the ones who were
9 among the rivers, we were the wealthy
10 ones that provided for the immigrants and
11 provided for everything. We were the
12 storekeepers and when that was all gone,
13 we became the labor force for the
14 incoming immigrants and homesteaders."
15 End of quote.

16 Financially limited in almost every way, Métis
17 wealth, prestige, and social standing crashed from
18 respected to denigrated in one generation. Yvonne
19 recounts the near-caste milieu she faced growing
20 up. Quote:

21 "Michifs. We Michifs, we were at the
22 very bottom. We were the French Métis.
23 And then, you had the English Half-
24 Breeds, then, you had the Indians, then
25 the White immigrants, then, the French

1 Whites, and then, on top, the English.
2 In all of the social ladders, the Michifs
3 were the ones that were looked down upon
4 the most. We had the biggest oppression,
5 I think, in all, because you had it from
6 everywhere. When we were going to
7 school, we didn't want anybody to know
8 where we lived or that we spoke Michif or
9 that we were Michif." End of quote3.

10 This was the highly stratified, and static
11 world that Jeremie Morrissette, my grandfather, and
12 Nancy Arcand, my grandmother, had inherited from
13 their carrier parents, which they bequeathed to
14 their children. And this was the world that I was
15 born into on July nineteen (19), nineteen seventy-
16 six (1976). Within three years of my birth, the
17 bonds of "*wahkootowin*," how we say "helping each
18 other in a good way", that had woven our Sash
19 together for over two hundred and fifty (250)
20 years, had finally unravelled, and my brothers and
21 I, along with many cousins, were placed into
22 adoption. My Métis family was crushed under the
23 weight of so many unresolved traumatic years."

24 And now, with my new historical perspective, I
25 again applied the 4th step of AA, which clearly

1 states that one must fearlessly compile an
2 extensive moral inventory of one's past actions.
3 When I did this for my ancestors, I saw the root
4 causes of the intergenerational trauma that had
5 been passed from the carrier group onto my
6 grandparents, parents, and then, onto me. I could
7 see their inability to heal from the trauma brought
8 on by systematic persecution by the Canadian
9 government.

10 And I could see why addictions, mental health
11 issues, misogyny, and abuse had wreaked havoc on
12 me, my brothers, my mom and dad, culminating in our
13 adoption. I could finally see why I was so damn
14 angry, and I finally understood what moushum
15 Jeremie meant when he said: "Don't tell them you're
16 Michif or they'll hang you."

17 Then, I reread the AA step, and a word jumped
18 out at me, a word I never saw before. I saw the
19 word "fearlessly." I had read this step a thousand
20 times before, and the adjective "fearlessly" never
21 meant anything to me, but there it was, and now it
22 meant everything. For the first time in my life, I
23 am not afraid. I know my family, I know our
24 history, and I am no longer filled with a deep rage
25 or resentful of the past. I have come, in my own

1 little way, to forgive history, and in doing so, I
2 have found personal freedom. It is in this way
3 that I have used archives as "Good Medicine," and I
4 strongly urge other children of colonialism to do
5 the same."

6 So, that's the paper that kind of broke my
7 career, and I use it to help Indigenous people
8 across the country to look at their own family
9 history, and genealogy. And those three pieces, I
10 think, articulate what my life is about, what my
11 life work is about, and how, with this kind of
12 understanding, we can help people that are
13 traumatized, Indigenous people that are traumatized
14 as well as a better understand Indigenous
15 homelessness in the country. Thank you.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Thank you very much.

18 Do you have questions, Me Brodeur-Girard?

19 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

20 Yes, I have one or questions, and maybe more, a bit
21 more about the definition of Indigenous
22 homelessness in Canada that you wrote. Maybe I
23 would be interested to learn a bit more about the
24 process you went through to write this definition,
25 the consultations you had, and how it happened.

1 **M. JESSE A. THISTLE:**

2 Okay. So, I was hired in January two thousand
3 sixteen (2016) to write the definition based on my
4 life story. They knew I had experience with the
5 issue of homelessness, and so when I first started
6 building out the consultation process, Steve...
7 Doctor Steven Gates, and Allison Marsolais, the
8 Director and COO of the Canadian Observatory on
9 Homelessness, had a network of people that were
10 Indigenous that they worked with in the past, and
11 they plugged me in to those high-level academics
12 across the country, who worked in different
13 communities and who were members of different
14 Indigenous communities.

15 And so, I started building out some of the
16 theoretical spine of the definition that way. And
17 we asked, we request each one of those national
18 Steering Committee members - there were ten - that
19 they provide us with ten more additional names of
20 what are called the "*Regional Advisors Council of*
21 *100*". We only got sixty, we only got sixty names,
22 and then, we built out that level of consultation
23 basically through what we called the "Maquis and
24 Telegraph", so, by word of mouth through community.

25 And some people knew who I was, and the work

1 that I was doing, so, I think that was how the
2 trust was built with Innu communities, and we asked
3 the... also asked the National Security Committee
4 members to give us one Elder from their region. We
5 collected six Elders altogether, and those Elders
6 were the final stamp of approval on all the
7 different drafts that were developed, I think
8 thirty-nine (39) were developed through
9 consultation back and forth over the course of two
10 years, so...

11 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

12 Thank you. And could you tell us more a bit about
13 the difference between the Western concept of
14 homelessness, and just one, because there's more in
15 the definition that you talked about.

16 **M. JESSE A. THISTLE:**

17 Yes. Yes, so, the Western Canadian definition
18 developed by the COH theorizes that Indigenous
19 homelessness - I mean, Simpler(?) homelessness or
20 Canadian is a range of houselessness, so, on one
21 end there's absolute houselessness or sleeping
22 outside, then there's emergency, so staying in
23 shelters. Then precarious, all the way down, so,
24 for not having tenure or lease to sleeping outside.

25 So, when I first heard that, I said this

1 doesn't really articulate the experience that I
2 went through as an Indigenous person. And I
3 theorize that homelessness, through an Indigenous
4 lens, is a disconnection from what's called "all my
5 relations" or an understanding of being
6 interconnected with things like land, language,
7 culture, spirituality, community.

8 And so, that was the theoretical backbone,
9 that's the difference between the two, and as we
10 consulted with different communities, and people
11 across the country, that was becoming the central
12 theory or spine in saying okay, well, maybe that is
13 really the root of Indigenous homeless. Maybe that
14 is Indigenous homelessness. And the houselessness
15 is just a consequence of all this other type of
16 disconnection, so, loss of kin, loss of
17 (inaudible), loss of understanding of place in
18 one's society, having a place to live within home
19 communities. You know, knowing one's language,
20 that's what Indigenous homelessness is.

21 And through processes of colonization, there
22 have been like a destruction of those connections,
23 like, deliberate of Indigenous domiciles. There's
24 been linguicide, purposeful linguicide with the
25 residential schools. So... and the process is

1 ongoing, so I'm not saying that Indigenous
2 homelessness now ends because we've defined it and
3 the process is very much ongoing, so... Does that
4 make a lot of sense?

5 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

6 So, thank you.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Maître Miller?

9 **Me RAINBOW MILLER :**

10 Yes, I would have a question.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Yes? Do you want to come forward?

13 **Me RAINBOW MILLER :**

14 Good day, Mr. Thistle. I represent Quebec Native
15 Women Association, and I... my question is
16 throughout your studies, I don't know... I do not
17 know if you were able to do this specific study,
18 but would you be able to tell us if there are some
19 particularities concerning women Indigenous
20 homelessness, because you talked to us about twelve
21 different...

22 **M. JESSE A. THISTLE :**

23 Yes.

24 **Me RAINBOW MILLER :**

25 ... carriers, but would you be able to tell if

1 there's additional ones concerning the women?

2 **M. JESSE A. THISTLE:**

3 Yes, there are one that's very specific to
4 Indigenous women, it's fleeing violence.

5 **Me RAINBOW MILLER :**

6 Um-hum.

7 **M. JESSE A. THISTLE:**

8 I think I skipped over, unfortunately...

9 **Me RAINBOW MILLER :**

10 Okay.

11 **M. JESSE A. THISTLE:**

12 Where, in domestic situations where there's
13 overcrowding or addictions, a lot of domestic abuse
14 happens, and women flee out of those situations.
15 Also, two spirited people or LGBTQ...

16 **Me RAINBOW MILLER :**

17 Um-hum.

18 **M. JESSE A. THISTLE:**

19 And youth are also very susceptible to that, but
20 that is a very... that dimension itself is very
21 specific to Indigenous women. Also, women seem to
22 be juggled around in the second last dimension, so,
23 emergency crisis homelessness with family.

24 **Me RAINBOW MILLER :**

25 Um-hum.

1 **M. JESSE A. THISTLE:**

2 And they're... they'd end up homeless like the...
3 the dimension itself was written off the experience
4 of a woman, (inaudible), I mentioned her, and being
5 passed around after her home was flooded out in the
6 dolphin(?) region of Manitoba. And in trying to get
7 help, they were passing her from child services to
8 social services to... all these different agencies.
9 Well, her kids became more and more homeless. The
10 only...

11 **Me RAINBOW MILLER :**

12 Um-hum.

13 **M. JESSE A. THISTLE:**

14 ... intervention that helped was the intervention of
15 her mother.

16 **Me RAINBOW MILLER :**

17 Um-hum.

18 **M. JESSE A. THISTLE:**

19 So, those two particularities are very specific to
20 the experience of Indigenous women, yes.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 So, specifically for that last example, was this
23 one, like, falling between cracks?

24 **M. JESSE A. THISTLE:**

25 Yes.

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 There was no services offered...

3 **M. JESSE A. THISTLE:**

4 There was no services.

5 **Me RAINBOW MILLER :**

6 ... to her? Or they would always, like, throw the
7 hot potato like you said...

8 **M. JESSE A. THISTLE:**

9 Yes, yes.

10 **Me RAINBOW MILLER :**

11 ... said earlier?

12 **M. JESSE A. THISTLE:**

13 Yes, and that seems to be a phenomenon that affects
14 Indigenous women particularly, yes, so... I do know
15 that, like, going homelessness also affects
16 Indigenous women, like, that was drawn from Darlene
17 Necan, her experience of being an outsider, so Bill
18 C-31. Over time, disenfranchised a lot of
19 Indigenous women who married...

20 **Me RAINBOW MILLER :**

21 Um-hum.

22 **M. JESSE A. THISTLE:**

23 ... basically non-Indigenous people. And so, a lot
24 of them now today are trying to go back to
25 reconnect, because they now have status, right?

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 Um-hum.

3 **M. JESSE A. THISTLE:**

4 And their home communities are not accepting or they
5 see them as outsiders, and that makes it very hard
6 to get re-established with the community, and so
7 they end up in urban centers. Do you understand
8 what I mean?

9 **Me RAINBOW MILLER :**

10 Um-hum.

11 **M. JESSE A. THISTLE:**

12 And so, they don't have the same access that someone
13 who grew up, and was never... lost their status...

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 Yes.

16 **M. JESSE A. THISTLE:**

17 ... through Bill C-31.

18 **Me RAINBOW MILLER :**

19 Um-hum.

20 **M. JESSE A. THISTLE:**

21 It's a fact, so...

22 **Me RAINBOW MILLER :**

23 Would you also say that discrimination could be a
24 component when these women flee, and come to the
25 cities?

1 **M. JESSE A. THISTLE:**

2 Yes, yes. So, there's a whole section of racism,
3 and discrimination where it literally forms an
4 impenetrable wall within the shelter systems, within
5 social services, within medical profession, within
6 policing, where they're just not getting the same
7 type of service that other citizens get on a regular
8 level, like people literally going to get health
9 services, I'm working on a project at Saint Mike's
10 currently, and they die, because the doctors aren't
11 culturally trained to see...

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 Um-hum.

14 **M. JESSE A. THISTLE:**

15 ... someone has... having, like, a diabetic shock as
16 opposed to viewing them as an alcoholic, and
17 sending...

18 **Me RAINBOW MILLER :**

19 Um-hum.

20 **M. JESSE A. THISTLE:**

21 ... them in the corner. So, men die that way,
22 right? So, Indigenous women endure that very much
23 so, where do they go, you know? And so, it affects
24 the way that they find access to, you know, trying
25 to get help or social services in all settings.

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 Um-hum.

3 **M. JESSE A. THISTLE:**

4 In all settings, so, it's very prevalent within... I
5 forget what page number, but...

6 **Me RAINBOW MILLER :**

7 Okay.

8 **M. JESSE A. THISTLE:**

9 If you refer to it, you can see what I have written
10 there.

11 **Me RAINBOW MILLER :**

12 Okay. Well, thank you so much for coming all the
13 way down here to give your testimony.

14 **M. JESSE A. THISTLE:**

15 Well, thank you for having me. Thank you.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Um-hum. Me Boucher, Me Robillard?

18 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

19 I won't have any questions but thank you very much
20 for coming here today.

21 **M. JESSE A. THISTLE:**

22 Thank you.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Um-hum.

25 **Me DENISE ROBILLARD :**

1 Moi non plus, merci.

2 **M. JESSE A. THISTLE:**

3 Okay.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Me Brodeur-Girard, something else?

6 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

7 No.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 So now, I will thank you very much for having
10 accepted to share with us your personal history and
11 history also. And I see the impacts of
12 intergenerational trauma, history, and homelessness
13 on one Métis-Cree man. It's... I think it's going
14 to be helpful or worse. I will cite what you said
15 at the end of your paper.

16 "By better understanding the colonial
17 roots of homelessness, we can better
18 understand the societal changes needed to
19 bring our relatives back into the
20 circle."

21 **M. JESSE A. THISTLE:**

22 Yes.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Um-hum. And it's... it reminds me that we have
25 the feeling that in the general population, people

1 don't... do not know much about Indigenous
2 realities and including all this history.

3 **M. JESSE A. THISTLE:**

4 Yes.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Being roots of what we see today. Our mandate is
7 for the last fifteen years, but we really
8 understand that it didn't start fifteen years ago.

9 **M. JESSE A. THISTLE:**

10 Um-hum.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 It started long before.

13 **M. JESSE A. THISTLE:**

14 Yes.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 And it may explain what's going on now.

17 **M. JESSE A. THISTLE:**

18 Yes.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 I want to... let you know that what you did
21 yourself is... you needed courage. It was surely
22 not very easy?

23 **M. JESSE A. THISTLE:**

24 No.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 You had many difficulties in your life, and you
2 went through that. And today, you're able to
3 explain, and surely help many other people who had
4 difficulties...

5 **M. JESSE A. THISTLE:**

6 Um-hum.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 At the beginning of their own life. They
9 understand that it's not easy when you, at the
10 beginning...

11 **M. JESSE A. THISTLE:**

12 Yes.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 You will have all what is needed to go through...

15 **M. JESSE A. THISTLE:**

16 Yes.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 And you find it by yourself. So, I wish you the
19 best.

20 **M. JESSE A. THISTLE:**

21 Thank you.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 I wish your story may help other to do the same, to
24 come through that.

25 **M. JESSE A. THISTLE:**

1 Thank you.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 So, thank you very, very much for sharing with us.

4 **M. JESSE A. THISTLE :**

5 Thank you very much.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Now, we will take a break before going with the
8 next witnesses.

9 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

10 Oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Do you have...

13 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

14 No.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 ... a request...

17 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

18 No.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 ... to file? No?

21 **Me SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD :**

22 No no, it's okay.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 It's good enough? So, thanks again...

25 **M. JESSE A. THISTLE :**

1 Thank you.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 And we'll take a fifteen (15) minutes break, okay?

4 **M. JESSE A. THISTLE :**

5 Okay.

6 SUSPENSION

7 -----

8 REPRISE

9 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

10 La Commission reprend.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors, bonjour. Comme il y a quelques changements
13 au niveau des procureurs, je vais demander aux
14 procureurs, pour les fins de l'enregistrement, de
15 s'identifier.

16 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN,**

17 **PROCUREURE POUR LA COMMISSION VIENS :**

18 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Marie-Josée
19 Barry-Gosselin pour la Commission.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Bienvenue.

22 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

23 Merci.

24 **Me RAINBOW MILLER :**

25 Maître Rainbow Miller pour Femmes Autochtones du

1 Québec.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Bienvenue, Me Miller.

4 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

5 **PROCUREUR POUR LE DIRECTEUR DES POURSUITES**

6 **CRIMINELLES ET PÉNALES :**

7 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Maxime Laganière
8 pour le Directeur des Poursuites Criminelles et
9 Pénales.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Bienvenue, Me Laganière.

12 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

13 Bonjour. Maître Marie-Paule Boucher pour la
14 Procureure générale.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Bienvenue, Me Boucher.

17 **Me DENISE ROBILLARD :**

18 Bonjour, Denise Robillard pour la Procureure
19 générale du Québec.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Et bienvenue, Maître Robillard.

22 Alors, bienvenue aux procureurs. Me Barry-

23 Gosselin, vous allez nous présenter vos prochains
24 témoins?

25 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

1 Certainement, Monsieur le Commissaire. Donc, pour
2 la dernière portion de l'avant-midi, trois
3 personnes qui travaillent à la Commission Viens ou
4 qui ont travaillé, dans un cas, à la Commission
5 Viens comme agent de recherche. Elles viendront
6 rendre un témoignage sur un mandat qui leur a été
7 confié par la Commission.

8 Vous vous rappellerez certainement le
9 témoignage de Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre
10 sur la question de la judiciarisation de
11 l'itinérance ou le portrait de Val-d'Or et, d'une
12 manière un petit peu plus sommaire, le portrait de
13 Montréal avait été fait à ce moment-là devant vous.

14 Évidemment, c'est... les résultats qui avaient
15 été présentés à ce moment-là, des études notamment
16 sur l'incarcération des personnes Autochtones en
17 situation d'itinérance, étaient assez troublants.
18 Ils ont d'ailleurs mené à vos deux premières
19 recommandations.

20 Suite à ce témoignage, on a décidé d'élargir,
21 au niveau de la Commission en fait, la recherche de
22 savoir est-ce que cette situation-là était limitée
23 à Val-d'Or? Ou il y avait d'autres situations
24 semblables à... dans d'autres villes ou
25 municipalités du Québec?

1 Et également, de plus largement tenter de
2 couvrir ou de présenter une preuve plus complète,
3 en fait, sur la question de... des constats
4 d'infraction des règlements municipaux et des
5 conséquences pouvant aller jusqu'à
6 l'emprisonnement.

7 Dans ce contexte-là, trois agentes de
8 recherche de la Commission Viens, en fait, ont
9 travaillé sur ce mandat: Gabrielle Lupien,
10 Jacinthe Poisson et Me Arianne Martel ont chacune
11 traité d'une facette, en fait, de cette situation-
12 là, de la judiciarisation de l'itinérance. Et
13 c'est ce sur quoi porteront les présentations ce
14 matin.

15 Avant l'assermentation, pardon, des témoins,
16 je vais juste brièvement vous résumer. Madame
17 Lupien va présenter le portrait de dix villes qui
18 ont été sélectionnées par la Commission Viens au
19 niveau de la judiciarisation des personnes en
20 fonction des règlements municipaux. Elle va
21 commencer par vous présenter la méthodologie et
22 évidemment, les limites méthodologiques, les
23 informations qu'on a obtenues, et ensuite, vous
24 présenter les grandes lignes des résultats.

25 Son témoignage va être complété, évidemment,

1 par le dépôt d'une preuve documentaire beaucoup
2 plus complète avec des explications sur chacune des
3 informations qu'elle va nous présenter aujourd'hui.

4 Dans un deuxième temps, madame Jacinthe
5 Poisson va poursuivre, en fait, le témoignage et
6 elle va plutôt traiter de la question de la
7 judiciarisation et des alternatives à
8 l'emprisonnement. Donc, après l'émission de
9 constats, quand il y a non-paiement des constats
10 d'infraction, quelles sont les alternatives avant
11 l'emprisonnement, que ce soit au niveau des
12 ententes qui peuvent être prises avec le
13 percepteur, des travaux bénévoles ou des programmes
14 d'accompagnement d'itinérance.

15 On avait d'ailleurs présenté un de ces
16 programmes-là, Monsieur le Commissaire, avec le
17 PAJIC de Montréal. Et évidemment, à ce moment-là,
18 madame Brosseau avait même témoigné, parce qu'elle
19 était à ce moment-là employée à la clinique *Droit*
20 *Devant*. Donc, on aura cette présentation-là dans
21 un deuxième temps.

22 Et dans un troisième temps, Me Arianne Martel
23 va compléter en présentant, en fait, la situation
24 des gens qui se retrouvent avec des mandats
25 d'emprisonnement ou des émissions de mandats

1 d'emprisonnement pour du non-paiement d'amendes.
2 Et on va... Me Martel va nous expliquer
3 l'historique, en fait, législatif, brièvement, et
4 le ratio d'emprisonnement, d'aide judiciaire qui
5 est utilisée par certaines Cours municipales du
6 Québec. Donc, un jour de prison crédite quel
7 montant de dette judiciaire? Donc, c'est une
8 approche encore une fois pas exhaustive de
9 l'ensemble des Cours municipales, mais de plusieurs
10 Cours municipales au Québec.

11 C'est notre projet de l'avant-midi, Monsieur
12 le... de la fin de l'avant-midi. Je suggérerais à
13 madame la greffière d'assermenter madame Lupien et
14 madame Poisson. Et je leur céderai la parole
15 immédiatement après pour le début de la
16 présentation.

17 -----

18
19
20
21
22
23
24
25

1 Arianne Martel
2 Agente de recherche de la CERP
3 Serment d'office

4 -----
5 Jacinthe Poisson
6 Agente de recherche de la CERP
7 Affirmation solennelle

8 -----
9 Gabrielle J. Lupien
10 Agende de recherche de la CERP
11 Affirmation solennelle

12 -----

13 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

14 Merci.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Alors, il me fait plaisir de vous accueillir à la
17 Commission. On s'est déjà vus? Je suis certain que
18 ce sera intéressant.

19 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

20 Donc, je vous laisse commencer, Madame Lupien. Je
21 vais tenter de garder mes questions pour la fin de
22 votre présentation, à moins qu'un sujet nécessite
23 une clarification en cours de présentation. Merci.

24 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

25 D'accord. Je vais vous parler de certains faits

1 saillants d'un rapport que j'ai rédigé en tant
2 qu'agente de recherche pour la Commission. Ce
3 rapport quantifie les tendances en matière de
4 signification de constats d'infractions à la
5 réglementation municipale et de l'emprisonnement
6 pour non-paiement de ces constats.

7 L'accent est mis le plus possible sur les
8 personnes Autochtones et sur les actes ou les
9 omissions se rapportant à une situation
10 d'itinérance.

11 La plupart va avoir lieu en quatre étapes.
12 Pour commencer, je ferai un survol de la
13 méthodologie. Par la suite, je vais vous présenter
14 les résultats concernant la signification de
15 constats, suivi par ceux sur l'incarcération.

16 Pour la... tous les résultats portent sur les
17 destinataires de constats, Autochtones et
18 allochtones confondus. Et c'est à la dernière
19 partie de la présentation que je vous présenterai
20 les statistiques sur les personnes Autochtones.

21 En deux mille seize (2016), les chercheuses
22 Bellot et Sylvestre ont publié un rapport sur la
23 judiciarisation de l'itinérance à Val-d'Or. Elles
24 qualifient cette pratique comme étant contre-
25 productive, coûteuse, inefficace et attentatoire

1 aux droits.

2 De plus, elles ont prouvé que plus de
3 soixante-quinze pour cent (75 %) des constats
4 signifiés sont remis à des personnes identifiées
5 par elles comme étant Autochtones.

6 La Commission a voulu connaître comment les
7 pratiques observées à Val-d'Or se manifestent
8 ailleurs au Québec, particulièrement chez les
9 personnes Autochtones.

10 Nous avons fait un choix de dix (10) villes
11 qui sont affichées à l'écran. Je vais vous
12 expliquer comment qu'on a choisi ces dix villes.

13 Le Regroupement des Centres d'Amitié
14 Autochtones du Québec a fourni à la Commission une
15 liste des villes québécoises avec une grande
16 présence Autochtone. Parmi les villes figurant sur
17 cette liste, dix ont été sélectionnées de façon à
18 assurer une diversité relativement à... aux tailles
19 de la population et aux Nations Autochtones
20 présentes.

21 Nous avons ensuite demandé à ces dix villes de
22 nous fournir les données sur les constats
23 d'infraction remis entre le premier (1er) janvier
24 deux mille un (2001) et le trente et un (31) août
25 deux mille dix-sept (2017) en vertu de toute

1 réglementation municipale, à l'exception de ceux
2 portant sur la circulation et sur le stationnement.

3 Pour diverses raisons, la comparabilité des
4 données porte certaines limitations. Par exemple,
5 les villes n'avaient généralement pas conservé les
6 données depuis le premier (1er) janvier deux mille
7 un (2001). Nous avons donc différentes périodes
8 d'échantillonnages pour les villes sous études.

9 Le plus que la période d'échantillonnage est
10 longue, la plus que... le plus que nos résultats
11 sur le cheminement des constats est exact.

12 Nous avons aussi fait le choix de concentrer
13 notre recherche exploratoire sur Sept-Îles et
14 Chibougamau en raison de la pertinence des données
15 reçues.

16 Une fois qu'on avait accueilli toutes les
17 données, un grand effort d'épuration et de
18 nettoyage a été fait dans les bases de données
19 reçues afin de vraiment cibler les constats qui
20 avaient un lien avec l'itinérance. Notamment les
21 constats sans lien comme ceux se rapportant à
22 l'urbanisme ou la gestion de l'eau ou de la neige
23 ont été exclus.

24 Pour connaître la représentation des personnes
25 Autochtones dans les bases de données, nous nous

1 sommes servies de deux sources. D'abord, le
2 ministère de la Sécurité publique accomplit une
3 liste des personnes Autochtones incarcérés pour
4 non-paiement d'un constat d'infraction à la
5 réglementation municipale.

6 Nous nous sommes aussi servies de deux
7 registres provenant d'Affaires Autochtones et
8 Développement du Nord Canada, soit le Registre sur
9 les Indiens et le Registre des bénéficiaires Cris
10 et Naskapis de la Convention de la Baie-James et du
11 Nord québécois, de la Convention du Nord-Est
12 québécois. Malheureusement, le Registre des Inuits
13 n'était pas obtenu en temps utile.

14 Passons aux résultats. La première étape de
15 la judiciarisation est la signification d'un
16 constat par un agent de la paix. Ce premier
17 graphique compare le nombre de constats signifiés
18 par mille (1 000) habitants par année en moyenne
19 dans huit (8) villes d'intérêt. Nous avons choisi
20 d'exclure Shawinigan et Joliette pour différentes
21 raisons.

22 Les villes qui rendent le plus de
23 contraventions relativement à la taille sont
24 Chibougamau, Val-d'Or et Québec.

25 Comme je vous ai expliqué, les données reçues

1 sont hétérogènes à certains égards, la
2 comparabilité n'est donc pas parfaite. Les taux de
3 signification de constats sont sous-estimés pour
4 Val-d'Or et Québec. Je vous explique pourquoi.
5 D'abord, la base de données que nous avons reçue de
6 Val-d'Or était incomplète à certains égards. En
7 fait, tous les constats qui avaient été réglés
8 avant qu'un jugement soit rendu ont été épurés de
9 la base de données avant qu'elle ait été envoyée à
10 la Commission.

11 En outre, seuls les constats découlant de la
12 réglementation municipale sur la paix et le bon
13 ordre figurent dans la base de données de Val-d'Or
14 et celle de Québec. En conséquence, le taux réel
15 de signification de constats est probablement plus
16 élevé à Val-d'Or qu'à Chibougamau malgré ce qui est
17 affiché à l'écran.

18 Quels sont les motifs cités dans ces constats?
19 Nous avons regardé les motifs cités dans les bases
20 de données de chaque ville en les regroupant par
21 catégories de motifs. Les catégories de motifs qui
22 ressortent le plus souvent sont: les situations
23 impliquant l'alcool ou la drogue et les conflits
24 avec un agent de la paix.

25 Le pourcentage de constats qui citent une

1 situation impliquant de l'alcool ou de la drogue
2 tourne autour de trente-sept pour cent (37 %) en
3 moyenne pour les huit villes affichées à l'écran.
4 Cette catégorie de motifs, c'est-à-dire alcool et
5 drogue, comprenant notamment le fait d'être en état
6 d'ivresse ou sous l'influence de drogues dans un
7 endroit public, ainsi que la consommation de
8 boissons alcoolisées dans un endroit public.

9 Le pourcentage est plus élevé chez les trois
10 villes que nous avons identifiées comme celles qui
11 donnent le plus de constats. À Val-d'Or, ça
12 comprend quarante-sept pour cent (47 %) des
13 constats. À Val-d'Or, cinquante pour cent (50 %) et
14 à Chibougamau, soixante-six pour cent (66 %) des
15 constats citent l'alcool ou la drogue comme motifs.

16 Quant aux conflits avec la police, ils sont
17 cités dans environ un tiers des cas selon la
18 moyenne des catégories de motifs dans les huit
19 villes à l'écran.

20 La catégorie de « Conflits avec la police »
21 est composée de motifs comme injurier un agent de
22 la paix ou un fonctionnaire municipal dans
23 l'exercice de ses fonctions et refuser de se
24 conformer à l'ordre d'un agent de la paix.

25 À Maniwaki, quarante-neuf pour cent (49 %) des

1 constats tombent dans la catégorie « Conflits avec
2 la police ». À Sept-Îles, ils présentent quarante-
3 deux pour cent (42 %) des constats.

4 Nous venons de voir la signification du
5 constat, c'est la première étape de... dans la
6 judiciarisation de l'itinérance. Il y a d'autres
7 facteurs qui interviennent. En fait, il y en a
8 quatre.

9 Après l'agent de la paix, il s'agit du
10 percepteur des amendes qui dispose d'un certain
11 nombre d'outils pour inciter le destinataire d'un
12 constat de régler sa dette si elle n'est pas payée
13 là.

14 Parmi les procédures de perception figurent la
15 saisie, la prise d'une entente de paiement et les
16 travaux compensatoires. Il peut aussi formuler une
17 demande d'imposition d'une peine d'emprisonnement.
18 À la réception d'une telle demande, notre troisième
19 acteur, le juge peut délivrer un mandat
20 d'emprisonnement.

21 Dans les prochaines diapositives, nous allons
22 désigner ces deux étapes judiciaires, c'est-à-dire
23 la demande d'imposition d'une peine
24 d'emprisonnement et le mandat d'emprisonnement par
25 les acronymes « DIE » et « ME ».

1 Si un mandat d'emprisonnement est exécuté sans
2 que le destinataire du constat ne prenne entente,
3 un quatrième acteur intervient, le MSP. Ce dernier
4 est responsable pour l'incarcération.

5 Soulignons qu'une demande d'imposition
6 d'emprisonnement n'entraîne pas forcément un mandat
7 d'emprisonnement, tout comme un mandat
8 d'emprisonnement n'implique pas nécessairement
9 l'incarcération. Par exemple, le destinataire peut
10 prendre entente avec le percepteur à la réception
11 d'une demande d'imposition d'emprisonnement. En
12 fait, il peut payer à tout moment, y compris après
13 l'exécution d'un mandat d'emprisonnement.

14 Certaines demandes d'imposition
15 d'emprisonnement ne mènent pas à la délivrance d'un
16 mandat d'emprisonnement, parce que le juge refuse
17 de délivrer le mandat d'emprisonnement. Le décès
18 du destinataire peut parfois heurter le cheminement
19 du constat vers l'incarcération aussi.

20 Tandis que le premier graphique compare les
21 villes selon le nombre de constats signifiés,
22 celui-ci, la figure 2, les compare en termes du
23 nombre de constats qui mènent à une demande
24 d'imposition d'emprisonnement. C'est le gris
25 foncé. Un mandat d'emprisonner, gris pâle, et à

1 l'incarcération en gris médium.

2 Comme le premier graphique, les taux sont
3 relatifs à la taille de la population et la moyenne
4 des taux annuels utilisés. Cela permet de
5 contrôler les différences au niveau de la taille
6 des populations et les périodes d'échantillonnages.

7 On peut voir que Chibougamau recourt aux
8 demandes d'imposition d'emprisonnement, aux mandats
9 d'emprisonnement et à l'incarcération beaucoup plus
10 souvent que toutes les autres villes sous études.

11 Voici une autre façon de comparer les trois
12 étapes de judiciarisation, soit les demandes
13 d'imposition d'emprisonnement, les mandats
14 d'emprisonnement et l'incarcération en tant que
15 telle.

16 La figure 3 présente le pourcentage de
17 constats qui se rendent à ces trois étapes. Cette
18 comparaison, par pourcentages, minimise l'impact
19 que l'hétérogénéité des bases de données peut avoir
20 sur la comparaison entre les villes. Néanmoins,
21 certaines limitations sont à souligner. Les
22 données de Val-d'Or sont une surévaluation, puisque
23 la base de données exclut toutes les constats qui
24 ont été réglés avant qu'un jugement soit rendu.

25 De plus, nous savons que les périodes

1 d'échantillonnages sont un peu variables.
2 Normalement, ça figure entre trois ans et demi (3½)
3 et cinq ans et demi (5½), mais dans certains cas,
4 c'est plus long ou plus court.

5 À Chibougamau, à La Tuque et à Senneterre,
6 nous avons une période d'échantillonnages de plus
7 de onze (11) ans. Une période d'échantillonnages
8 plus longue facilite l'étude du cheminement des
9 constats jusqu'à ce que... jusqu'à son terme.

10 D'autre part, à Maniwaki, la période
11 d'échantillonnages n'est que de deux ans et deux
12 mois seulement. Alors, comparée aux autres villes,
13 la judiciarisation pourrait être un peu sous-
14 évaluée à Maniwaki.

15 Comme avec la figure 2, on voit des chiffres
16 considérablement plus élevés à Chibougamau. Des
17 mandats d'emprisonnement sont délivrés dans
18 cinquante-sept pour cent (57 %) des cas. Vingt-
19 sept pour cent (27 %) des constats aboutissent par
20 l'incarcération. Autrement dit, il y a au moins
21 une chance sur quatre que lorsqu'un constat est
22 signifié, il mènera à l'emprisonnement du
23 destinataire pour non-paiement d'amendes.

24 Maintenant, la figure regarde les délais entre
25 la signification du constat et certaines étapes

1 judiciaires, soit l'envoi d'un engagement de
2 travaux compensatoires, la délivrance d'une demande
3 d'imposition d'emprisonnement et la délivrance d'un
4 mandat d'emprisonnement.

5 Toutes les chiffres qu'on voit à l'écran sont
6 en nombre de jours et nous avons fait la
7 comparaison pour quatre villes: Chibougamau, Sept-
8 îles, Trois-Rivières et Val-d'Or.

9 Chibougamau se distingue du fait qu'il entame
10 ses étapes plus rapidement qu'ailleurs. De plus, à
11 Chibougamau, le percepteur des amendes envoie
12 l'engagement de travaux compensatoires en même
13 temps qu'il demande au juge de délivrer un mandat
14 d'emprisonnement. Alors que chez les trois autres
15 villes, le destinataire du constat a plusieurs mois
16 à réagir à l'offre de travaux compensatoires avant
17 qu'on soulève la menace d'emprisonnement.

18 En outre, tandis qu'à Trois-Rivières et Val-
19 d'Or, plus de deux ans s'écoulent généralement
20 suite à l'infraction avant qu'un juge impose une
21 peine d'emprisonnement, la majorité des mandats
22 d'emprisonnement sont délivrés moins d'un an après
23 la date de l'infraction à Chibougamau.

24 Dans les prochaines diapositives, nous allons
25 parler des catégories de motifs. Alors, je vais

1 vous les décrire brièvement. Les catégories de
2 motifs sont un système de catégorisation que j'ai
3 créé pour faciliter la comparaison entre les villes
4 qui ont des règlements qui sont semblables en
5 contenu, mais dont la forme peut varier
6 considérablement.

7 Nous avons déjà parlé des deux premières
8 catégories, soit alcool et drogues, et conflits
9 avec la police. Il y a aussi troubler la paix.
10 C'est tout ce qui concerne des bruits qui peuvent
11 déranger. Quant à troubler le bon ordre, ça
12 comprend surtout le fait de uriner ou déféquer en
13 public, mais aussi commettre une action indécente
14 dans un endroit public.

15 La violence est une catégorie qui comprend des
16 actes comme lancer un projectile sur une place
17 publique, se battre, crier, injurier les gens,
18 ainsi que porter une arme comme un couteau dans un
19 endroit public.

20 Et finalement, tout ce qui ne rentre pas dans
21 les autres catégories de motifs se retrouvent dans
22 la catégorie « Présence ». Cette catégorie fourre-
23 tout englobe d'autres comportements qui dérangent
24 du fait qu'ils ont lieu dans une place publique.
25 Alors, on peut penser à la flânerie, le

1 vagabondage, la mendicité, le fait de dormir ou se
2 coucher dans un endroit public.

3 C'est aussi dans cette catégorie qu'on
4 retrouve les contraventions données pour l'omission
5 d'avoir une licence valide pour son chat ou pour
6 son chien. À Trois-Rivières, presque vingt pour
7 cent (20 %) des constats qui ont mené à
8 l'incarcération citent ce motif, soit de pas avoir
9 une licence valide pour son chat ou son chien.

10 Figure 8. O.k. Quelles catégories de motifs
11 sont cités dans les constats remis aux personnes
12 qui accumulent beaucoup de constats? Sont-elles
13 différentes de celles citées dans les constats
14 donnés aux personnes qui reçoivent peu de constats?

15 La figure 8 tente de comparer la répartition
16 des contraventions à Chibougamau parmi les six
17 catégories que je vous ai présentées, et cela pour
18 quatre groupes de destinataires : Les G1, les G10,
19 les G20 et les G+.

20 Les G1 sont les destinataires de constats qui
21 ont reçu moins de dix constats. Les G10 sont ceux
22 qui ont reçu dix constats ou plus. G20, vingt
23 constats et plus, et G+, c'est la personne à
24 Chibougamau qui a accumulé le plus de constats dans
25 la période sous étude. En l'espèce, il s'agit de

1 soixante-douze (72) constats.

2 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

3 Juste pour être certaine qu'on comprenne bien, G1
4 serait entre un et neuf constats, G10 entre dix et
5 dix-neuf constats?

6 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

7 Dix et plus. C'est-à-dire que le G10 englobe le
8 G20.

9 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 O.k., merci.

11 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

12 Nous remarquons que plus qu'on retourne notre regard
13 vers les personnes ayant reçu un grand nombre de
14 constats, plus que les constats ont tendance à citer
15 les motifs reliés à l'alcool et aux drogues. En
16 revanche, plus on se penche sur les constats donnés
17 à des personnes n'ayant pas reçu beaucoup de
18 constats, plus qu'on voit des motifs liés aux
19 conflits avec la police ou à la violence.

20 Examinons de plus près la personne ayant reçu
21 le plus de constats à Chibougamau. Plus de quatre-
22 vingt-dix pour cent (90 %) des constats qu'elle a
23 reçus sont en lien avec la consommation d'alcool en
24 public. Le percepteur des amendes a formulé des
25 demandes d'imposition d'emprisonnement dans... pour

1 onze (11) des soixante-treize (73) constats. Si la
2 personne purgerait tous les jours de prison demandés
3 par le percepteur des amendes, elle aurait à purger
4 cent dix (110) jours de prison. On ne sait pas où
5 elle les purgerait, mais nous supposons qu'elle les
6 purgerait au Centre de détention de Roberval, parce
7 que d'autres personnes de Chibougamau ont été
8 envoyées à ce Centre.

9 Le cas échéant, la facture associée à son
10 incarcération serait de plus de soixante-cinq mille
11 dollars (65 000 \$) pour les contribuables si on se
12 sert du coût de l'incarcération par jour cité par
13 le MSP en deux mille seize (2016), soit de cinq
14 cent quatre-vingt douze dollars (592 \$) par jour.

15 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 Je comprends, madame Lupien, que ça c'est un
17 scénario qui est hypothétique, en fait, parce qu'on
18 n'a pas l'information à savoir si cette... la
19 personne G+ ou non purgé la peine, mais si on se
20 fie aux demandes, en fait, de mandats
21 d'emprisonnement et les jours qui ont... qui
22 étaient demandés à ce moment-là, vous pouvez faire
23 ce calcul-là. C'est exact?

24 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

25 C'est exact.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Merci. Donc, c'est hypothétique. Merci.

3 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

4 Oui. J'aimerais aussi vous parler d'un autre cas de
5 G+, c'est-à-dire la personne qui a accumulé le plus
6 de constats, mais cette fois à Sept-Îles.

7 L'histoire est un peu différente. Dans ce cas, la
8 personne qui a accumulé le plus de constats à Sept-
9 Îles, cette personne a accumulé presque quinze mille
10 dollars (15 000 \$) en amendes et cela uniquement
11 entre la période de juillet deux mille treize (2013)
12 et décembre deux mille seize (2016).

13 Le motif le plus souvent cité est le fait de
14 se coucher ou de s'endormir dans une place
15 publique. Plus de deux tiers des constats ont mené
16 à la délivrance d'un mandat d'emprisonnement. Si
17 la peine... si la personne purge tous les quatre
18 cents (400) jours d'emprisonnement demandés par le
19 percepteur des amendes, la facture de son
20 incarcération serait de cent soixante-deux quatre
21 cents dollars (162 400 \$) pour les contribuables.
22 Ce calcul s'appuie sur le coût d'incarcération du
23 Centre de détention de Sept-Îles, soit de quatre
24 cent six dollars (406 \$) par jour.

25 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

1 Est-ce qu'on est capables de déterminer si G+, tant
2 pour la ville de Chibougamau que pour la ville de
3 Sept-Îles, était ou non d'origine Autochtone?

4 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

5 Le G+ de Chibougamau est une personne qui figure
6 sur un des registres, c'est-à-dire soit le Registre
7 des Indiens ou soit le Registre des Cris et
8 Naskapis, mais il ne figure pas sur la liste des
9 personnes Autochtones incarcérées pour non-paiement
10 d'amendes du MSP.

11 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 Ça, ça signifie que cette personne-là est inscrite
13 dans le registre, mais qu'elle n'a pas... elle ne
14 s'est pas... probablement pas auto-déclarée comme
15 étant une personne d'origine Autochtone au moment
16 de son incarcération?

17 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

18 C'est exact, parce que la liste des MSP est basée
19 sur les personnes qui s'auto-déclarent. De plus,
20 ils nous ont aussi souligné qu'il y a certaines
21 limitations informatiques qui pourraient exclure
22 certaines personnes de leurs listes.

23 Quant à la personne qui a reçu le plus de
24 constats à Sept-Îles, cette personne figure à la
25 fois sur un des Registres et sur la liste du MSP.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Comme étant Autochtone?

3 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

4 Comme étant Autochtone. Oui.

5 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Et vous aviez mentionné que la personne, donc, G+
7 là qui est l'individu ayant reçu le plus de
8 constats à Chibougamau, avait reçu un total de
9 soixante-treize (73) constats d'infraction dans...
10 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) en lien avec
11 l'alcool?

12 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

13 Oui.

14 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

15 Pour la personne G+ de Sept-Îles, la majorité... le
16 motif le plus souvent cité était la présence sur un
17 banc de parc ou en dehors des heures d'ouverture,
18 mais combien de constats d'infraction totalement...
19 au total cette personne avait reçus entre deux
20 mille treize (2013) et deux mille seize (2016)? Le
21 savez-vous?

22 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

23 Je pourrais vérifier, ça me prendrait deux minutes.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 À la fin de votre présentation, si vous avez la

1 réponse. Je vas vous laisser poursuivre.

2 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

3 Parfait, merci. D'accord. Alors, simplement pour
4 préciser comment que j'ai réussi à faire le calcul
5 que ça coûterait cent soixante-deux mille quatre
6 cents dollars (162 400 \$) pour que la personne à
7 Sept-Îles ayant accumulé le plus de constats puisse
8 purger toutes les jours d'emprisonnement demandés,
9 je me suis servie de... un document (inaudible) deux
10 mille seize (2016) qui explique le budget du MSP et
11 qui a les coûts journaliers dans l'incarcération.

12 Et dans ce cas-ci, on savait que cette
13 personne avait purgé au moins une peine au Centre
14 de détention de Sept-Îles.

15 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 Une dernière question, si...

17 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

18 Oui?

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Vous me permettez? Vous indiquez que, par exemple,
21 pour le G+ de Sept-Îles, deux tiers (2/3) des
22 constats d'infraction ont mené à... je sais pas,
23 là, j'ai pas saisi si c'est à la délivrance ou d'un
24 mandat d'emprisonnement, ou la demande, mais c'est
25 donc dire qu'il y a le... il y a encore le tiers

1 des... pour la peine de quatre cents (400) jours,
2 ça n'inclut pas le dernier tiers? Qu'il pourrait
3 donc y avoir une peine subséquente ou qu'il y ait
4 déjà eu un paiement partiel ou une entente de
5 travaux bénévoles pour le dernier tiers des
6 constats d'infraction?

7 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

8 Tout à fait, c'était plus de deux tiers des
9 constats qui ont mené à la délivrance d'un mandat
10 d'emprisonnement.

11 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 Donc, moins de un tiers demeure encore soit
13 pendant, soit réglé d'une manière différente?
14 Donc, les quatre cents jours ne visent même pas la
15 totalité des constats d'infraction. Donc, la
16 totalité de la dette de quinze mille (15 000)?

17 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

18 Oui.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Mais ce que vous dites, c'est étant plus du deux
21 tiers?

22 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

23 Oui, je me suis fiée uniquement sur les jours de
24 prison demandés, alors, il pourrait y en avoir
25 plus.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Est-ce que c'est la même situation pour le G+ de
3 Chibougamau? Vous disiez que ça donnait cent dix
4 (110) jours de détention, mais est-ce que ça
5 représente cent pour cent (100 %) des constats
6 d'infraction qui ont... des soixante-treize (73)
7 constats, dans le fond? Ou seulement un
8 pourcentage des soixante-treize (73) constats?

9 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

10 Dans le cas de Chibougamau, on a... demandé des
11 jours d'emprisonnement pour seulement onze (11) des
12 soixante-treize (73) constats.

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Okay, c'est-à-dire que il y a onze (11) sur
15 soixante-treize (73) ont mené à une demande de cent
16 dix (110) jours, mais il reste soixante-deux (62)
17 constats qui sont soit pas réglés, soit qu'il y a
18 eu une demande subséquente, soit qui ont été réglés
19 par travaux bénévoles ou par entente de paiement ou
20 d'une manière?

21 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

22 Dans ce cas, il n'a pas payé aucun constat. Alors,
23 ils restent toutes impayés, c'est-à-dire qu'il y a
24 soixante-deux (62) constats qui sont... les
25 dossiers sont actifs.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Donc théoriquement, et évidemment, c'est une
3 hypothèse, il est possible que la peine... qu'il
4 pourrait y avoir des demandes subséquentes
5 d'emprisonnement faisant monter le cent dix (110) à
6 un nombre de jours supérieurs?

7 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

8 Absolument.

9 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 Merci.

11 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

12 D'accord. Nous allons maintenant passer à la
13 représentation des Autochtones. Quelle proportion
14 des constats sont donnés à des Autochtones?

15 Afin de répondre à cette question, les noms et
16 les dates de naissance des destinataires de constats
17 d'infraction ont été croisés avec le Registre des
18 Indiens et le Registre des bénéficiaires Cris et
19 Naskapis de la Convention de la Baie-James.

20 Les résultats de ce croisement sont en gris
21 pâle, c'est-à-dire à Chibougamau, ils composent
22 quatre-vingt point six pour cent (80.6 %). Les
23 destinataires de constats à Sept-Îles, quarante-six
24 point un pour cent (46.1 %) et Val-d'Or, soixante-
25 quinze point un (75.1).

1 Les autres nuances de gris sont les résultats
2 de croisement entre les registres et des
3 échantillons des bases de données de constats, soit
4 seulement les constats pour lesquels une demande
5 d'imposition d'emprisonnement a été formulée ou
6 qu'un mandat d'emprisonnement a été délivré. Et
7 finalement, le gris le plus foncé, c'est seulement
8 les cas d'incarcération.

9 Nous constatons que les Autochtones reçoivent
10 la majorité ou presque des constats chez ces trois
11 villes. De plus, la représentation des Autochtones
12 croît au fur et à mesure que les constats
13 franchissent des étapes vers l'incarcération.

14 Regardons d'abord plus précisément. Nos
15 résultats confirment ceux du rapport de Bellot et
16 Sylvestre, c'est-à-dire qu'il y a soixante-quinze
17 pour cent (75 %) des constats d'infraction qui sont
18 donnés à des personnes Autochtones.

19 Quant aux personnes ayant reçu un mandat
20 d'emprisonnement, elles sont toutes Autochtones. Il
21 s'agit de soixante... deux cent soixante-quatorze
22 (274) constats donnés à vingt-trois (23) personnes.
23 Sur ces vingt-trois (23) personnes, vingt (20) ont
24 été incarcérées.

25 Passons notre regard maintenant sur

1 Chibougamau. Comme nous l'avons vu dans les
2 graphiques précédents, le taux d'incarcération est
3 considérablement plus élevé à Chibougamau
4 relativement à la taille de sa population.

5 En fait, la population de Chibougamau n'est que
6 d'un quart celle de Val-d'Or. Malgré cela, tandis
7 que vingt (20) personnes sont incarcérées pour non-
8 paiement d'amendes à Val-d'Or, trois cent douze
9 (312) le sont à Chibougamau. Sur ces trois cent
10 douze individus, quatre-vingt-quinze pour cent
11 (95 %) sont Autochtones.

12 C'est sûr que la période d'échantillonnage à
13 Chibougamau était plus longue que celle à Val-d'Or,
14 mais on peut voir que il y a vraiment plus de
15 personnes qui sont incarcérées à Chibougamau.

16 J'aimerais aussi rappeler que notre définition
17 d'Autochtone est très conservatrice. C'est
18 seulement les personnes qui figurent sur un des deux
19 registres. On ne parle donc pas des Inuits et on ne
20 parle pas des Autochtones qui ne sont pas inscrits.

21 Pour la figure 6, on regarder la proportion des
22 Autochtones parmi toutes les personnes détenues pour
23 non-paiement d'un constat d'infraction à la
24 réglementation municipale, et ça, pour l'ensemble du
25 Québec.

1 Depuis le début des années deux mille (2000),
2 la proportion d'Autochtones augmente par environ un
3 pour cent (1 %) par année. Selon les données les
4 plus récentes, c'est-à-dire ce... les données de
5 deux mille quinze (2015), deux mille seize (2016),
6 vingt-huit pour cent (28 %) des détenus sont
7 Autochtones.

8 Ces chiffres ne sont pas ceux qui figurent dans
9 les rapports du MSP. Je vais vous expliquer comment
10 nous les avons obtenus. Le répondant du MSP nous a
11 dit qu'il ne veut pas garantir l'exhaustivité des
12 données dans la liste qu'il nous a fournie des noms
13 des Autochtones détenus pour non-paiement de
14 constats d'infraction à la réglementation municipale
15 pour deux raisons.

16 Tout d'abord, il y a certaines limitations
17 informatiques. De plus, c'est seulement les
18 personnes qui s'auto-déclarent comme étant
19 Autochtones, et cela uniquement lors de leur
20 admission en détention qui figurent sur la liste.

21 Alors, combien d'Autochtones sont absents des
22 statistiques du MSP sur les personnes détenues pour
23 non-paiement de constats d'infraction à la
24 réglementation municipale?

25 Pour répondre à cette question, nous avons

1 croisé la liste du MSP avec les personnes
2 Autochtones incarcérées à Chibougamau. À
3 Chibougamau, on avait deux cent quatre-vingt-dix-
4 sept (297) personnes qui figuraient sur un des
5 registres. Et de ces deux cent quatre-vingt-dix-
6 sept (297) personnes, seulement soixante-quatorze
7 (74) ou vingt-cinq pour cent (25 %) sont sur la
8 liste du MSP.

9 Ainsi, on peut déduire que le nombre de
10 personnes Autochtones incarcérées est donc environ
11 quatre fois plus élevé que ce qu'en disent les
12 statistiques du MSP. Cette estimation se repose
13 sur certaines présomptions, soit que les Premières
14 Nations à... les personnes appartenant à une
15 Première Nation à Chibougamau sont comptabilisées à
16 un taux semblable que les personnes Autochtones
17 ailleurs au Québec, et cela aussi pour les Inuits.

18 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19 Donc, je comprends que votre évaluation est une
20 évaluation, vous avez pris une photo des deux cent
21 quatre-vingt-dix-sept (297) personnes à
22 Chibougamau, puis vous avez croisé, donc, des
23 registres, vous les avez croisées avec la liste du
24 MSP. Uniquement vingt-cinq pour cent (25 %) était
25 bien inscrit au MSP comme étant d'origine

1 Autochtone et vous avez extrapolé de ce chiffre-là,
2 en fait, pour l'ensemble du territoire québécois de
3 deux mille (2000) à deux mille quinze-deux mille
4 seize (2015-2016)?

5 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

6 C'est exact. Et pour toutes les années qui
7 figurent sur le... graphique.

8 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9 Okay, parfait, merci.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Peut-être pour clarifier, les deux cent quatre-
12 vingt-dix-sept (297) personnes en question...

13 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

14 Oui?

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 C'était pour la période de quelle année...? Quelle
17 année?

18 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

19 C'était de deux mille... le premier (1er) janvier
20 deux mille six (2006) au trente et un (31) août deux
21 mille dix-sept (2017).

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Okay.

24 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

25 Alors, une période de onze (11) ans et neuf (9)

1 mois.

2 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

3 Okay. Et je comprends que cette information-là est
4 toute dans votre... dans le rapport qu'on va
5 déposer un petit peu plus tard?

6 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

7 C'est exact. Et je comprends que c'est un peu
8 compliqué, ces calculs-là, alors, le... la prochaine
9 diapositive permet de aider à comprendre les calculs
10 que j'ai faits.

11 En fait, à la colonne A, « Proportion des
12 personnes incarcérées qui sont déclarées
13 Autochtones », on a vraiment les chiffres, les
14 statistiques du MSP. Par la suite, à la colonne B,
15 il y a les statistiques que j'ai ajustées en tenant
16 compte de ce qu'on a observé à Chibougamau, soit que
17 seulement un quart figure sur la liste du MSP.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Puis on est toujours pour non-paiement d'un constat
20 à la réglementation municipale?

21 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

22 C'est exact.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Ce que vous écrivez en haut là, « NP d'un... »

25 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

1 Non.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 « ... CIRM » ?

4 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

5 Oui.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 C'est ça?

8 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

9 Oui.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Merci.

12 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

13 C'est exact. Et alors, les chiffres qui figurent
14 dans la colonne B sont ceux que je me suis servi
15 pour monter le graphique à la diapositive présente.

16 Quant à la colonne C, il s'agit de quelque
17 chose que j'appelle « le facteur de sur-
18 représentation ». En fait, il s'agit d'une
19 comparaison entre le pourcentage des personnes
20 détenues pour non-paiement d'un constat d'infraction
21 à la présentation des femmes qui sont Autochtones,
22 c'est-à-dire la colonne B, et le pourcentage de la
23 population québécoise qui est Autochtone.

24 Pour connaître la population Autochtone au
25 Québec, je me suis servie du... d'un décompte qui a

1 été faite par le Secrétariat aux Affaires
2 Autochtones. J'ai pris la moyenne des années deux
3 mille un (2001), deux mille onze (2011) et deux
4 mille quinze (2015). Ce décompte a été fait sur la
5 base du Registre des Indiens et sur le Registre des
6 bénéficiaires Cris et Naskapis et Inuits de la
7 Convention de la Baie-James.

8 Alors, c'est quoi exactement, un facteur de
9 surreprésentation? Je pense que le plus simple,
10 c'est de vous donner un exemple. Si on prend le
11 résultat de deux mille quinze-deux mille seize
12 (2015-2016), il s'agit de vingt-deux point six
13 (22.6). Qu'est-ce que ça veut dire ça, vingt-deux
14 point six (22.6)? C'est que le risque d'être
15 incarcéré pour non-paiement d'un constat
16 d'infraction à la réglementation municipale est
17 vingt-deux point six (22.6) fois plus élevé pour une
18 personne Autochtone que pour une personne
19 allochtone.

20 Merci beaucoup pour votre écoute. Je vais
21 passer la parole à Jacinthe.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Merci.

24 **MME JACINTHE POISSON :**

25 Oui. Alors, la prochaine partie de la preuve

1 documentaire va porter, en fait, sur les
2 alternatives à la judiciarisation de l'itinérance,
3 principalement en matière de politique publique, en
4 matière de pratiques policières et également en
5 matière d'alternatives à l'emprisonnement pour non-
6 paiement d'amendes.

7 Alors, certains aspects ont fait ou feront
8 l'objet d'audiences spécifiques telles que celles
9 sur la définition de l'itinérance de ce matin ou la
10 présentation de l'EMRII cet après-midi. Alors, je
11 vais me concentrer sur cinq sujets principaux
12 aujourd'hui.

13 D'abord, les engagements du gouvernement du
14 Québec en matière d'itinérance et spécifiquement les
15 particularités, pour les personnes Autochtones, et
16 les engagements en matière de judiciarisation.

17 Dans un deuxième temps, les possibilités
18 d'interventions municipales en matière de profilage
19 racial et social en utilisant l'exemple de la Ville
20 de Montréal.

21 Dans un troisième temps, on parlera des équipes
22 policières d'intervention mixte en itinérance.

23 Donc, la façon de réduire en amont la
24 judiciarisation de l'itinérance.

25 Dans un quatrième temps, les alternatives de

1 régularisation offertes sont les ententes de travaux
2 compensatoires et de paiement. On va s'intéresser
3 aux spécificités vécues par les personnes
4 Autochtones.

5 Et finalement, pour terminer avec les
6 programmes d'accompagnement judiciaire en itinérance
7 existant au Québec, pour ensuite passer la parole à
8 ma collègue, Me Martel, portant sur
9 l'emprisonnement.

10 D'emblée, il vaut peut-être la peine de définir
11 la judiciarisation de l'itinérance. Donc, on se
12 réfère ici à la stratégie générale de contrôle de
13 l'utilisation des espaces publics par le droit pénal
14 réglementaire par les services de police dans un
15 premier temps, et subséquemment par le recours au
16 système judiciaire.

17 Donc, ça se caractérise notamment par la remise
18 de constats d'infraction, comme on l'a vu dans la
19 présentation de madame Lupien.

20 Au niveau de la méthodologie de cette section
21 de la preuve documentaire, ce qui a été
22 principalement utilisé, ç'a été la littérature
23 académique. Dans certains cas, la couverture
24 médiatique, et évidemment, tous les documents
25 disponibles dans la sphère publique pour constituer

1 le dossier.

2 Dix-sept (17) demandes d'informations ont été
3 acheminées à des services publics différents. On
4 parle de deux demandes d'informations au ministère
5 de la Sécurité publique, au MSP, deux demandes au
6 Service de police de la Ville de Montréal, au SPVM,
7 une demande à la Sûreté du Québec, la SQ, une
8 demande à la Ville de Québec, et finalement, onze
9 demandes à onze Cours municipales ciblées. Les
10 réponses, donc, se trouvent en annexe de la preuve
11 documentaire.

12 Donc, pour débiter par la première partie, les
13 engagements du gouvernement du Québec. Le
14 gouvernement du Québec s'est prononcé à de multiples
15 reprises en faveur des alternatives à la
16 judiciarisation de l'itinérance autant au niveau des
17 services policiers et de justice qu'en matière de
18 santé et de services sociaux. On peut remonter
19 jusqu'en deux mille huit (2008) où le gouvernement
20 du Québec a publié son cadre de référence sur
21 l'itinérance au Québec.

22 Dans ce cadre de référence, le gouvernement
23 brosse un portrait de l'itinérance et de ses
24 différentes facettes. Dès deux mille huit (2008),
25 la judiciarisation est présentée comme l'un des

1 problèmes associés à l'itinérance, tout comme les
2 problèmes de santé mentale, de santé physique ou de
3 dépendances.

4 La présence des populations Autochtones en
5 situation d'itinérance est alors surtout constatée
6 dans les centres urbains et est déjà considérée
7 comme un phénomène préoccupant par le gouvernement.

8 En deux mille neuf (2009), la Commission de la
9 Santé et des services sociaux de l'Assemblée
10 nationale a publié un rapport: « Itinérance,
11 agissons ensemble ».

12 Quant à la judiciarisation des personnes
13 itinérantes, elle a recommandé aux villes de
14 privilégier des méthodes de régulation sociale
15 autres que la judiciarisation, notamment dans la
16 formation des policiers et le recours à des méthodes
17 alternatives.

18 Elle a recommandé au gouvernement d'adopter une
19 politique de radiation des constats d'infractionS
20 relatifs à certains règlements municipaux et lois
21 québécoises donnés aux personnes itinérantes.

22 Ensuite, en deux mille dix (2010), un premier
23 plan d'action interministériel en itinérance pour la
24 période de deux mille dix-deux mille treize (2010-
25 2013) a été adopté. On y a souligné les

1 particularités de l'itinérance Autochtone. En
2 matière de judiciarisation, il a été reconnu que la
3 judiciarisation a l'effet d'accentuer les problèmes
4 d'isolement, de perte de réseau social, d'exclusion,
5 de vulnérabilité et de fragilité, en plus d'avoir
6 des impacts importants sur la réinsertion et
7 d'engendrer des coûts importants aux systèmes de
8 justice et de santé.

9 On va ensuite en deux mille quatorze (2014) où
10 il y a eu l'adoption de la première politique
11 nationale de lutte à l'itinérance par le
12 gouvernement du Québec, puis du plan d'action
13 interministériel pour mettre en oeuvre la politique
14 entre deux mille quinze (2015) et deux mille vingt
15 (2020). Donc, présentement en vigueur.

16 Un engagement clair a été pris pour développer
17 des mesures spécifiques adaptées aux réalités des
18 personnes Autochtones et accorder résolument un
19 appui aux initiatives prises par les peuples
20 Autochtones pour prévenir, y compris l'itinérance
21 chez leurs membres.

22 Donc, les actions qui ont suivi portent autant
23 sur le financement des ressources communautaires,
24 les mesures en matière de santé et la réalisation
25 d'un portrait spécifique sur l'itinérance

1 Autochtone.

2 Donc, il y a eu une orientation claire qui été
3 prise afin de favoriser les solutions alternatives à
4 la judiciarisation par la mise en place notamment de
5 mesures de rechange justice, d'amélioration des
6 pratiques judiciaires et le développement des
7 partenariats entre les services policiers et les
8 services de santé et de services sociaux.

9 Donc, en passant de l'échelle provinciale vers
10 l'échelle municipale, on peut voir l'exemple de la
11 Ville de Montréal comme un exemple où l'intervention
12 à l'échelle plus locale est possible au niveau du
13 profilage racial et social.

14 Donc, pour commencer, au niveau des engagements
15 précisément de la Ville de Montréal pour ensuite
16 passer aux engagements du Service de police de la
17 Ville de Montréal, trois plans d'action se sont
18 succédé depuis deux mille dix (2010) pour se
19 positionner contre le profilage racial et social.

20 Pour faire un résumé des actions qui ont été
21 prévues dans le cadre des trois plans d'action, dès
22 le premier plan d'action, il a été mentionné que la
23 judiciarisation et l'emprisonnement des personnes en
24 situation d'itinérance ne constitue pas des
25 solutions souhaitables au phénomène de l'itinérance.

1 Comme action pour mettre en oeuvre sur cet
2 objectif, on a mentionné dans tous les plans
3 d'action l'importance et le renforcement des
4 alternatives à l'emprisonnement comme les travaux
5 compensatoires ou les programmes sociaux de
6 déjudiciarisation. On va en parler un peu plus
7 tard.

8 Dans le plan d'action de deux mille dix (2010),
9 l'emphase est mis sur l'extension des équipes mixtes
10 policières en itinérance telles que l'EMRII. La
11 Ville s'est engagée à contribuer aux travaux du
12 réseau pour la stratégie urbaine de la communauté
13 Autochtone de Montréal qui rassemble les principaux
14 organismes en itinérance Autochtone.

15 La Ville aussi s'est engagée à créer un poste
16 de protecteur des personnes itinérantes qui, entre
17 autres objectifs, doit observer et diminuer les
18 risques de profilage racial et social... de
19 profilage social, pardon.

20 Et en deux mille dix-huit (2018), une nouvelle
21 mesure et l'analyse de la réglementation actuelle à
22 potentiel discriminatoire et l'examen des pratiques
23 d'émission des constats d'infraction.

24 La Ville s'est aussi engagée à mettre en place
25 des agents d'itinérance dans tous les postes de

1 quartier et également dans l'unité de métro.

2 C'est un bref portrait des engagements, donc,
3 de la Ville de Montréal. Le Service de police de la
4 Ville de Montréal a également pris des engagements
5 en ce sens-là.

6 Donc, l'itinérance Autochtone se situant aux
7 intersections du profilage racial et du profilage
8 social, on doit s'intéresser aux deux formes de
9 profilage. Dès deux mille quatre (2004), le Service
10 de police de la Ville de Montréal a pris une
11 position ferme contre toute pratique de profilage
12 racial illicite.

13 En deux mille douze (2012), son plan
14 stratégique s'est élargi, donc, en matière de
15 profilage racial et social. Plusieurs mesures y
16 sont prises, notamment en matière de formation, de
17 détection des comportements appropriés, mais les
18 mesures ne visent pas spécifiquement les personnes
19 Autochtones et ne visent pas spécifiquement la
20 remise de constats d'infraction.

21 En deux mille quinze (2015), une équipe de
22 chercheurs a évalué la mise en oeuvre de ce plan
23 stratégique du Service de police de la Ville de
24 Montréal. D'ailleurs, cette évaluation a déjà été
25 déposée en pièce dans le cadre de nos travaux. Et

1 il a été conclu que le tiers des mesures et des
2 moyens ont été formellement implantés.

3 En conclusion, les chercheurs concluent qu'ils
4 ne peuvent pas... pardon, que leur analyse ne leur
5 permet pas de conclure à une modification
6 substantielle du comportement policier vis-à-vis des
7 notions de profilage racial et social.

8 Le SPVM nous a informé que le prochain plan
9 stratégique en profilage racial et social est
10 présentement en développement.

11 Donc, à la Ville de Montréal en deux mille sept
12 (2007), il y a eu un processus de consultation
13 publique sur le profilage racial et social qui a
14 mené vers des recommandations pertinentes pour nos
15 travaux.

16 Donc, la consultation publique qui visait à
17 faire un bilan des actions municipales en matière de
18 profilage. Les trente et une (31) recommandations
19 ont été adoptées suite à la consultation d'une
20 trentaine d'organismes le douze (12) septembre deux
21 mille dix-sept (2017).

22 Dans le cadre de notre présent dossier, les
23 recommandations qui peuvent nous intéresser sont la
24 révision des dispositions réglementaires et des
25 directives du Service de police de la Ville de

1 Montréal, mais aussi de la Société des transports de
2 Montréal pour vérifier si leur application a un
3 effet d'induire des comportements de profilage.

4 Il y a des recommandations également qui
5 portent sur les formations en continu sur les
6 réalités de l'itinérance de tous les acteurs
7 municipaux et de l'extension et donc, de mettre de
8 l'importance sur les initiatives d'équipes
9 policières mixtes comme l'EMRII qui va venir
10 présenter cet après-midi.

11 Ces recommandations de la consultation publique
12 ont été adoptées par le Comité exécutif. La
13 résolution peut être trouvée dans la pièce P-681 qui
14 a déjà été déposée. Et donc, le Comité exécutif a
15 déjà mandaté différents organes municipaux pour
16 mettre en oeuvre ces recommandations.

17 Il convient de mentionner également le dix-neuf
18 (19) mars deux mille dix-huit (2018) que la Ville de
19 Montréal a créé la Table sur la diversité,
20 l'inclusion et la lutte contre les discriminations.
21 La Table a quatre mandats, dont l'un de ces mandats
22 est la mise en place des trente et une (31)
23 recommandations dont on vient de discuter. Deux des
24 quinze membres de la Table sur la diversité sont
25 Autochtones.

1 Alors, rapidement, les équipes policières
2 d'intervention mixte, on aura la chance d'entendre
3 donc la présentation de l'EMRII cet après-midi, je
4 me permets de faire une mise en contexte du type
5 d'interventions de l'EMRII.

6 Donc, en deux mille (2000), le ministère de la
7 Sécurité publique a adopté sa politique
8 ministérielle vers une police plus communautaire qui
9 mise sur le rapprochement avec les citoyens, le
10 partenariat avec les organismes, l'intervention axé
11 sur la résolution de problèmes et le renforcement de
12 la prévention concernant la criminalité.

13 Dans son plan stratégique deux mille douze-deux
14 mille seize (2012-2016), le MSP a dit clairement
15 donner l'objectif d'adapter la prestation des
16 services policiers aux réalités des personnes
17 itinérantes. Notamment, il a été mentionné que des
18 formations ont été données à l'École nationale de
19 police sur les réalités Autochtones et que des
20 guides et des vidéos d'information ont été produits
21 pour les corps policiers.

22 La Commission d'enquête, donc, a entendu dire
23 qu'un inventaire a été développé par le ministère de
24 la Sécurité publique sur les pratiques policières
25 prometteuses en prévention de la judiciarisation des

1 personnes en situation d'itinérance. C'est un
2 travail qui a été amorcé depuis deux mille douze
3 (2012) au sein du ministère de la Sécurité publique
4 et nous avons obtenu, donc, une copie de cet
5 inventaire qui est soumis en annexe.

6 L'objectif de cet inventaire n'est pas de,
7 selon le MSP, n'est pas de dissuader les corps de
8 police à judiciariser les délits, mais plutôt de les
9 sensibiliser... de les sensibiliser aux limites de
10 la réponse judiciaire comme mode de résolution des
11 problèmes sociaux, et de les inviter à diversifier
12 leurs options.

13 L'inventaire contient onze (11) pratiques
14 policières prometteuses et onze (11) alternatives au
15 processus judiciaire qui inclut notamment la mise en
16 place d'équipes mixtes policières en itinérance, en
17 santé mentale ou en dépendance.

18 Donc, la première équipe mixte en itinérance
19 au Québec est l'EMRII et elle va venir se présenter
20 cet après-midi. Et l'EMRII qui est l'équipe mixte
21 en itinérance ici à Val-d'Or va faire l'objet de
22 travaux subséquents également sur l'enquête.

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 L'inventaire des pratiques policières prometteuses
25 en prévention de la judiciarisation, vous dites que

1 c'est un travail qui avait été entamé en deux mille
2 douze (2012) par le ministère de la Sécurité
3 publique?

4 **MME JACINTHE POISSON :**

5 Oui.

6 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Est-ce qu'on sait si il existe maintenant... en
8 fait, si on en est maintenant à un aboutissement de
9 ce travail-là avec une version finale qui a été
10 transmise?

11 **MME JACINTHE POISSON :**

12 Oui, effectivement. Donc, on avait initialement
13 reçu une version brouillon, si on peut dire, et le
14 ministère nous avait avertis que dans le cas où on
15 souhaitait le déposer en audience, il s'assurerait
16 d'avoir une version finale mise en page. Et donc,
17 dès qu'on les a avisés de cette intention, la
18 version finale a été préparée à l'intention de la
19 Commission et a été distribuée également à tous les
20 corps de police au Québec, selon les informations.

21 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

22 Donc, je comprends que c'est une distribution qui
23 est très récente?

24 **MME JACINTHE POISSON :**

25 Exactement.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Selon l'information...

3 **MME JACINTHE POISSON :**

4 Le mois dernier.

5 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 ... dont on dispose, en fait? Merci.

7 **MME JACINTHE POISSON :**

8 Effectivement. D'accord. D'accord.

9 Alors, au Québec, deux alternatives principales
10 existent pour les personnes incapables de payer
11 leurs constats d'infraction, soit les ententes de
12 travaux compensatoires et les ententes de paiement.

13 Alors, les travaux compensatoires constituent
14 une mesure substitutive à l'incarcération qui
15 s'adresse aux personnes démunies financièrement pour
16 acquitter leurs dettes essentiellement par du
17 bénévolat dans la communauté.

18 Donc, la personne a deux étapes à franchir,
19 elle doit d'abord conclure l'entente de travaux
20 compensatoires avec la Cour ou le tribunal concerné.
21 Et ensuite, passer à travers le programme de travaux
22 compensatoires du ministère de la Sécurité publique
23 pour pouvoir réaliser, dans un organisme
24 communautaire, ses travaux compensatoires et ainsi
25 acquitter son amende.

1 Donc, la Commission d'enquête s'est intéressée
2 à l'accessibilité aux travaux compensatoires pour
3 les personnes Autochtones. On doit commencer par
4 l'article 333 du Code de procédure pénale qui
5 prévoit que le percepteur des amendes doit offrir à
6 la personne de réaliser des travaux compensatoires
7 s'il a des motifs raisonnables de croire que la
8 saisie ne permet pas ou ne permettra pas de
9 recouvrer les sommes dues par le défendeur, et qui,
10 après examen de la situation financière de celui-ci,
11 est convaincu que ce dernier est incapable de payer.

12 Donc, l'évaluation de la situation financière
13 de l'incapacité de payer reste donc à la discrétion
14 du percepteur. La Commission s'est intéressée donc
15 aux critères d'octroi des travaux compensatoires
16 dans onze (11) ville. Donc, les dix (10) villes qui
17 ont été mentionnées un peu plus tôt, plus Montréal.

18 Une seule ville sur les onze n'a pas répondu à
19 nos demandes. Vous trouvez toutes les réponses des
20 villes, d'ailleurs, dans les annexes.

21 Pour la majorité, donc, des percepteurs des
22 amendes dans les onze villes, être sur l'aide
23 sociale ou sans revenus rend la personne admissible
24 aux travaux compensatoires. Toutefois, certaines
25 municipalités sont beaucoup plus strictes sur

1 l'octroi de travaux compensatoires. Par exemple,
2 une personne qui a un emploi au salaire minimum sera
3 admissible dans une ville, mais sera inadmissible
4 dans l'autre.

5 Certains... certaines Cours municipales
6 demandent un grand nombre de documents pour avoir
7 accès à une entente de travaux compensatoires. On a
8 l'exemple d'une ville qui peut exiger jusqu'à vingt-
9 six (26) documents pour octroyer cette entente à la
10 personne.

11 Un exemple intéressant est les... est constitué
12 des pratiques de la Ville de Trois-Rivières. Donc,
13 la Ville de Trois-Rivières a une grille de points.
14 Dès que soixante (60) points sont atteints, la
15 personne est admissible aux travaux compensatoires.
16 On s'en doute, la situation financière est au coeur
17 de la grille, mais la Ville de Trois-Rivières a
18 également décidé de reconnaître certains facteurs de
19 vulnérabilité pour que les personnes obtiennent dix
20 (10) points supplémentaires par facteur.

21 Donc, dans les facteurs... ce qui est nommé par
22 la Ville de Trois-Rivières sont ceux de la santé
23 mentale, d'avoir séjourné en prison dans les six
24 derniers mois ou en thérapie dans les six derniers
25 mois, d'avoir un enfant à charge ou d'être

1 Autochtone.

2 Donc, après avoir obtenu l'entente de travaux
3 compensatoires, la personne, donc, va réaliser ses
4 travaux à travers le programme de travaux
5 compensatoires du ministère de la Sécurité publique.

6 Depuis mille neuf cent quatre-vingt-trois
7 (1983), c'est le MSP qui est responsable d'encadrer
8 le programme de travaux et qui délègue à treize
9 organismes de référence à travers le Québec
10 l'administration des travaux compensatoires dans la
11 région.

12 On peut noter donc que de ces treize organismes
13 de référence, aucun n'est dédié ou n'a des services
14 conçus pour les Autochtones. Ces treize organismes
15 mettent en place dans leur région des ententes avec
16 les organismes à but non lucratif pour que les
17 personnes puissent donc réaliser leurs travaux. Ces
18 organismes sont situés en milieu urbain, parfois
19 éloignés des communautés Autochtones.

20 Donc, la Commission d'enquête a questionné le
21 ministère de la Sécurité publique afin de connaître
22 les possibilités de travaux compensatoires dans les
23 communautés Autochtones, ainsi que des opportunités
24 sécurisantes en milieu urbain pour les Autochtones.

25 Notons qu'il y a une formation portant sur les

1 réalités Autochtones qui a récemment été dispensée
2 aux organismes de référence.

3 Alors, en milieu urbain, les réponses des
4 organismes de référence et du MSP montrent que les
5 Centres d'Amitié Autochtones à travers le Québec
6 sont un vecteur de possibilités de travaux
7 importants, notamment à Montréal, à Québec, à
8 Roberval et à Chibougamau, à Val-d'Or, à La Tuque, à
9 Joliette, Sept-Îles et Chicoutimi.

10 Dans certaines villes, des organismes
11 Autochtones peuvent également recevoir les personnes
12 pour faire des travaux. On peut donner les exemples
13 de Montréal, Québec, Amos, Val-d'Or, La Tuque et
14 Roberval.

15 En communauté, donc, en... dans les communautés
16 Autochtones, on... la Commission a préparé un
17 tableau synthèse par communauté pour, dans le fond,
18 détailler les opportunités de travaux
19 compensatoires.

20 Dans la majorité des communautés, il y a au
21 moins un endroit où les personnes peuvent réaliser
22 des travaux compensatoires et c'est bien souvent
23 dans les Conseils de Bande. Parfois, dans certaines
24 communautés, c'est dans les associations sportives,
25 les centres de santé, les radios communautaires ou

1 les centres communautaires que les personnes peuvent
2 faire les travaux.

3 On constate un enjeu de distance importante
4 entre les communautés et les organismes de référence
5 situés la plupart du temps à plusieurs centaines de
6 kilomètres de distance. Peut-être que l'exemple le
7 plus frappant peut être pour la communauté
8 d'Ivujivik, l'organisme de référence étant situé à
9 Rouyn-Noranda. Donc, à mille cinq cents kilomètres
10 (1 500 km) de distance.

11 Le ministère de la Sécurité publique et les
12 organismes de référence nous ont clarifié que les
13 placements peuvent se faire par téléphone. Donc,
14 les personnes peuvent contacter les organismes de
15 référence et ne pas avoir à se déplacer évidemment.

16 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

17 Juste pour être sûre de bien comprendre, donc, une
18 personne d'origine Inuite qui résiderait au Nunavik
19 à Ivujivik devrait faire affaire avec un centre
20 situé à Rouyn-Noranda, peut-être par téléphone,
21 mais donc, à Rouyn-Noranda?

22 **MME JACINTHE POISSON :**

23 Exactement. Donc, la situation du Nord du Québec a
24 fait l'objet de... d'une demande d'information
25 précise. Donc, en deux mille quinze (2015), le

1 ministère de la Sécurité publique nous a informé
2 qu'en deux mille quinze (2015), il y a eu de
3 nombreuses requêtes judiciaires qui ont été
4 formulées pour demander au ministère de la Sécurité
5 publique de développer un programme de travaux
6 compensatoires dans le Nord du Québec, puisqu'il
7 était inexistant.

8 Le ministère de la Sécurité publique a mené une
9 analyse quant à l'accessibilité aux travaux
10 compensatoires et en conséquence des requêtes
11 judiciaires, a donc conclu un contrat avec
12 l'organisme de référence de Rouyn-Noranda Vision
13 Travail pour qu'au cas par cas, quand des demandes
14 de travaux compensatoires sont présentées pour le
15 territoire du Nord du Québec, pour que ce soit cet
16 organisme qui soit responsable de développer des
17 placements.

18 Donc, on nous a informés que depuis deux mille
19 quinze (2015), c'est arrivé seulement trois fois,
20 pour trois communautés, soit Waskaganish, Wemindji
21 et Ivujivik.

22 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

23 Okay, ça veut donc dire que le percepteur des
24 amendes, même s'il était convaincu de l'incapacité
25 financière d'une personne à payer, ainsi que de...

1 du non-succès d'une procédure de saisie, le fait
2 uniquement à la demande du défendeur pour les
3 communautés du Nunavik, et non pas de facto. Donc,
4 ne va pas de facto, en fait, envisager le processus
5 de travaux compensatoires?

6 **MME JACINTHE POISSON :**

7 C'est une bonne question et j'ai pas la réponse à
8 cette question plus précise, malheureusement.

9 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 Ce sera à moi...

11 **MME JACINTHE POISSON :**

12 Um-hum.

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 ... de faire les vérifications. Et est-ce que vous
15 savez si cette réalité-là pour le Nord du Québec,
16 vous parlez du Nord du Québec, je comprends que
17 vous parlez du Nunavik, mais est-ce que cette
18 situation-là est la même également pour les
19 communautés de la Baie-James, par exemple? Ou des?

20 **MME JACINTHE POISSON :**

21 Exact. Ce qu'on a constaté, c'est qu'il y a une
22 absence d'opportunités de travaux compensatoires.
23 Donc, les communautés Inuits, à part ce mécanisme au
24 cas par cas, dans cinq des communautés Cries et dans
25 la communauté Naskapie, en fait. Alors le tableau

1 de la preuve documentaire détaillée, là, vraiment par
2 communauté les opportunités. Je vous réfère...
3 donc, le tableau 1 à la page 35.

4 La Commission d'enquête s'est également
5 intéressée à l'accès aux ententes de paiements.
6 Donc, dans les... le cas où les personnes ne sont
7 pas... ne sont incapables de payer la totalité des
8 constats d'infraction, elles peuvent avoir accès à
9 des ententes de paiements pour échelonner leurs
10 paiements sur une plus longue durée. La moitié des
11 villes questionnées ont un formulaire uniforme à
12 faire remplir par les défendeurs où la personne
13 documente sa situation financière.

14 Donc, sept Cours municipales n'exigent pas de
15 preuves de revenus, mais trois Cours municipales,
16 oui, exigent une preuve de revenus. Quatre d'entre
17 elles posent des questions assez poussées sur... et
18 exigent des documents concernant les comptes
19 bancaires de la personne, ses dépenses mensuelles,
20 les biens qu'elle a.

21 Au niveau des montants qui sont octroyés, trois
22 des Cours municipales acceptent cinq dollars (5 \$)
23 par mois. Deux d'entre elles demandent un minimum
24 de vingt dollars (20 \$) par mois et l'une d'entre
25 elles exige un dix pour cent (10 %) du montant total

1 pour ouvrir une entente de paiement.

2 Finalement, il convient de rapidement
3 mentionner le PAPSI à Montréal, qui est le service
4 de perception des amendes désigné pour les
5 organismes et les personnes itinérantes pour
6 faciliter l'accès aux ententes de travaux
7 compensatoires et de paiements. Ce programme a
8 déjà fait l'objet d'une audience. Donc, je
9 m'étendrai pas plus sur le sujet.

10 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 Juste brièvement, peut-être... Les ententes de
12 paiements des zones (inaudible) qui ont été
13 étudiées, ça, c'est en fait, c'est quand... ce ne
14 sera pas des travaux compensatoires, mais c'est
15 plutôt d'échelonner une dette judiciaire sur une
16 plus longue période qu'un paiement en une seule
17 étape?

18 **MME JACINTHE POISSON :**

19 Exactement.

20 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

21 Okay. Et là, on constate que tant pour l'octroi
22 des travaux bénévoles... des travaux
23 compensatoires, pardon, que les ententes de
24 paiements, les pratiques varient grandement dans
25 les onze ... dix villes, en fait, étudiées. Je

1 comprends qu'on a eu la réponse uniquement pour dix
2 villes sur les onze demandées, varient grandement
3 dans ces villes-là?

4 **MME JACINTHE POISSON :**

5 Exactement, c'est ce qui est constaté. Donc, le
6 Code de procédure pénale donnant une certaine
7 discrétion pour l'évaluation de la capacité
8 financière, les réponses des dix Cours municipales
9 nous amènent effectivement à constater que cette
10 discrétion a été exercée différemment d'une ville à
11 l'autre.

12 Finalement, alors, les programmes
13 d'accompagnement judiciaire en itinérance viennent
14 de la philosophie des tribunaux spécialisés axés sur
15 la résolution de problèmes. Donc, c'est-à-dire
16 qu'ils cherchent à traiter un problème sous-jacent à
17 la criminalité plutôt qu'à punir le délinquant.

18 Au Canada et aux États-Unis, il y a une
19 multitude de tribunaux spécialisés qui existent en
20 toxicomanie et en santé mentale, en violence
21 conjugale ou en itinérance.

22 Le premier tribunal en itinérance, c'est celui
23 de San Francisco. Donc, des sessions de la Cour
24 étaient données dans les refuges pour itinérants
25 autant pour les dossiers pénaux criminels où les

1 personnes... donc, les personnes participaient au
2 processus et évitaient l'incarcération.

3 Selon les demandes d'information de la
4 Commission d'enquête, les trois programmes mis en
5 place ou en développement au Québec sont situés à
6 Montréal, à Québec et à Val-d'Or. Donc, le PAJIC,
7 le Programme d'Accompagner Justice Itinérance à
8 Montréal, a déjà fait l'objet d'une audience. Le
9 Programme IMPAC à Québec fera en fait l'objet d'un
10 suivi en audience prochainement. Et finalement, le
11 programme d'accompagnement Justice Itinérance à Val-
12 d'Or, en développement, a fait l'objet d'une
13 recommandation par la Commission et son
14 développement va être suivi, donc, par la Commission
15 et dans les prochaines... dans le cadre des
16 prochaines audiences.

17 Alors, ceci conclut ma présentation et je vais
18 céder la parole à Me Martel.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Merci. Me Martel, on vous écoute.

21 **Me ARIANNE MARTEL,**

22 **AGENTE DE RECHERCHE DE LA CERP :**

23 Merci beaucoup. Donc, après avoir dressé le
24 portrait statistique de l'émission de constats
25 d'infraction à la réglementation municipale de

1 certaines villes et celui de la judiciarisation
2 d'individus Autochtones pour des... ces infractions,
3 la Commission s'est intéressée au parcours
4 (inaudible) et a reçu un constat d'infraction
5 d'emprisonnement pour défaut de paiement d'amende.

6 Nous avons vite constaté, en analysant les
7 réponses des Cours municipales pour la présentation
8 de madame Lupien, mais aussi en discutant avec des
9 greffiers, que l'interprétation que font les juges
10 des Cours municipales du Code de procédure pénale
11 lorsque vient le temps d'évaluer la durée d'une
12 peine d'emprisonnement demandée en vertu des
13 articles 346 et 347 du Code de procédure pénale,
14 varient beaucoup.

15 On a remarqué en effet que pour certains
16 défendeurs, pour une même dette, il y a certains
17 défendeurs qui purgeaient près de douze fois plus de
18 temps d'incarcération pour défaut de paiements
19 d'amendes que d'autres défendeurs qui avaient commis
20 l'infraction dans une autre ville.

21 Je donne un exemple. Le percepteur de la
22 première Cour municipale a transformé la dette en
23 nombre de jours d'emprisonnement en rayant vingt-
24 cinq dollars (25 \$) de la dette pour chaque jour
25 passé en prison. On peut, disons, on peut prendre

1 l'exemple de trois cents dollars (300 \$), par
2 exemple, qui correspond environ à la somme exigée au
3 défendeur après un jugement par défaut du cas des
4 procédures de perception.

5 Si on fait le calcul, ça donne environ douze
6 (12) jours de prison. Le percepteur de la deuxième
7 Cour municipale, lui, il rayait deux cent quatre-
8 vingt-huit dollars (288 \$) pour chaque jour passé en
9 prison, ce qui donne un peu plus d'une journée
10 d'incarcération pour la même infraction, le même
11 constat.

12 Donc aujourd'hui, je vais présenter l'état
13 actuel du droit en matière de détermination de la
14 durée d'une peine d'emprisonnement en passant par
15 l'histoire derrière l'utilisation du fameux ratio de
16 vingt-cinq dollars (25 \$) et par le jugement *Manège*
17 *c. Girard* qui a été rendu par la Cour d'appel du
18 Québec en deux mille quinze (2015). Puis je vais
19 terminer avec la présentation de l'étude (inaudible)
20 de la Commission qui concerne les méthodes utilisées
21 par les greffiers et les greffières des Cours
22 municipales du Québec pour la transformation d'une
23 dette en nombre de jours d'emprisonnement.

24 Donc, lorsque le percepteur constate l'échec
25 des procédures de perception, on en a parlé déjà, il

1 peut demander au juge de la Cour municipale
2 d'imposer une peine d'emprisonnement pour défaut de
3 paiement. Il s'agit toutefois d'une mesure de
4 dernier recours et le percepteur ne peut en faire la
5 demande que dans certaines circonstances, comme on
6 constate à l'article 346 du Code de procédure
7 pénale. Le défendeur ne s'est pas présenté devant
8 lui, il refuse ou néglige d'effectuer des travaux
9 compensatoires ou de tels travaux n'ont pu lui être
10 offerts.

11 Il faut toutefois rappeler que le percepteur
12 conserve une discrétion pour faire cette demande au
13 juge de la Cour municipale, on le voit au premier
14 paragraphe de l'article 346.

15 À notre avis, la demande d'imposition de la
16 peine d'emprisonnement pour non-paiement d'amende
17 doit être signifiée au défendeur et on voit ça au
18 paragraphe 2 de l'article 346. L'audition peut
19 quand même avoir lieu si le préavis n'a pu lui être
20 signifié malgré les efforts raisonnables du
21 percepteur.

22 On sait que la signification d'un tel document
23 à une personne en situation d'itinérance n'est pas
24 toujours évidente, faute de domicile fixe. On peut
25 donc se questionner sur l'effectivité d'un tel

1 préavis également pour les personnes en situation
2 d'itinérance.

3 Dans la détermination de la durée de la peine
4 d'emprisonnement, le juge a certains critères à
5 respecter. Par exemple, à l'article 346, on voit
6 qu'il doit rendre cette peine... il doit motiver par
7 écrit, pardon. Mais il y a pas, par contre, de
8 dispositions qui concernent les principes de
9 détermination de la peine. Donc, pour déterminer la
10 durée de la peine d'emprisonnement pour non-paiement
11 d'amende, le juge a la discrétion de déterminer la
12 peine. C'est tout ce qu'on sait dans la loi.

13 La discrétion du juge en ce qui concerne la
14 détermination de la peine d'emprisonnement n'a pas
15 toujours été la règle. En effet, la Loi sur la
16 modification du Code de procédure pénale et d'autres
17 dispositions législatives qui a été sanctionnée le
18 sept (7) décembre quatre-vingt-quinze ('95) a abrogé
19 l'annexe du Code de procédure pénale qui prescrivait
20 la façon de calculer la dette d'emprisonnement en
21 vertu de l'article 346 et 347 du Code.

22 En effet, cette annexe contenait la table
23 d'équivalence qu'on voit à l'écran ici. Cette
24 table d'équivalence entre le montant de la dette du
25 défendeur. Donc, on voit de un (1) à cinq mille

1 dollars (5 000 \$), une journée de détention
2 équivaut à vingt-cinq dollars (25 \$) et la peine
3 d'emprisonnement est (inaudible).

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 C'est donc dire que jusqu'en quatre-vingt-quinze
6 ('5), le juge n'avait pas discrétion, il devait
7 suivre la table, et depuis l'abrogation du sept (7)
8 décembre quatre-vingt-quinze (95), techniquement, le
9 juge n'a plus à suivre la table.

10 **Me ARIANNE MARTEL :**

11 Exactement. Cette table d'équivalence qui se
12 trouvait dans la Loi sur les poursuites sommaires
13 transposée donc en quatre-vingt-dix ('90) dans le
14 Code de procédure pour être abrogée en quatre-vingt-
15 quinze ('95). Donc, comme vous dites, le juge n'a
16 pas l'obligation de suivre cette table maintenant
17 étant donné qu'elle se retrouve plus dans le Code de
18 procédure pénale.

19 Ç'a donc donné en quatre-vingt-quinze ('95) au
20 juge la discrétion de déterminer la durée à peu près
21 de la peine d'emprisonnement pour un défendeur qui
22 est en défaut de paiement.

23 C'est d'ailleurs ce qui a... ce que la décision
24 *Manège c. Girard* qui est rendue en deux mille quinze
25 (2015) par la Cour d'appel du Québec, est venue

1 rappeler aux juges. Donc, je vous cite un extrait.
2 « Il relève du pouvoir discrétionnaire du
3 juge saisi de la demande d'émission de
4 mandat d'emprisonnement de déterminer,
5 comme mesure de dernier recours, la
6 période de détention appropriée en cas de
7 défaut de paiement pour toutes les
8 infractions régies par le Code de
9 procédure pénale. »

10 Et il ressort aussi de ce jugement que le
11 principe de proportionnalité de la peine doit être
12 considéré lors de la détermination de la durée de
13 la peine d'emprisonnement. C'était pas si clair
14 que ça auparavant, comme le Code n'en parle pas,
15 mais maintenant, avec *Manège*, ç'a été assez
16 clarifié.

17 *Manège* n'est pas... d'ailleurs pas le seul
18 jugement à mentionner ce genre de principe. J'en
19 fais mention d'ailleurs dans le texte déposé à
20 l'appui de ce témoignage.

21 Donc, en sachant que la table de concordance
22 qui prévoyait vingt-cinq dollars (25 \$) n'était
23 plus en vigueur et en sachant aussi que les juges
24 devaient tenir compte du principe de
25 proportionnalité, la Commission s'est penchée sur

1 la question de savoir comment est-ce que les ratios
2 sont déterminés dans le reste du Québec. Et c'est
3 pour ça qu'on a fait l'étude que je vais vous
4 présenter à l'instant.

5 Donc voilà, nous avons fait parvenir à
6 l'Association des greffiers et des greffières des
7 Cours municipales du Québec une demande
8 d'informations comprenant une série de questions.
9 Cette demande a par la suite été diffusée par
10 l'Association, puis les greffiers et les greffières
11 des Cours municipales ont répondu directement aux
12 questions à la Commission.

13 Bon. Nous avons demandé les questions
14 suivantes :

15 « Bien qu'il s'agisse de l'exercice de la
16 discrétion judiciaire du juge, existe-t-
17 il une directive politique ou pratique
18 sous quelque forme que ce soit (verbale,
19 écrite, discussion...) du juge municipal
20 quant à la table d'équivalence à utiliser
21 pour transformer une dette judiciaire
22 (amendes et frais) pour des infractions
23 municipales en emprisonnement pour non-
24 paiement de la dette? »

25 C'est la première question. La deuxième

1 question :

2 « Dans l'éventualité où il n'existe pas
3 de directive verbale ou écrite, le juge
4 municipal applique-t-il, dans les faits,
5 un ratio fixe? Si c'est le cas, quel
6 est-il? Si aucun ratio fixe n'est
7 appliqué, quelle est la fourchette des
8 ratios habituellement appliquée? »

9 Puis la troisième question :

10 « Est-ce que la directive ou la façon de
11 faire a varié dans le temps entre deux
12 mille un (2001) et deux mille dix-sept
13 (2017)? Et puis est-ce que le jugement
14 *Manège* a changé quelque chose à la façon
15 de procéder? »

16 Donc, au total, cinquante-cinq (55) Cours
17 municipales sur les quatre-vingt-neuf (89) Cours
18 municipales du Québec ont répondu à la requête. À
19 ces réponses sont ajoutées les directives
20 applicables à Montréal et à Val-d'Or. Ces deux
21 cours étaient déjà connues de la Commission, ces
22 deux Cours n'emprisonnent pas les gens pour défaut
23 de paiement d'amendes.

24 Une seule Cour municipale, celle de St.
25 George, a fourni une réponse qui n'a pu être

1 compilée. La greffière de cette cour précise que
2 le juge de sa Cour municipale a bel et bien donné
3 une directive pour la détermination du ratio, mais
4 ne précise pas quel est ce ratio, donc, nous
5 n'avons pas compilé la réponse.

6 Essentiellement, la Commission cherchait par
7 cette enquête à prendre connaissance du ratio entre
8 le nombre de jours et... le nombre de jours
9 d'emprisonnement demandé en pratique par les
10 percepteurs des Cours municipales du Québec pour
11 une dette donnée.

12 Elle cherchait également à savoir si ces
13 derniers reçoivent une directive des juges afin de
14 procéder à la conversion et s'ils utilisent des
15 tables d'équivalence ou des ratios pour pouvoir
16 déterminer le nombre de jours d'emprisonnement.

17 Les ratios des cinquante-six (56) Cours
18 municipales pour lesquelles la Commission détenait
19 la réponse ont par la suite été classés en sept
20 catégories afin de démontrer de manière statistique
21 la variabilité entre les pratiques des différentes
22 Cours municipales en matière de détermination de la
23 peine. Donc, voici les catégories dans la
24 détermination de la peine d'emprisonnement pour
25 non-paiement d'amendes, je le répète.

1 Voici les catégories. La première catégorie,
2 c'est les cas où les greffiers et les greffiers
3 n'avaient pas reçu de directive du juge, puis
4 que... ou qu'ils n'utilisaient tout simplement pas
5 de table de concordance ou de ratio pour
6 transformer la dette.

7 La deuxième catégorie, c'est lorsqu'il y avait
8 absence de recours à l'emprisonnement dans les cas
9 de non-paiement d'amendes.

10 La troisième catégorie, bien la quatrième
11 catégorie, en fait, c'est le taux du Code criminel
12 qui est appliqué là, qui se retrouve à l'article
13 734, paragraphe 5(a) (ii). Puis ça...

14 La catégorie 4, c'est vraiment le taux du Code
15 criminel, donc, c'est huit heures (8 h) fois le
16 salaire minimum, alors que la catégorie 3, la Cour
17 municipale calculait vingt-quatre heures (24 h)
18 fois le salaire minimum, parce que la personne
19 passe vingt-quatre heures (24 h) en prison pour une
20 journée d'emprisonnement.

21 La cinquième catégorie, en fait, c'est un
22 ratio qui était situé entre vingt-cinq dollars
23 (25 \$) et cent dollars (100 \$).

24 La sixième catégorie, c'est la table
25 d'équivalence qui correspond à vingt-cinq dollars

1 (25 \$) par jour d'emprisonnement ou le taux fixe,
2 tout dépendant là. Des fois, les juges
3 mentionnaient... les greffiers, pardon,
4 mentionnaient la table d'équivalence qui est en...
5 qui est essentiellement annexée au Code de
6 procédure. Parfois, il disait on applique vingt-
7 cinq dollars (25 \$). Donc, ça variait un peu, la
8 réponse, mais globalement, c'était ça.

9 Puis la catégorie 7, c'est lorsque la cour
10 n'avait pas encore eu l'occasion de se prononcer
11 sur la question, parce que elle n'est pas demandée.
12 Il y avait pas eu de demande d'emprisonnement pour
13 non-paiement d'amendes encore.

14 Donc, l'étude relève que seulement trois
15 greffiers ayant répondu à la demande d'information
16 de la Commission n'utilisent pas de ratio fixe afin
17 de procéder à la conversion de la dette en jours
18 d'emprisonnement et n'ont pas de directives du
19 juge. Ces peines sont plutôt déterminées par le
20 juge sans proposition préalable du percepteur.

21 Ces... les percepteurs de quarante-quatre (44)
22 des Cours municipales qu'on a sondées, donc, sur
23 cinquante-six (56), ont quant à elles recours à une
24 table de concordance quelconque.

25 J'attire votre attention sur les vingt-deux

1 (22) percepteurs qui utilisent le ratio de vingt-
2 cinq dollars (25 \$) par jour. Mentionnons
3 également qu'il y a un logiciel utilisé par la
4 majorité des Cours municipales de la province qui
5 permet de générer une date d'équivalence qui
6 était... bien, générer automatiquement une table
7 d'équivalence, en fait, comme celle qui se trouvait
8 dans l'ancien Code de... bien, dans le Code de
9 procédure pénale avant quatre-vingt-quinze (95).

10 Les utilisateurs de ces services ont indiqué
11 qu'à l'installation, la table de concordance était
12 programmée par défaut à vingt-cinq dollars (25 \$)
13 par jour, donc, à l'ancien ratio.

14 La Commission a conduit cette enquête dans une
15 optique de recensement des directives données et
16 des ratios appliqués dans les faits par les
17 percepteurs des Cours municipales pour leur
18 permettre de procéder à la conversion.

19 Rappelons qu'en vertu du Code de procédure
20 pénale, c'est au percepteur de la Cour municipale
21 qu'il revient la responsabilité de demander
22 l'emprisonnement. Puis souvent, en accès à cette
23 demande, le percepteur va proposer un nombre de
24 jours d'emprisonnement qui, selon lui, équivaut à
25 la peine, puis souvent, c'est vraiment ça qu'on

1 évalue ici. Après, c'est sûr que le juge conserve
2 sa discrétion pour, s'il le désire, décider
3 d'ordonner une peine différente de celle...

4 Pour conclure, force est de constater que la
5 plupart des percepteurs des Cours municipales du
6 Québec proposent aux juges (inaudible) un nombre de
7 jours d'emprisonnement calculé en fonction d'un
8 ratio qui est prédéterminé. Il en demeure pas
9 moins que ce ratio est extrêmement variable d'une
10 Cour municipale à l'autre, d'une ville à l'autre.

11 Donc, pour qu'un défendeur jugé... donc, qu'un
12 défendeur jugé à la Cour municipale de Chibougamau
13 purgera presque douze (12) fois plus de jours de
14 prison que le défendeur qui est jugé à Trois-
15 Rivières.

16 Ça, c'est toujours selon les directives,
17 encore une fois, je le répète, là, selon les
18 directives données au percepteur pour le calcul
19 d'une peine d'emprisonnement ou selon le ratio
20 qu'ils utilisent afin de proposer une peine au juge
21 s'il y a une directive.

22 Ça conclut ma présentation, puis celle de la
23 Commission.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Oui?

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Est-ce que vous me permettez pour Me Martel. Quand
3 vous référez en fait à la catégorie 4 qui est le
4 taux du Code criminel, on comprend que c'est le taux
5 qui est utilisé lorsque c'est le non-paiement d'une
6 amende imposée en vertu du Code criminel et non pas
7 en vertu du Code de procédure pénale?

8 **Me ARIANNE MARTEL :**

9 Exactement.

10 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 Donc, il y a encore un tableau qui existe, tableau
12 qui n'existe pas pour le Code de procédure pénale?

13 **Me ARIANNE MARTEL :**

14 Exactement.

15 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 Et le tableau prévoit que c'est pour un calcul de
17 huit heures (8 h), mais un calcul de huit heures
18 (8 h) par jour fois le salaire minimum?

19 **Me ARIANNE MARTEL :**

20 C'est pas vraiment un tableau, en fait là, mais
21 c'est un calcul.

22 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

23 C'est un calcul de...

24 **Me ARIANNE MARTEL :**

25 Oui.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Salaire minimum fois huit (8) heures. Okay. Donc,
3 ça suit le changement du salaire minimum au fil des
4 ans?

5 **Me ARIANNE MARTEL :**

6 C'est ça.

7 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

8 Et dans votre tableau, je comprends que il y a une
9 ville qui utilise le taux du Code criminel fois
10 vingt-quatre (24) heures?

11 **Me ARIANNE MARTEL :**

12 Um-hum.

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Deux cent quatre-vingt-huit dollars (288 \$), donc,
15 crédités par jour de détention. Et vous parliez, je
16 pense, de Trois-Rivières à ce moment-là?

17 **Me ARIANNE MARTEL :**

18 Exactement.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Et c'est donc la Ville, si on exclut les Villes pour
21 lesquelles soit on n'a pas de réponses, soit il y a
22 pas de ratio, c'est la Ville qui utilise le ratio le
23 plus élevé?

24 **Me ARIANNE MARTEL :**

25 C'est ça.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Par ailleurs, vingt-deux (22) des Cours municipales
3 questionnées utilisent soit... bien, encore le
4 vingt-cinq dollars (25 \$) par jour ou réfèrent
5 spécifiquement au tableau qui a été abrogé en
6 quatre-vingt-quinze ('95)?

7 **Me ARIANNE MARTEL :**

8 C'est ça.

9 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 Okay. Je vous remercie, Me Martel.

11 **Me ARIANNE MARTEL :**

12 Merci.

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Ça complète mes questions.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Um-hum.

17 Me Miller, avez-vous des questions?

18 **Me RAINBOW MILLER :**

19 J'aurais une question, Monsieur le Commissaire.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Si vous voulez vous approcher?

22 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

23 Me Barry-Gosselin, j'ai la réponse.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 Merci.

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 Bonjour, mesdames. Ma question, en fait, plus
3 spécifiquement pour Me Martel, dans votre
4 présentation, vous faites référence à l'article 346
5 et 347 du Code de procédure pénale. Et quant je
6 lis... bon, si on met ça dans tout le contexte de
7 l'itinérance, dans le fait que on a vu que la
8 plupart des infractions, là, des constats
9 d'infraction étaient en relation avec l'état
10 d'ivresse. Est-ce que un juge, en vertu de
11 l'article 347 du Code de procédure pénale, a une
12 discrétion qui lui est offerte pour donner une autre
13 mesure que l'emprisonnement?

14 **Me ARIANNE MARTEL :**

15 C'est sûr que là c'est mon interprétation de la Loi.
16 Bien, dans les faits, l'article 346, 347, en effet,
17 il y a pas... le juge n'est pas obligé de donner une
18 peine d'emprisonnement, donc...

19 **Me RAINBOW MILLER :**

20 Est-ce qu'il a... Bien, est-ce que vous savez s'il
21 aurait une discrétion en vertu de cet article?
22 Bien là, peut-être que vous le savez pas là, moi je
23 la pose, cette question-là, parce que je me dis que
24 ça ferait une bonne recommandation si jamais ce
25 pouvoir discrétionnaire-là n'existait pas, comme

1 monsieur Thistle a présenté ce matin, le juge lui a
2 donné une cure de désintoxication plutôt que
3 d'emprisonnement et ça l'a changé sa vie.

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Bien en fait peut-être, Me Miller, à l'article 347,
6 il est prévu que le juge peut imposer une peine
7 d'emprisonnement, donc, je pense qu'il est possible
8 de déterminer qu'avec l'utilisation de... tu peux,
9 mais après ça, est-ce que c'est... c'est quoi les
10 alternatives? Ça pourrait être de ne pas imposer de
11 peine, par exemple.

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 Um-hum.

14 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

15 Mais si le juge peut imposer une peine
16 d'emprisonnement au même titre que le perceveur...
17 le percepteur peut demander, donc...

18 **Me RAINBOW MILLER :**

19 Okay. Vous répondez à ma question.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ça répond?

22 **Me RAINBOW MILLER :**

23 Merci.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Ça fait le tour? Me Laganière?

1 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

2 Je n'aurai aucune question, je vous remercie
3 beaucoup.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Alors, Me Lizotte? [sic]

6 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE,**

7 **PROCUREUR POUR LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE**

8 **MONTREAL (SPVM) :**

9 Oui, je vas avoir une courte question.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Bon.

12 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

13 Bonjour. Bonjour, mesdames.

14 **Me ARIANNE MARTEL :**

15 Bonjour.

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17 Alors, ma question est pour Me... madame Poisson. À
18 la page numéro 15 du document que... qui a été
19 déposé sur pièces D, je comprends que ç'a été déposé
20 là ou il le sera là, « Itinérance judiciaire et
21 alternatives à l'emprisonnement ». La page numéro
22 15, bon, vous mentionnez :

23 « En juin deux mille quinze (2015), une
24 équipe de chercheurs a mené, pour le
25 compte du SPVM, une évaluation de la mise

1 en oeuvre du plan stratégique. Les
2 chercheurs concluent que seul le tiers
3 des mesures et des moyens suggérés dans
4 le plan stratégique ont été formellement
5 implantées. »

6 Puis vous l'avez répété en audience ce matin.
7 Est-ce qu'il est exact de dire que c'est pas
8 implanté de manière formelle, mais seulement
9 informelle, le PDQ fonde justement ses
10 recommandations-là qui ont pas été adoptées, que
11 vous parlez dans votre...

12 **MME JACINTHE POISSON :**

13 Bien, évidemment, c'est une évaluation qui a été
14 faite par les chercheurs et je pourrai pas me
15 prononcer sur le contenu de leur évaluation au
16 niveau du formel et de l'informel. Je vous
17 inviterais à aller consulter...

18 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

19 Mais...

20 **MME JACINTHE POISSON :**

21 ... (inaudible).

22 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

23 Précisément à la note (inaudible) mais au 75 de
24 votre document, vous réferez à un document qui
25 provient de la Ville de Montréal et à la page

1 numéro 39, on peut lire notamment et je reviens
2 toujours à votre page, on va finir la... votre
3 citation à votre page 15 là :

4 « Leur analyse...
5 - vous parlez des chercheurs -
6 ... ne leur permet pas de conclure à une
7 modification substantielle du
8 comportement policier vis-à-vis les
9 notions de profilage social et
10 criminel. »

11 Est-ce que cette phrase-là était continuée
12 dans le rapport que vous citez à la page... à la
13 note originale 75?

14 **MME JACINTHE POISSON :**

15 Oui.

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17 Oui? Il y avait...

18 **MME JACINTHE POISSON :**

19 C'est ça, c'est une explication.

20 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

21 Une explication qui était plus longue,
22 effectivement, que ça. Parce que, effectivement on
23 s'aperçoit, quand on lit le document, que vous
24 marquez, à la page 75, que les comportements
25 policiers ont changé, mais que seulement les

1 données ne pouvaient pas être justement des
2 modifications du comportement policier vis-à-vis
3 des notions de profilage racial et social sur la
4 base du plan stratégique de deux mille douze-deux
5 mille quatorze (2012-2014).

6 Donc, ce que les choses ont été démontrées
7 finalement, c'est que on n'était pas capables de
8 voir, vis-à-vis les comportements policiers, du
9 plan stratégique s'il y avait des données qui
10 avaient été modifiées ou pas, mais que dans les
11 faits, les comportements policiers ont été
12 modifiés?

13 **MME JACINTHE POISSON :**

14 Um-hum.

15 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 Monsieur le Commissaire...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Oui, (inaudible).

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Il s'agit pas vraiment d'une question plutôt que
21 d'une plaidoirie de la part de mon confrère.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Oui oui, c'est ça. Me Lizotte [sic], si vous
24 voulez témoigner, on pourra vous assermenter quand
25 ça conviendra.

1 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

2 Excusez, Maître, j'ai jamais fait de commentaire
3 depuis le début de la semaine, mais c'est
4 maintenant.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Non, ça va, mais...

7 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

8 C'est « Me Loiselles », mon nom.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Me Loiselles, excusez-moi.

11 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

12 Il y a pas de problème.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Mais on est à la période des questions, pas des...

15 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

16 Donc, est-ce que effectivement, on peut lire
17 justement dans le document :

18 « Nos données ne nous permettent pas de
19 conclure à une modification substantielle
20 du comportement policier... »

21 C'est ce que vous citez.

22 « ... mais vis-à-vis les notions de
23 profilage racial, social et criminel sur
24 la base du plan stratégique deux mille
25 douze-deux mille quatorze (2012-2014) »

1 **MME JACINTHE POISSON :**

2 C'est ce qui a été choisi.

3 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

4 Je comprends que c'est qu'est-ce qui est le plus
5 complet?

6 **MME JACINTHE POISSON :**

7 Ce qui a été choisi de dire, c'est simplement de
8 citer la conclusion du rapport et de ne pas étaler
9 les motifs du rapport. Alors évidemment, ç'a été
10 cité pour que les lecteurs puissent aller vers
11 l'intégralité du rapport.

12 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

13 Parfait.

14 **MME JACINTHE POISSON :**

15 Um-hum.

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17 Et la même chose aussi dans le document que vous
18 avez préparé, parce que toujours dans le même
19 paragraphe de la page 39 du document que vous citez
20 à la page... une note 1.174, on parle :

21 « La synthèse de tous les éléments
22 d'information obtenus soulève de grands
23 forces. »

24 Et je comprends que ces grandes forces-là qui
25 ont été faites n'ont pas... elles sont pas citées

1 dans votre rapport que vous, vous avez pondu?

2 **MME JACINTHE POISSON :**

3 J'ai... on nous a... c'est seulement, donc, une
4 phrase qui est la conclusion, pas l'intégralité du
5 rapport, comme je viens de vous répondre.

6 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

7 Comme je vous dis, la conclusion, si je vous invite
8 à prendre la page 39 du rapport que vous citez en
9 page... à la page (inaudible) 75, on voit que ça,
10 ça fait partie des conclusions, mais je comprends
11 que ces conclusions-là, vous avez porté dans votre
12 rapport que vous avez fait?

13 **MME JACINTHE POISSON :**

14 Je suis pas sûre de comprendre votre question.
15 Quelle est votre question?

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17 Oui. Vous avez pas pris notamment le fait que la
18 synthèse de tous les éléments d'information obtenus
19 soulève de grandes forces, mais aussi des
20 faiblesses qu'on doit améliorer. Mais je comprends
21 que dans votre rapport, vous ne mentionnez pas ces
22 grandes forces-là?

23 **MME JACINTHE POISSON :**

24 Une référence est faite pour que le lecteur puisse
25 aller lire l'intégralité. Ç'a été choisi de

1 seulement citer la conclusion en référence.

2 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

3 En référence?

4 **MME JACINTHE POISSON :**

5 Um-hum.

6 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

7 Et cette conclusion-là, qui est pas une phrase
8 complète, qui est un extrait?

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Um-hum. Alors, je comprends qu'on invitera les
11 lecteurs à aller lire...

12 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

13 À aller lire la page...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 ... (inaudible).

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17 ... 39 du rapport...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 À aller lire le rapport...

20 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

21 ... original.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Intégralement. D'ailleurs, généralement, quand on
24 a une étude référant à plusieurs rapports, bien, on
25 réécrit pas tous les rapports, on réfère le

1 lecteur, vous savez. Et comme vous savez, mais
2 généralement, c'est bon d'aller lire un peu avant,
3 un peu après, mais lorsqu'on réfère à quelque
4 chose, c'est pas toujours nécessaire de tout
5 mettre.

6 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

7 Puis en même temps...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Voilà.

10 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

11 En même temps, on pourrait se rendre compte que les
12 mesures qui ont été prises...

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Oui.

15 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

16 C'est notamment des stratégies de communication
17 avec les médias. Merci beaucoup.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Alors, merci pour les précisions. Est-ce qu'il y a
20 des questions, Me Boucher?

21 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

22 Non. Non merci, Monsieur le Commissaire.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Non? Me (inaudible)?

25 **Me VOIX FÉMININE NON IDENTIFIÉE :**

1 Merci.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Non? Ça va? Alors, ça fait le tour?

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 En fait, madame Lupien m'indiquait que j'avais posé
6 une question par rapport au G+ de...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Ah oui.

9 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 Chibougamau, si vous vous rappelez? Et...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Oui, vous aviez...

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Je pensais être en mesure de...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 ... une vérification là.

17 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 ... fournir la réponse.

19 **MME GABRIELLE J. LUPIEN :**

20 En fait, j'ai pas le nombre de constats que cette
21 personne a reçus, mais on peut déduire un
22 approximatif, vu que la personne a reçu quinze
23 mille dollars (15 000 \$) en amendes et que
24 normalement, ces amendes-là peuvent coûter environ
25 trois cents dollars (300 \$), on peut s'attendre à

1 ce que la personne ait reçu une cinquantaine (~ 50)
2 d'amendes, mais pour une réponse précise, il
3 faudrait que je retourne à la base de données.

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 C'est pas nécessaire, en fait. Je pense pas pour
6 que le Commissaire, c'est nécessaire?

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, c'est le temps de vous remercier, hein, de
9 votre travail, des recherches qui vont nous être
10 utiles. Alors évidemment, les questions de
11 l'itinérance ont été traitées à quelques reprises.
12 C'est important de voir un peu comment ça se passe
13 dans la province. On se rend compte que'il y a des
14 niveaux variables un peu partout, mais beaucoup
15 d'Autochtones reçoivent des constats d'infraction
16 relativement à la réglementation municipale,
17 concernant l'ivresse entre autres, le flânage et
18 ces choses-là, que ça amène souvent de
19 l'emprisonnement. Il y a un pourcentage assez
20 élevé, on l'a vu.

21 Alors, je vous remercie beaucoup. Ça nous
22 aidera et je vous souhaite une bonne continuation
23 de vos travaux.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 Si vous me permettez, Monsieur le Commissaire, de

1 déposer les pièces avant la suspension de l'heure du
2 dîner?

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Ah oui? Bon, allez.

5 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Donc, sous P-737, je vais déposer la présentation
7 PowerPoint qui a été faite ce matin.

8 **- PIÈCE COTÉE P-737 -**

9 Et ensuite, pour distinguer en fait la preuve
10 documentaire produit par la Commission des pièces
11 déposées, je vais coter sous « Preuve
12 Documentaire 2 », donc, « PD-2 ». C'est un
13 document qui s'intitule « *Étude statistique,*
14 *descriptive et exploratoire de l'emprisonnement*
15 *pour non-paiement de constats d'infraction à la*
16 *réglementation municipale dans dix villes*
17 *québécoises* ». C'était l'objet, en fait, de la
18 présentation de madame Lupien.

19 **- PIÈCE COTÉE PD-2 (PREUVE DOCUMENTAIRE) -**

20 Sous la cote... Preuve Documentaire 3, donc,
21 PD-3, un document qui s'intitule « *Itinérance,*
22 *judiciarisation et alternatives à*
23 *l'emprisonnement* », qui correspond à la
24 présentation qui a été faite par madame Jacinthe
25 Poisson.

1 s'identifier pour les fins de l'enregistrement
2 étant donné qu'on a des changements.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU,**

4 **PROCUREURE POUR LA COMMISSION VIENS :**

5 Marie-Andrée Denis-Boileau pour la Commission.

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Bienvenue.

8 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

9 Me Marie-Paule Boucher pour la Procureure générale
10 du Québec.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Bienvenue, Me Boucher.

13 **Me DENISE ROBILLARD :**

14 Bonjour. Denise Robillard pour la Procureure
15 générale du Québec.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Bienvenue, Me Robillard. Alors, Me Denis-Boileau,
18 vous allez nous présenter le prochain témoin?

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Oui. Donc, on va entendre pour la prochaine heure
21 et demie monsieur [REDACTED] qui est un Aîné à
22 [REDACTED]. Il va parler de différents sujets en
23 lien avec son histoire personnelle et peut-être les
24 services sociaux à Lac-Simon.

25 On va peut-être assermenter monsieur.

1 [REDACTED] [REDACTED]
2 témoin citoyen
3 Assermentation sur la plume

4 -----

5 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

6 Merci.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Bienvenue, monsieur [REDACTED] Il nous fait plaisir
9 de vous recevoir à la Commission. On va vous
10 écouter avec beaucoup d'attention.

11 Alors, Me Denis-Boileau, c'est votre témoin.

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 Oui. Donc, je vous invite à nous faire votre
14 présentation.

15 **M.** [REDACTED] :

16 Bonjour. Je m'appelle [REDACTED] Je demeure
17 au [REDACTED] Je suis natif du [REDACTED] depuis
18 cinquante (50) ans, puis je... j'ai été à l'école,
19 au pensionnat. Présentement, je travaille pour
20 Santé Canada pour le pensionnat, sur le pensionnat.

21 Je fais de l'écoute pour ceux qui ont besoin
22 de parler de ce qu'ils ont subi au pensionnat, puis
23 je travaille aussi sur la Vérité et Réconciliation
24 sur le pensionnat encore. Puis présentement, je
25 travaille avec ma conjointe, puis j'ai travaillé

1 dans différents domaines. J'ai travaillé dans
2 (inaudible) aussi quatre ans. Ça m'a aidé beaucoup
3 à écouter les gens. Moi, j'ai pas droit de... même
4 si je suis Aîné, j'ai pas le droit de couper la
5 parole quand j'écoute quelqu'un, ce qu'il a à dire.
6 J'attends que... qu'il finisse de parler. S'il me
7 demande des suggestions, je donne des suggestions.
8 Je suis pas plus haut que les autres, je suis juste
9 un être humain comme vous autres aussi.

10 Moi, je peux pas dire que je suis plus haut
11 que les gens. On est tous à la même égalité.
12 C'est ça que j'ai eu, que j'ai appris beaucoup de
13 choses avant que je rentre au pensionnat. J'ai eu
14 le temps de... d'écouter mes parents me donner des
15 enseignements, parce que j'ai rentré au pensionnat
16 à l'âge de neuf (9) ans, neuf ans et demi (9½).
17 Quand ils ont ouvert le pensionnat en mille neuf
18 cent cinquante-cinq (1955), j'étais parmi les
19 premiers à rentrer là.

20 On comprenait pas ni le français ni anglais.
21 On utilisait juste notre langue. Puis j'ai eu
22 beaucoup de changements sur le pensionnat. Il faut
23 que je recule encore. Il y a eu des traités, ça
24 fait... quatre cents (400) ans qu'on en parle, ce
25 qu'on a su, ce que les Autochtones subissent encore

1 aujourd'hui. Moi, je pense que c'est encore plus
2 grave aujourd'hui.

3 Ça fait quatre cents (400) ans qu'on en parle
4 et toutes les traités qu'ils ont signés, les
5 Autochtones, ç'a jamais été respecté. Même
6 aujourd'hui. C'est frustrant. Je peux pas dire
7 que (inaudible) ça croche. Il s'agit juste de
8 vouloir écouter, d'ouvrir l'esprit un peu, puis ce
9 qu'on a à dire sur notre... comment qu'on vit
10 aujourd'hui.

11 Je veux pas dire que c'est juste les
12 Autochtones qui subissent. On subit toute la même
13 chose.

14 Oui. Quand j'écoutais mes parents, il y avait
15 que cinq, six Aînés qui se parlaient entre eux
16 autres. Ils parlaient que... m'asseoir avec eux
17 autres pour écouter ce qu'ils ont à dire, puis
18 c'est comme ça que j'ai appris, que j'ai appris à
19 écouter. Parce que j'ai appris à respecter les
20 Aînés aussi.

21 Ç'a été une éducation pour moi. Je sais
22 écouter. Aujourd'hui, je retrace les... nos jeunes
23 aujourd'hui. J'essaye de transmettre le mieux
24 possible ce que j'ai reçu des Aînés.

25 Quand je dis, ç'a jamais été agréable, ce

1 qu'on a subi. Les Aînés nous a parlé souvent le
2 chemin qui mène en Abitibi. Il fallait qu'on
3 campent dix (10) milles du vrai chemin et je me
4 demande pourquoi je me pose la question, pourquoi
5 qu'ils ont fait ça encore?

6 J'ai demandé aux Aînés, eux autres aussi il y
7 a pas été expliqué pourquoi qu'il fallait qu'ils
8 restent dix (10) milles du vrai chemin.

9 C'est toute ça que j'ai vécu. J'écoutais les
10 Aînés. Quand qu'ils ont ouvert le pensionnat, ça,
11 c'est devenu pour moi un changement, un grand
12 changement à part de ça. C'est là que mes parents,
13 ils ont pu se donner... il a pas été capable de
14 donner de l'éducation à leurs enfants, parce que le
15 pensionnat a enlevé toute ça. C'est ça l'impact du
16 pensionnat.

17 Des fois, moi, quand je parle du pensionnat,
18 j'ai été capable de raconter des menteries. Des
19 menteries comme confessionnal. Nous autres, on
20 savait pas c'est quoi, le péché. Il fallait
21 inventer des choses, c'est comme ça que j'ai appris
22 à mentir. C'est quelque chose pour moi quand je
23 parle de ça. C'est pas rien que ça qu'on a subi,
24 on a subi beaucoup de choses. Je raconterai pas
25 tout ce que j'ai subi au pensionnat. C'est vrai

1 que j'ai eu de l'éducation. J'ai devenu à haïr mes
2 propres parents, parce qu'ils m'ont envoyé au
3 pensionnat.

4 Puis j'en voulais les Autochtones. Je voulais
5 pas comme être Autochtone, je voulais devenir comme
6 un Blanc. Aujourd'hui, je suis capable de dire
7 merci à mes parents, parce que quand j'ai resté au
8 ██████████, il y avait personne qui parlait
9 l'anglais ni le français. Ça parlait juste la
10 langue. Aujourd'hui, je comprends plus mes
11 parents, pourquoi qu'ils m'ont envoyé là au
12 pensionnat. Je comprends aujourd'hui. Je remercie
13 aujourd'hui mes parents de m'avoir envoyé là.
14 C'est vrai, ç'a pas été facile pour moi.

15 (Inaudible), c'est mes parents. Mes parents
16 sont toutes décédés. J'ai fait l'amende honorable
17 avant, avant qu'ils meurent. Je l'ai fait
18 (inaudible). Quand j'ai fait ces affaires-là, ç'a
19 été une libération pour moi. Une libération pour
20 mes parents aussi. Je comprenais plus. C'était
21 pas facile pour mes parents aussi, enlever leurs
22 enfants, emmener loin de chez eux pour du maudit
23 temps.

24 C'est comme ça que je... j'apprends
25 aujourd'hui à respecter toutes les personnes, que

1 ce soit Blanc ou Autochtone. J'essaye de le
2 comprendre aujourd'hui.

3 Oui, ç'a pas été facile pour nous autres.
4 Aujourd'hui, je suis fier d'être Autochtone
5 aujourd'hui. La fierté que j'ai quand je vois les
6 enfants danser au pow-wow, ils sont fiers d'être
7 Autochtones. Je veux pas qu'on les enlève, ceux
8 qui étaient là aux gens.

9 Aujourd'hui, je suis capable d'écouter les
10 gens. Je suis capable de les respecter aussi.
11 Malgré... parce que le pensionnat, j'ai écouté un
12 Aîné, comment qu'il se sentait quand les enfants
13 étaient partis pour le pensionnat. Eux autres, ils
14 consommaient. Les parents consommaient pour
15 oublier, il a utilisé l'alcool.

16 Et je veux pas blâmer l'Église, je veux pas
17 blâmer le gouvernement. C'est juste qu'il faut
18 qu'ils nous aident. Combien d'Autochtones qui ont
19 été au pensionnat, qui ont pas digéré encore ce
20 qu'ils ont subi au pensionnat? Ça prend de
21 l'argent pour ça.

22 Moi, j'ai commencé à travailler là depuis
23 qu'ils ont commencé à parler du pensionnat. Je
24 suis encore là. C'est très facile de s'excuser.
25 Quand monsieur Harper a fait des excuses pour les

1 Canadiens et les Canadiennes, pour le Canada,
2 c'était facile pour lui de dire, de s'excuser,
3 parce que il connaissait pas l'historique de ça.

4 Aujourd'hui, je peux pas... j'ai de la misère
5 à croire encore aujourd'hui. Je fais plus
6 confiance à personne maintenant. Ça fait quatre
7 cents (400) ans qu'on en parle. Ç'a jamais abouti
8 à rien.

9 Je me posais des questions encore aujourd'hui,
10 à matin. C'est quoi l'impact qu'il va avoir après,
11 après la Commission, c'est quoi qu'il va avoir? On
12 va-tu ignorer encore? On va-tu finir nos oreilles
13 encore? Je me pose des questions encore
14 aujourd'hui. Oui, j'ai eu confiance à... au
15 gouvernement. Aujourd'hui, non, je peux pas dire
16 que j'ai confiance. Et j'espère que ça va aboutir
17 à quelque chose avec la Commission.

18 Ils nous avaient enlevés de nos parents à
19 l'âge de sept (7) ans pour le pensionnat.
20 Aujourd'hui, c'est encore plus grave encore
21 aujourd'hui avec les Services sociaux, Protection
22 de la Jeunesse. Le bébé, ils amènent déjà le bébé,
23 parce qu'ils ont pas confiance aux Autochtones.
24 Est-ce que nous sommes des sauvages encore? Je
25 pense qu'on est plus civilisés aujourd'hui. Il

1 fait pas confiance aux... à nous autres aussi.

2 Oui, j'ai eu affaire avec les Services sociaux
3 moi aussi [REDACTED]. Il y a des
4 Services sociaux qui sont corrects. Ils sont pas
5 corrects aussi. Et j'en ai connu, des travailleurs
6 Services sociaux, ils venaient travailler au [REDACTED]

7 [REDACTED] Ils commençaient à nous comprendre un peu
8 de la manière qu'on vit. De la manière qu'ils nous
9 traitaient aussi. (Inaudible). C'est le nouveau
10 CAVAC, c'est toujours à recommencer, recommencer.

11 Juste pour dire que l'écoute est pas là.
12 C'est l'autorité encore des Services sociaux,
13 Protection de la Jeunesse. Et j'ai appris
14 l'autorité au pensionnat. J'apprends encore
15 aujourd'hui à l'âge que j'ai. La confiance est
16 plus là.

17 Comme je le disais encore, c'est toujours la
18 même question qui me revient. Comme je disais
19 souvent, l'argent gaspillé. C'est quoi que ça va
20 aboutir avec la Commission? On aurait pu faire...
21 on aurait pu envoyer l'argent dans une communauté.

22 On essaye de travailler avec les jeunes
23 aujourd'hui le mieux qu'on peut. C'est toujours le
24 fond, c'est toujours l'argent qui manque.

25 Je suis pas ici pour blesser personne. Je suis

1 ici, c'est juste pour parler ce que je ressens
2 encore aujourd'hui.

3 J'ai parlé aux Aînés et j'ai parlé aux Aînés
4 depuis quelque temps. Je parle aux Aînés depuis
5 quelque temps à propos de la Commission. Non, ils
6 croient pas ça eux autres aussi. Ils disent ça
7 fait quatre cents (400) ans qu'on attend. Ç'a
8 jamais rien fait. On dirait de plus en plus, il
9 devient de plus en plus grave encore.

10 Oui, on essaye de protéger la nature aussi.
11 Je sais pas si vous avez su le barrage qu'on avait
12 fait au [REDACTED]. On avait bloqué le busage(?)
13 toute l'été. À un moment donné, il nous a ramassé
14 avec les armées. Quand on veut faire quelque
15 chose, il faut faire un blocage sur le chemin pour
16 que le gouvernement nous écoute un peu au moins.

17 Ils ont toute mis en prison, les Autochtones
18 qui bloquent les chemins. C'est le pouvoir qu'ils
19 ont avec leurs armées. On essaye de protéger la
20 nature. Il fallait qu'ils disent qu'on parte pour
21 sortir de là. Moi, j'ai dit après, moi, j'étais
22 pas là quand ils ont eu affaire avec la... l'armée,
23 avec les polices, policiers. J'étais déjà rendu à
24 [REDACTED], moi, je travaillais à [REDACTED] J'ai
25 écouté la nouvelle à la télévision. « Je pars et

1 reviens tout de suite. »

2 Ils ont toute fait, ils ont toute mis en
3 prison ceux qui faisaient le barrage. Il fallait
4 qu'ils disent, pour sortir de là, les Autochtones,
5 il fallait qu'ils disent « Coupable. » Oui, ils
6 sont coupables par la loi. Ils sont pas coupables
7 pour protéger la nature, les arbres.

8 Moi, si j'étais là, si j'avais été là, moi,
9 j'aurais pu dire « Non coupable », parce que j'ai
10 déjà pensé à un moment donné, ils vont se faire
11 ramasser, ces Autochtones-là, c'est ça je pense.
12 J'étais moi là toute l'été. Je peux dire comme
13 bénévole là dedans moi, tout le monde faisait le
14 bénévole. Les deux communautés ont investi pas mal
15 dans la nourriture qu'on mangeait là. Juste pour
16 protéger la nature.

17 Au moins, ç'a fait quelque chose au moins.
18 Oui, c'est vrai, si tu regardes la mappe, okay, la
19 mappe de Davidson, mil neuf cent vingt sept (1927),
20 il y avait rien encore ici. C'est des Autochtones
21 qui occupaient encore le territoire ici à Val-d'Or.
22 On s'est fait tasser encore. Ils se sont fait
23 tasser encore. Aujourd'hui, ces gens-là sont
24 rendus dans le bois de Quevillon.

25 Okay, j'ai la carte de ça moi. En mille neuf

1 cent trente-sept (1937), ceux-là qui ont fait la
2 ville de Val-d'Or. C'est les gens de chez nous qui
3 occupaient le territoire ici. C'est pas Commandant
4 qui a fait les... qui étaient là. Commandant, il
5 vient de Maniwaki, lui.

6 Moi, je dis que c'est pour ça qu'il y a... si
7 ils nous avaient écouté un peu, l'histoire de ça,
8 ils auraient pu comprendre nous. Puis c'est vrai,
9 moi, je suis natif du [REDACTED] puis j'ai déménagé
10 au [REDACTED] en mille neuf cent soixante (1960).
11 Depuis lors, je connais l'historique. On commence
12 à raconter l'historique du [REDACTED] comment que
13 ça s'est développé. Ç'a pas été facile non plus.
14 Toute, j'ai vu de mille neuf cent soixante (1960),
15 qu'est-ce qui s'est passé au [REDACTED]. On a eu
16 des démêlés avec la police aussi. C'était encore
17 l'autorité encore.

18 Encore, je me suis dit à matin, je parlerai
19 pas longtemps. Je fais juste... parce que toutes
20 les enseignements qu'on reçoit de nos parents, de
21 nos grands-parents, de cérémonies qu'on fait, on
22 les a cachés longtemps. On n'a pas le droit de
23 faire ça... « c'est diabolique », c'est ça qu'ils
24 nous disaient. C'est qui qui disait ça? C'est
25 l'Église catholique, le gouvernement.

1 Je peux parler longtemps des Services sociaux.
2 Ils disent sa tu vas en thérapie, tu vas avoir tes
3 enfants. Les parents s'en vont en thérapie, des
4 fois. Ils ressortent... les enfants sont encore
5 dans une autre place. Est-ce que c'est pour caler
6 encore plus encore? Les jeunes, ils font leur
7 possible pour revoir leurs enfants chez eux. Quand
8 ils se font dire tu vas en thérapie, tu vas avoir
9 tes enfants. Non, ils s'en vont... ils sont
10 frustrés. Ils commencent à boire, à consommer. Le
11 suicide embarque après.

12 Moi, ça fait vingt-six ans que je consomme pas
13 et je vois ce qui se passe, j'entends ce qui se
14 passe et j'entends les cris des jeunes. Nous
15 autres aussi, à un moment donné, on va aller
16 chercher des enfants Blancs à Val-d'Or, placés au
17 [REDACTED]. Je le sais pas qu'est-ce qui va à l'air
18 à part de ça, qu'est-ce qu'ils vont penser?

19 Et j'entends des gens, encore des gens qui
20 mettent les enfants à Val-d'Or, qui sont la famille
21 d'accueil. Ils se posent des questions. Ils
22 disent - pourquoi tu gardes pas les jeunes
23 Autochtones? Tu donnes juste à manger du
24 baloney... c'est ça qu'ils disent. Ils font de
25 l'argent avec ça. J'ai toujours entendu ça.

1 Oui, je peine beaucoup. J'ai travaillé dans
2 la détention aussi. C'est là que j'ai appris
3 comment que ça se passe à l'ouest aussi. J'ai
4 raconté les Aînés là-bas. On était quatre-vingts
5 (80) à se rencontrer quand on a commencé à
6 travailler dans une détention. Quatre-vingts Aînés
7 qui se partagent entre nous autres. Toutes les
8 pensionnats, ce qui s'est passé, dans les
9 détentions, ce qui se passe.

10 Et j'ai appris beaucoup de choses, mais j'ai
11 pas eu l'éducation. J'ai fait mon... j'ai pas fait
12 mon secondaire, mais j'utilise les enseignements de
13 mon... de nos Aînés.

14 C'est ça, mon travail, moi. C'est vrai que il
15 y a des bons, il y a des bons Services sociaux il y
16 a des mauvais aussi. Ça fait deux fois que je dis
17 ça. Qui commencent à écouter avant ceux qui
18 veulent travailler vraiment dans une communauté.
19 Il faut qu'ils savent comment qu'on vit. C'est
20 pour ça qu'ils vont utiliser tout de suite leurs
21 méthodes de travail, leur pouvoir.

22 Moi, j'aimerais ça prendre cinq minutes.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Alors on va suspendre.

25 SUSPENSION

1 -----

2 REPRISE

3 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

4 La Commission reprend.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Oui, alors, bonjour de nouveau, monsieur [REDACTED]

7 Je continue à vous écouter.

8 **M. [REDACTED] :**

9 Okay. Moi, ce que je voulais mentionner encore
10 aujourd'hui, c'est juste ma recommandation tout à
11 l'heure, puis une chose que je voulais dire avant,
12 c'est que moi, je me posais encore des questions à
13 matin, je te disais. Je me disais, puis comme j'ai
14 toujours dit de même, moi, que il y a des bons, il
15 y a des mauvais et c'est la même chose au
16 pensionnat. Moi, j'ai... j'avais toujours voulu
17 l'Église catholique. Non, c'est pas l'Église,
18 c'est l'individu. Il y a des bons prêtres, il y a
19 des mauvais aussi. On est juste des êtres humains,
20 c'est ça que je pense.

21 Vous parlez de réconciliation. Ce qui s'est
22 passé, pour moi, réconciliation, je commence à
23 travailler sur ça, réconcilier l'Église,
24 réconciliation.

25 Et j'ai haï longtemps, moi, l'Église, les

1 prêtres. Aujourd'hui, je suis capable de rentrer à
2 l'église aujourd'hui. Réconciliation (inaudible).
3 Le pardon. On a appris beaucoup des enseignements
4 du pardon par nos Aînés. C'est comme ça que j'ai
5 appris à pardonner à mes parents.

6 Ce qui s'est passé vraiment aujourd'hui,
7 qu'est-ce qu'ils vont devenir, nos jeunes
8 aujourd'hui? Est-ce qu'ils vont continuer à subir
9 la même chose qu'on a subie à propos des services
10 sociaux puis la DPJ.

11 Toute ce que j'ai subi au pensionnat, j'ai
12 fait subir à mes enfants. Mes enfants, ils ont
13 fait subir à nos enfants. Il faut qu'à un moment
14 donné, ç'a arrêté, ça. Nos petits enfants sont
15 capables de... d'être conscients de ça.

16 Nos jeunes sont très précieux pour nous
17 autres. Ils sont très intelligents, ces jeunes-là
18 malgré la consommation.

19 C'est les enseignements qu'on a eus de nos
20 parent et de nos grands-parents. Ç'a été très
21 bénéfique pour nous autres. Aujourd'hui, ça
22 devient de plus en plus fort. Nos parents, ils ont
23 abandonné de nous éduquer quand ils ont ouvert le
24 pensionnat. Le pensionnat a pris trop de place,
25 beaucoup de place et nos parents pouvaient pas nous

1 donner l'éducation. C'est ça que j'ai haï mon
2 père, moi. Moi, je disais à mon père je veux pas
3 que personne d'autre me donne des enseignements.
4 Je veux que toi, tu me donnes des enseignements.
5 Il m'a dit carrément c'est pas plus... ce sera plus
6 moi qui te donne l'éducation, ça va être d'autres.

7 Aujourd'hui, nos jeunes, on dirait qu'ils ont
8 plus le droit de donner l'éducation à nos jeunes,
9 les jeunes aujourd'hui. Les jeunes, ils vont
10 utiliser les Services sociaux. Si tu me frappe...
11 ils vont dire ça à ses parents, c'est pas... je
12 veux dire services sociaux. Comme ça, les jeunes
13 parents, ils donnent l'éducation. C'est à cause
14 des Services sociaux qui... ils ont peur, eux
15 autres aussi. On vit la peur encore aujourd'hui.
16 Les jeunes vivent la peur encore aujourd'hui.
17 L'autorité. Ça nous tue, ça. Ça tue les jeunes.
18 Puis c'est pour ça qu'on a besoin beaucoup de fonds
19 pour refaire revivre les jeunes, les jeunes
20 parents.

21 Je vous ai parlé tout à l'heure la colère
22 qu'ils vivent après quand ils se font enlever leurs
23 enfants, la frustration qu'ils vivent. Que les
24 gens qui ont l'autorité, qu'ils fassent plus de
25 promesses. « Tu vas avoir tes enfants si tu vas en

1 thérapie. » C'est ça, des promesses. Des fausses
2 promesses à force.

3 Les jeunes, ils reviennent de thérapie. Ils
4 vont vivre la colère et la frustration.
5 (Inaudible). Le système est fait de même pour
6 caler plus encore ces jeunes-là.

7 Oui, j'ai de l'espoir encore, un jour, ça va
8 changer. Si on a assez de fonds pour aider ces
9 jeunes parents-là.

10 Ma recommandation, ce que je voulais faire,
11 c'est j'espère que je ferai pas des enregistrements
12 encore que vous faites. Il y en avait beaucoup qui
13 ont passé, les témoignages qu'ils ont faits, il y
14 en avait beaucoup. Ils veulent avoir un
15 changement.

16 C'est pour ça que je suis ici moi aussi, pour
17 la future génération de nos enfants, de nos petits-
18 enfants qui vont... c'est pour ça que je suis venu
19 ici.

20 Il faut que le gouvernement écoute un peu,
21 écoute ce qu'on a à dire, ce que j'ai envie de dire
22 aussi. C'est pas juste moi qui passe à la
23 Commission, il y en a plusieurs qui ont passé.
24 C'est le but pour la future génération.

25 Moi, ce que je voulais dire seulement, c'est

1 juste que je voulais remercier la Commission
2 pareil. Les efforts qu'ils font pour être écoutés.
3 Depuis quatre cents (400) ans qu'on en parle, on en
4 parle encore aujourd'hui.

5 Toutes les Autochtones qui ont passé, toutes
6 les gens qui ont passé, je les félicite, le courage
7 qu'ils ont eu, parce que c'est pas facile. Pour
8 moi, ç'a pas été facile de revivre ce qu'on a subi,
9 de regarder en avant qu'est-ce qu'ils vont subir
10 encore, nos gens. D'espérer les changements.
11 D'espérer qu'il y a plus d'écoute aussi. Le
12 respect, ça fait partie de notre cheminement.
13 C'est comme... c'est la même chose avec la
14 réconciliation, c'est important.

15 Il y a un Aîné qui m'avait dit une fois - si
16 t'as pas de pardon, tu vas toujours rester à la
17 même place, t'avances pas... Puis c'est vrai.
18 J'aurais pu encore haïr mon père si j'avais pas
19 pris le pardon. Ç'a été bénéfique pour moi, puis
20 ç'a été bénéfique pour mes parents aussi. Il faut
21 respecter nos parents. Et j'ai manqué de respect,
22 je suis capable de dire la vérité aujourd'hui,
23 qu'est-ce qui s'est passé vraiment.

24 Nous autres, on est là pour accueillir les
25 gens, les Autochtones sont accueillants. Puis

1 c'est quoi qu'on a en reconnaissance. On veut
2 juste avoir l'écoute. Qu'est-ce qui se passe
3 vraiment dans la communauté.

4 Il y a des maisons qui sont pourries. Moi, ça
5 fait cinquante ans que j'habite à la même maison.
6 Les rénovations coûtent cher, puis le Conseil, il
7 est pas là pour ça aussi. Quand on demande des
8 affaires au gouvernement, il y a pas d'argent -
9 partout. Comment veux-tu qu'on vive ce qu'on a
10 besoin d'élever de notre maison dans notre
11 communauté?

12 Moi, je pense toujours à la future génération.
13 Qu'est-ce qu'on va faire? Quand est-ce que le
14 gouvernement va changer? Des promesses
15 électorales.

16 J'ai fait mon devoir, je m'en vas voter pour le
17 mieux. Comme ça, toujours des promesses encore,
18 c'est juste des promesses. Moi, je voudrais juste
19 vous dire merci à chacun de vous autres. Je
20 voudrais remercier [REDACTED] ma compagne.
21 Megwetch. C'est bon, megwetch.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Megwetch. Je pense que je vais vous remercier
24 beaucoup, beaucoup, beaucoup d'avoir accepté de
25 partager avec nous. C'est important. Je pense que

1 je l'ai déjà dit. On veut, la Commission, faire
2 ressortir les problèmes, les difficultés, demander
3 à ceux qui ont des pouvoirs de changer des choses.
4 Le gouvernement, les autorités Autochtones aussi,
5 les leaders Autochtones, les gouvernements, de
6 travailler ensemble pour faire en sorte que les
7 Autochtones puissent avoir une écoute, une
8 meilleure qualité de vie, puis arriver à une
9 réconciliation, de faire diminuer le climat de
10 méfiance avec tout ce qui s'est passé
11 antérieurement dans... on se rend compte qu'il y a
12 une méfiance, qu'il y a un manque de confiance d'un
13 côté, chez les Autochtones, qu'il y a une
14 méconnaissance chez les Blancs.

15 Il faut dire que les Blancs (inaudible), qui
16 connaissent pas les réalités Autochtones. La
17 plupart des gens connaissent absolument rien, ont
18 des préjugés qui sont basés sur toutes sortes de
19 choses qui sont pas fondées. Alors, il va falloir
20 penser à faire une éducation chez les allochtones,
21 une formation chez les gens qui vont dans les
22 services publics. Souhaiter que les gens qui vont
23 travailler dans les communautés le fassent avec
24 intérêt et s'en aille pas à partir du moment où ils
25 commencent... vous avez mentionné que les gens

1 arrivent et quand ça commence à aller bien, qu'il y
2 a un climat de confiance qui se bâtit, les gens
3 commencent à connaître la communauté, bien, les
4 gens partent.

5 Alors, il faut essayer de faire en sorte qu'il
6 y ait plus de gens aussi des communautés
7 Autochtones qui aillent travailler... aillent se
8 former en service social, police, pour avoir des
9 policiers Autochtones, des travailleurs sociaux
10 Autochtones, des gens qui vies des communautés.
11 C'est tout à fait souhaitable. On va espérer, puis
12 ça, bien, il faut créer un climat qui va faire en
13 sorte que les jeunes sont... soient motivés pour
14 aller le faire, aller travailler et revenir. Hein?

15 Bien en tout cas, il y a toutes sortes de
16 choses, il y en a beaucoup, beaucoup, beaucoup.
17 Alors, je vous remercie beaucoup d'avoir partagé
18 avec nous, puis j'espère, comme je vous ai dit à
19 l'ajournement, je peux pas vous promettre qu'il va
20 y avoir des changements, mais ce que je peux vous
21 promettre, c'est que nous, on va dire qu'il faut
22 que ça change. Puis on fera pas rien que le dire,
23 on va l'écrire. Ça, je peux vous promettre ça.

24 Puis en espérant que effectivement, ça
25 s'améliore. J'ai pas de baguette magique. Je

1 pense que personne a une baguette magique, mais
2 s'il peut y avoir une bonne volonté. On sait que
3 ça va prendre du temps. Ça peut pas changer en
4 deux jours, mais si il y a une bonne volonté, puis
5 les gens font des efforts et ont le goût de
6 contribuer, puis de faire ensemble. Pas arriver
7 avec des beaux grands programmes et dire aux
8 Autochtones - bien voici, on a pensé pour vous.
9 Ça, ça devrait être bon. Non, le faire ensemble,
10 s'asseoir ensemble, voir les problèmes.

11 Puis être réalistes, puis dire oui, il y a des
12 problèmes, puis d'essayer d'entrevoir les
13 solutions. En tout cas, je pense tout haut. Moi,
14 c'est les souhaits que j'ai, puis j'espère que ça
15 va se faire.

16 En tout cas, je vais vous dire, monsieur
17 ██████████ que je vous remercie beaucoup d'être venu
18 partager avec nous et nous vous écoutons, nous vous
19 avons écouté, puis on va essayer de rapporter le
20 plus fidèlement possible ce qu'on a entendu.


21 Puis vous avez dit, il y a des gens qui ont eu
22 du courage, il y a d'autres personnes qui sont
23 venus, on les a entendues aussi. Puis tous
24 ensemble, bien, j'ai comme l'impression que ça
25 donne un portrait qui est pas mal complet de la

1 situation. Puis à partir des réalités, bien, il va
2 nous rester à espérer que les gens en autorité
3 fassent quelque chose.

4 Alors, merci beaucoup et je vous félicite de
5 prendre le temps de travailler dans votre
6 communauté. Je comprends que vous vous occupez des
7 gens qui ont été victimes des pensionnats. Vous
8 aidez dans ce sens-là là, puis je vous encourage à
9 continuer, puis d'aider les jeunes dans votre
10 communauté. C'est important.

11 Les Aînés, bien, ont une sagesse qui peut être
12 transmise aux jeunes, puis vous avez parlé beaucoup
13 de respect. Habituellement, je regarde
14 régulièrement le... ce qu'il y a écrit là, puis
15 vous voyez, il y a « respect » dans ce qu'il y a.
16 Il y a six autres enseignements qui sont là, qui
17 sont importants, puis je pense que c'est pas moi
18 qui l'a inventé. On l'a pris chez les Autochtones.
19 Alors, merci beaucoup.

20 Et vous avez pas de document à produire? Ça
21 va? Bon, bien, alors, bonne chance. Merci...

22 **M.**  :

23 Um-hum.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 D'être venu partager avec nous.

1 On va suspendre le temps de... c'est à trois heures
2 (3 h), le prochain témoignage, je pense, hein?

3 SUSPENSION

4 -----

5 REPRISE

6 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

7 La Commission reprend.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui. Alors, bonjour. Alors, nous reprenons la
10 partie publique des audiences. Alors, je vais
11 commencer par demander aux procureurs de
12 s'identifier pour les fins de l'enregistrement.

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC,**

14 **PROCUREUR POUR LA COMMISSION VIENS :**

15 Bonjour, Christian Leblanc, procureur en chef de la
16 Commission.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bienvenue, Me Leblanc.

19 **Me RAINBOW MILLER :**

20 Bonjour. Me Rainbow Miller pour Femmes Autochtones
21 du Québec.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Bienvenue, Me Miller.

24 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

25 Bonjour, Maxime Laganière pour le Directeur des

1 Poursuites Criminelles et Pénales.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Bienvenue, Me Laganière.

4 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

5 Bonjour, Jean-Nicolas Loisel pour le Service de
6 police de la Ville de Montréal.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Bienvenue, Me Loisel.

9 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

10 Bonjour. Me Marie-Paule Boucher pour la Procureure
11 générale du Québec.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bienvenue, Me Boucher.

14 **Me DENISE ROBILLARD :**

15 Et Denise Robillard pour la Procureure générale du
16 Québec.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bienvenue, Me Robillard.

19 Alors, Me Leblanc, je... peut-être avant
20 d'aller avec votre prochain témoin, je vous
21 demanderais peut-être de nous donner une idée du
22 programme de demain. C'est toujours bon autant
23 pour les gens qui nous suivent sur le site Internet
24 et pour les médias, c'est peut-être bon de les
25 informer, des fois, il y a des changements?

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 Effectivement. Il y en a eu d'ailleurs quelques-uns
3 cette semaine pour accommoder des témoins. Alors
4 demain, Monsieur le Commissaire, de neuf heures
5 (9 h) à neuf heures trente (9 h 30), il y aura des
6 dépôts de déclaration. On commence les audiences,
7 disons, avec témoins, à neuf heures trente (9 h 30)
8 avec monsieur Jacques Vicaire, qui est le Directeur
9 du Service de police de Lac-Simon. Ensuite, on
10 entendra un témoin citoyen pour environ trois
11 quarts d'heure, puis on terminera avec un petit
12 quinze minutes qui sera à huis clos avant le dîner.
13 Et l'après-midi se déroulera à huis clos, on entend
14 trois témoins dans trois récits distincts pour
15 lequel le huis clos est nécessaire.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Très bien. Alors, vous allez nous présenter votre
18 prochain témoin?

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20 Oui. Alors, je vous présente monsieur Laurent
21 Dyke. Monsieur Dyke est agent d'intervention en
22 itinérance au Service du SPVM. Et il témoignera
23 sur un sujet, en fait, qui est un peu la continuité
24 de ce qu'on a discuté ce matin. Il parlera de
25 l'équipe mobile de référence et d'intervention en

1 itinérance.

2 Alors, avant peut-être de procéder à son
3 assermentation, je vais déposer une pièce qui
4 émane... un document qui nous vient du Service de
5 police de la Ville de Montréal. C'est la
6 présentation, en fait, écrite de... du programme
7 qu'on appellera l'EMRII là, c'est l'acronyme pour...
8 je vais référer... « Équipe Mobile de Référence et
9 d'Intervention en Itinérance ». Donc, on utilisera
10 l'appellation « EMRII », donc, durant la
11 présentation. Alors, je vais déposer ce document-là
12 sur la cote P-738.

13 - PIÈCE COTÉE P-738 -

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Très bien.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

17 Voilà. Alors, on est prêts pour l'assermentation.

18 -----

19

20

21

22

23

24

25

1 Laurent Dyke
2 Agent d'intervention en itinérance, Équipe mobile de
3 référence et d'intervention en itinérance
4 Affirmation solennelle

5 -----

6 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

7 Merci.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Alors, monsieur Dyke, bienvenue. Il me fait
10 plaisir de vous accueillir.

11 **M. LAURENT DYKE :**

12 Merci.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 On va vous écouter avec attention.

15 **M. LAURENT DYKE :**

16 Merci.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

18 Alors... oui. Alors, Monsieur le Commissaire, ce
19 matin, vous avez eu... vous avez... on vous a
20 présenté de la preuve en matière d'itinérance
21 Autochtone. On vous a également déposé des
22 documents, de la preuve documentaire. On a parlé
23 de ratios d'emprisonnement pour non-paiement
24 d'amendes de... donc, de... également, de... le
25 portrait de la judiciarisation Autochtone. Et on a
26 également parlé d'alternatives policières et
27 judiciaires à la judiciarisation. Et à

1 l'intérieur, donc, quand on en a parlé des
2 alternatives, il a été abordé, mais très
3 rapidement... certaines pratiques policières
4 alternatives. Et la présentation de cet après-midi
5 s'inscrit exactement dans ce sujet-là en parlant de
6 l'EMRII.

7 Donc, agent Dyke, vous connaissez très bien le
8 sujet. Je vous ai présenté tantôt comme un agent
9 d'intervention en itinérance.

10 **M. LAURENT DYKE :**

11 Oui.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

13 Alors, je vous laisse... je vous porte le micro,
14 comme on dit, et je vous laisse présenter cette
15 initiative.

16 **M. LAURENT DYKE :**

17 Merci beaucoup. Alors, dans un premier temps,
18 merci de me recevoir ici aujourd'hui. Je voudrais
19 prendre le temps de vous faire un petit historique,
20 en fait, de l'équipe EMRII. Alors, si vous me
21 permettez, le EMRII, comme c'est dit, c'est
22 l'Équipe Mobile de Référence et d'Intervention en
23 Itinérance.

24 Ça part d'une initiative du SPVM en deux mille
25 neuf (2009). Cette initiative-là, elle est en fait

1 mise sur pied suite à des recommandations des
2 Droits de la personne parce que il y avait beaucoup
3 de judiciarisation auprès des personnes itinérantes
4 et on regardait spécifiquement à ce moment-là les
5 constats d'infraction qui avaient été émis. Et on
6 regardait aussi quel est le type d'interventions
7 que les policiers du Service de police faisaient
8 auprès des personnes itinérantes et qu'est-ce qui
9 pouvait être fait mieux que différemment? Est-ce
10 qu'on a été les seuls aussi à intervenir avec cette
11 clientèle-là?

12 Et ce qui en est ressorti, c'est qu'en fait,
13 on devait certainement s'inspirer d'une autre ville
14 nord-américaine qui est de San Diego et à San
15 Diego, eux, ils ont mis sur pied, en fait, une
16 équipe multidisciplinaire qui incluait des
17 policiers, mais aussi des gens de la santé, bon,
18 des psychologues, des médecins, des infirmières,
19 des travailleurs sociaux et tout ça. Et ç'a été
20 ramené à Montréal, mis à la saveur de la ville de
21 Montréal, évidemment, dans notre contexte, notre
22 climat, notre géographie et tout, et tout. Et
23 j'ai... je suis un des deux policiers fondateurs,
24 en fait, de l'équipe EMRII depuis deux mille neuf
25 (2009). Alors, j'y suis depuis le tout début, fait

1 que ça me permet aujourd'hui de venir voir et de
2 vous présenter aussi mon expérience là depuis le
3 tout début, et de... j'espère répondre à l'ensemble
4 de vos questions.

5 C'est quoi le moyen d'EMRII, en fait, ce qui
6 est vraiment important, là déjà en partant, EMRII,
7 c'est une équipe multidisciplinaire composées
8 d'intervenants de la santé et de policiers. Dans
9 mon auto-patrouille, je travaille au quotidien avec
10 quelqu'un de la santé, j'interviens pas seul,
11 j'interviens vraiment en duo et ça fait évidemment
12 une intervention qui est très différente de celles
13 qu'on retrouve traditionnellement avec les
14 policiers de première ligne.

15 En parlant de ça, je pense que c'est important
16 de dire que nous, on travaille pas en première
17 ligne, mais en urgence. Nous sommes une équipe qui
18 travaillons en deuxième ligne, pas en urgence.
19 Alors, on a le temps, parce que ce sont des suivis,
20 vu que c'est des cas complexes, qui nécessitent une
21 intervention de longue haleine. Des fois, c'est à
22 moyen, mais des fois, c'est à long terme et ça
23 nécessite, à ce moment-là, un recul pour bien
24 regarder l'ensemble de la situation et d'intervenir
25 au meilleur de nos connaissances, puis de trouver

1 des solutions, en fait, qui sont des fois parfois
2 pas très évidentes.

3 Alors, notre équipe c'est quoi? C'est la
4 majorité des interventions policières en lien avec
5 la clientèle en situation d'itinérance qui
6 nécessite pas toujours une prise en charge, hein?
7 C'est pas tous les itinérants de la ville de
8 Montréal qui ont besoin de l'équipe EMRII, hein?
9 On se le cachera pas. C'est une petite minorité de
10 ces personnes-là qui ont besoin de notre... de nos
11 services, de notre intervention particulière, parce
12 que ce sont des... en fait, des gens qui
13 nécessitent des soins particuliers des fois, des
14 attentions particulières, que ce soit santé, que ce
15 soit psychosocial, que ce soit judiciaire aussi, et
16 c'est là que l'équipe EMRII vient vraiment donner
17 toute sa force et sa raison d'être.

18 Alors, on est là pour trouver des solutions,
19 hein? Comme je disais tantôt, de partenaires
20 locaux avec l'expertise d'équipes sociales, mais
21 locales, ainsi que des équipes de santé locaux,
22 mais aussi avec le communautaire. Nous, on est en
23 deuxième ligne, mais on va toujours essayer de
24 trouver une solution pour éventuellement trouver...
25 en fait, de réinsérer la personne vers une

1 troisième ligne où est-ce que la personne va être
2 autonome, mais va pouvoir recevoir les services
3 d'une troisième ligne qui va être un organisme
4 communautaire principalement qui va pouvoir venir
5 la voir si il réside dans un logement ou s'il est
6 en CHSLD ou c'est en maison, en fait, dans les
7 accueils de famille, ou si la personne décide de
8 rester à la rue tout simplement, mais que on ait pu
9 régler autant que possible et de bien référer les
10 conditions de problématiques, bien, quelqu'un
11 puisse continuer à la voir, parce que c'est ça,
12 l'importance, en fait, c'est de garder un suivi
13 auprès de la personne.

14 Cependant, il y a des personnes, comme j'ai
15 mentionné, qui nécessitent une attention plus
16 particulière, hein? C'est vraiment notre lot de
17 clientèle à nous. Si je devais, en fait, l'imager,
18 si on parle d'un iceberg, on voit plus de cent, on
19 voit seulement que le dessus de l'iceberg et notre
20 clientèle, en fait, c'est vraiment celle qu'on ne
21 voit pas, parce que c'est celle qui est, en fait,
22 qui génère énormément d'appels au 9-1-1, mais que
23 les problématiques sont tellement grandes et des
24 fois importantes que on doit des fois prendre un
25 pas de recul et vraiment regarder l'ensemble de la

1 personne. On met au coeur de toutes nos
2 interventions la personne, parce que ce n'est pas
3 seulement qu'une intervention policière, ce sont
4 des interventions multidisciplinaires.

5 C'est quoi, l'offre de service qu'on peut
6 faire pour la personne? Bien, comme je mentionnais
7 tantôt, c'est un support pour toutes les questions
8 qui sont reliées aux interventions policières avec
9 la clientèle en situation d'itinérance, fait que
10 recherche de ressources, support dans
11 l'intervention policière.

12 Moi, je vais aller jusqu'à accompagner la
13 personne, par exemple, à la Cour municipale ou à la
14 Cour du Québec si la personne a des causes, en
15 fait, qui sont pendantes où est-ce qu'elle a besoin
16 d'un accompagnement pour parler avec les
17 procureurs, parler, en fait, de regarder quelles
18 sont les différentes situations, de voir... en
19 fait, aux meilleures conditions pour la personne.
20 Ça, c'est le travail qu'on va faire d'un aspect
21 judiciaire.

22 On va regarder aussi là de... on fait beaucoup
23 de prévention, hein? Plus je vois la personne,
24 plus je suis en mesure de faire de la prévention
25 policière auprès de cette personne-là, fait que de

1 lui donner évidemment les outils nécessaires pour
2 bien comprendre dans quel moment est-ce que ce...
3 elle se met dans une situation de vulnérabilité ou
4 elle s'expose à des interventions judiciaires?

5 Fait que plus je la vois, plus je suis en
6 mesure de faire ce travail-là, mais mon collègue de
7 la santé, il fait la même chose. Alors, c'est de
8 lui poser des questions, c'est de voir est-ce
9 qu'elle a déjà eu une équipe de suivi auparavant?
10 Est-ce qu'elle s'est désaffiliée à cette équipe de
11 suivi-là? Est-ce qu'elle ne se rappelle plus
12 qu'elle avait une équipe de suivi? Est-ce qu'elle
13 prend de la médication? Est-ce que elle a déjà eu
14 un diagnostic dans le passé? Bref, c'est faire un
15 tour, en fait, de la situation humaine et c'est
16 comme je vous disais tantôt, psychologique, sociale
17 et médicale de la personne qui souvent, va être une
18 grande partie de nos interventions.

19 La prise en charge de l'équipe EMRII, elle est
20 pour la plupart du temps volontaire. Alors, ça
21 aussi, il faut le comprendre, okay? On ne force
22 pas personne pour devenir un dossier EMRII. On a
23 vite réalisé que le tissage de liens et de
24 confiance avec la personne, pour certains
25 individus, ça va prendre du temps, et pour

1 d'autres, ça va être très rapide, mais toute notre
2 base d'intervention est vraiment mise sur le lien
3 de confiance qu'on va avoir avec la personne.

4 Et ça, c'est vraiment, on part de ça. Une
5 fois qu'on a atteint le lien de confiance avec la
6 personne, on est en mesure de lui offrir les
7 meilleurs services possibles pour elle et elle est
8 ouverte, en fait, à nous donner l'information qu'on
9 a de besoin pour bien la référer, puis bien
10 intervenir avec la personne.

11 Les objectifs d'intervention d'EMRII sont
12 quoi? Bien évidemment, c'est soutenir les
13 patrouilleurs et favoriser des actions policières
14 congruentes. Fait que c'est sûr que les policiers
15 de première ligne, c'est eux qui répondent aux
16 appels au 9-1-1. C'est eux qu'ils arrivent en
17 intervention, c'est eux qui doivent rapidement
18 trouver des solutions. Est-ce que dans leur coffre
19 à outils à eux, ils ont nécessairement toujours
20 tous les outils pour répondre aux besoins de la
21 personne? Des fois oui, des fois non, mais comme
22 je mentionnais tantôt, ce ne sont pas tous les
23 personnes itinérantes à Montréal qui nécessitent un
24 besoin d'EMRII.

25 Mais c'est le policier maintenant, avec la

1 formation qu'on a donné, avec évidemment le fait
2 qu'on soit là depuis deux mille neuf (2009), nous
3 connaît, connaît, en fait, les services qu'on peut
4 offrir et souvent, va se référer à nous, va nous
5 appeler, va nous référer quelqu'un et va savoir
6 jusqu'à où il ou elle peut référer la personne, et
7 à quel point il devrait, en fait, nous référer à
8 nous, EMRII, cette personne-là qui cause des appels
9 au 9-1-1 ou qui semble tout simplement très
10 vulnérable.

11 *Réduire les appels de première ligne et éviter*
12 *le phénomène des portes tournantes.* Bien, je vous
13 apprends rien que évidemment, quelqu'un qui est à
14 la rue, c'est quelqu'un, veut, veut pas, qui est
15 dans une situation de vulnérabilité, et aussi, qui
16 est souvent dans un aspect de survie, hein? Bien,
17 étant à la rue et en survie, bien, c'est sûr que
18 des fois, ils vont se mettre en situation de
19 vulnérabilité, comme je mentionnais, avec la
20 consommation d'alcool, la consommation de drogues,
21 ou de simplement, en fait, de... d'être capables de
22 trouver un endroit qui est plus, t'sé, qui est plus
23 propice à elles pour juste avoir un endroit, t'sé,
24 calme, puis des fois, bon, évidemment, il y a comme
25 une espèce de brisure, là, de territoire, fait que

1 c'est sûr que ça génère des appels.

2 Des fois, il y a des conflits à la rue et ça,
3 les policiers de première ligne, bien évidemment,
4 ils répondent à ça, puis l'objectif, en deux mille
5 neuf (2009), du Service de police de la Ville de
6 Montréal était de réduire les appels au 9-1-1 à
7 répétition pour des personnes qui étaient en
8 situation d'itinérance. Parce que c'est sûr que si
9 on doit répondre quatre, cinq, six, sept fois pour
10 la même personne pour le même coin de rue, bien,
11 c'est clair qu'au bout d'un certain temps, peut-
12 être qu'on va commencer à manquer d'outils, comme
13 j'ai mentionné, à bien répondre à cet appel-là.

14 Pourquoi? C'est pas parce que le policier ne
15 sait pas quoi faire, c'est juste qu'à un moment
16 donné, peut-être la complexité, en fait, du dossier
17 ou de... ou des problématiques de la personne est
18 vraiment tellement grande que ça nécessite une
19 deuxième ligne comme la nôtre ou même une troisième
20 ligne vers où éventuellement on veut référer la
21 personne.

22 *Améliorer la qualité de vie des personnes en*
23 *situation d'itinérance et indirectement diminuer*
24 *les tensions provenant des problèmes de*
25 *cohabitation.* C'est sûr que nous, avec le travail

1 au quotidien qu'on fait, moi je peux voir une
2 personne à tous les jours pendant des mois. Des
3 fois, évidemment, c'est juste parce que ça
4 nécessite évidemment ce type d'intervention-là.
5 Des fois, c'est sporadique, des fois, c'est une
6 fois par semaine, une fois par mois. Ça dépend
7 évidemment de chaque individu et du type
8 d'intervention qu'on veut faire avec la personne,
9 mais c'est clair que si je la vois régulièrement,
10 bien, c'est sûr que je diminue, en fait, les appels
11 au 9-1-1, puis je diminue la tension qui... que la
12 personne a, parce que je lui offre un service au
13 quotidien, parce que j'arrive à rejoindre, en fait,
14 ses besoins, puis éventuellement, on est capables
15 de... d'éliminer un peu les tensions qu'il peut y
16 avoir ou les causes, en fait, pour lesquelles elle
17 se met dans une situation de vulnérabilité où
18 l'appel au 9-1-1 va rentrer à ce moment-là.

19 *Contribuer.* évidemment, EMRII contribue au
20 développement de l'expertise du SPVM. Depuis deux
21 mille neuf (2009), nous sommes une équipe de
22 référence, une équipe sur laquelle les policiers du
23 SPVM se... vont se référer, vont nous appeler pour
24 nous demander des conseils, mais aussi, même dans
25 la communauté. On se dit pas évidemment de savoir

1 tout, au contraire, on va vraiment pousser plus
2 dans le partenariat.

3 Depuis deux mille neuf (2009), on s'est
4 vraiment liés de partenaires avec tout le monde qui
5 travaille avec les personnes itinérantes de
6 Montréal et c'est dans cette communication-là, et
7 je pense que c'est là, pour nous, en fait, le
8 secret qui a fait en sorte qu'on a été capables de
9 régler beaucoup de dossiers, puis d'aider les gens
10 convenablement, ç'a été dans la communication avec
11 l'ensemble des partenaires qui travaillaient peut-
12 être des fois en huis clos avec cette personne-là
13 et que personne sait.

14 Alors, EMRII travaille sur le dossier, puis on
15 essaye de faire des choses, mais il y a un
16 duplicata, en fait, du même travail qui est fait
17 par d'autres, bien, on n'avancerait nulle part.
18 Alors, sur nous, la communication à d'autres
19 intervenants, bien on est en moyen, à ce moment-là,
20 de mieux travailler, mais tout le monde dans la
21 même direction.

22 *Le support afin d'orienter l'intervention*
23 *policière par des recommandations adaptées à la*
24 *situation.* Bien, c'est clair que il y a des
25 situations qui nécessitent certaines références et

1 même, certains agissements, hein? Si on prend, par
2 exemple, où est-ce que quelqu'un se met dans une
3 situation d'extrême vulnérabilité pour elle, bien
4 peut-être que ça va être nécessaire d'aller
5 chercher une ordonnance où est-ce qu'on va pouvoir
6 aller chercher... aller mieux donner des soins à
7 quelqu'un, mais on va le faire en collaboration
8 avec le système de la santé, par exemple.

9 Est-ce que cette personne-là est incarcérée à
10 multiples fois? Bien, on va aller la voir, peut-
11 être, en prison. On va adapter notre intervention,
12 on va aller la voir au parloir, on va essayer de
13 voir avec elle, avant sa sortie de prison, mais
14 c'est quoi qui l'attend à sa sortie? Ça, c'est ce
15 que EMRII va faire.

16 On va l'aider aussi si elle a besoin de soins.
17 Est-ce qu'elle est en mesure de remplir un document
18 de référence et de se rendre vers un spécialiste?
19 C'est extrêmement compliqué, c'est pas si évident
20 que ça. Bien, l'équipe EMRII, la partie santé, les
21 professionnels de santé qui travaillent avec nous,
22 vont eux l'aider et la conseiller et aussi
23 s'assurer du suivi pour un expert qui va être
24 bénéfique pour cette personne-là. C'est ce que
25 EMRII va faire à ce moment-là dans un contexte là

1 de personne qui est à la rue.

2 *Élaborer un plan de réponses personnalisées.*

3 Chaque individu, chaque être humain est très
4 différent l'un de l'autre. On n'a pas deux cas
5 semblables. C'est sûr qu'on retrouve, dans notre
6 *caseload*, si vous me permettez l'expression, des
7 similitudes, en fait, dans les problématiques, mais
8 chaque personne est très différente et a besoin
9 d'une intervention plus adaptée, mais ça, ça
10 nécessite du temps. Et ça nécessite aussi de pas
11 être pressé et de... des fois, d'être résilient et
12 de dire - bien aujourd'hui, c'est pas la meilleure
13 journée pour cette personne-là et on devra revenir
14 la voir demain ou après-demain, mais c'est dans ce
15 type d'intervention-là que EMRII va travailler,
16 hein? On peut pas forcer la personne si
17 aujourd'hui, elle ne veut pas, par exemple, je le
18 sais pas, aller en désintox, bien, à ce moment-là,
19 tout le monde sait très bien que forcer quelqu'un
20 en désintox, si elle est pas prête à faire cet
21 effort-là, ça fonctionnera pas, c'est un échec à ce
22 moment-là. Mais est-ce qu'on peut travailler vers
23 ultimement ce but-là? Oui, on peut le faire, mais
24 il faut y aller à la vitesse de la personne qui est
25 prêt à le faire tout simplement.

1 *Sensibiliser les partenaires externes aux*
2 *enjeux reliés à la protection du public, la gestion*
3 *de l'espace public, les problèmes de cohabitation.*
4 Bien, c'est sûr que nous, on travaille bien
5 évidemment dans un contexte urbain où est-ce que
6 évidemment, il y a beaucoup de personnes, où est-ce
7 que les coins de rue sont bondés, où est-ce qu'il y
8 a du trafic, où est-ce qu'il y a... bon, beaucoup
9 de personnes et la population est très, très
10 présente. Bien, c'est de travailler dans ce
11 contexte-là.

12 On a des ressources qui sont utilisées à
13 Montréal par évidemment l'ensemble de la population
14 itinérante. Par exemple, si je prends, par
15 exemple, les refuges, bien, les refuges sont
16 occupés maintenant, hein, à l'année longue. C'est
17 pas vrai de penser que les refuges sont vides l'été
18 et remplis seulement que l'hiver. Le taux
19 d'occupation, il est presque plein en tout temps de
20 l'année.

21 Alors, il faut travailler dans ce contexte-là
22 aussi, il faut trouver des solutions si on a
23 quelqu'un qui nécessite un endroit où aller, mais
24 que tous les refuges sont complets, bien, il faut
25 trouver une solution à ça. Alors, c'est ce que

1 EMRII va faire, hein? On va travailler, mais avec
2 des partenaires. On n'est pas seuls évidemment, on
3 va essayer de trouver différentes pistes et des
4 fois, il faut aussi dire que des fois, on n'a pas
5 de solution, puis que... bien, la personne va
6 devoir rester à la rue, puis on va revenir le
7 lendemain ou le surlendemain, puis on va essayer de
8 continuer le travail qu'on fait avec la personne
9 aussi là. Puis il faut être capables d'être
10 résilients à certains moments, puis de dire, bien,
11 les services de police, puis... l'équipe EMRII n'a
12 pas toujours toutes les solutions pour toutes les
13 situations, là.

14 *Les moyens pour atteindre les objectifs.* Bien
15 évidemment c'est les suivis et l'accompagnement en
16 matière incitative, comme je mentionnais, variables
17 et ponctuels pour différentes démarches. Fait que
18 c'est sûr que l'éventail de choses qu'on va faire
19 avec la personne, elle est très grande. Ça peut
20 passer de juste l'accompagner pour sa carte
21 d'assurance-maladie à remplir les documents
22 nécessaires pour de l'aide sociale, parce c'est
23 faux de croire que toutes les personnes itinérantes
24 à Montréal reçoivent de l'aide sociale. En fait,
25 il y en a beaucoup qui ne reçoivent pas, parce que

1 ils n'ont pas de suivi avec l'aide sociale ou tout
2 simplement parce qu'ils sont incapables de
3 compléter le document, ou pour différentes raisons
4 que ça les intéresse pas de s'affilier, en fait, de
5 recevoir de l'argent.

6 Hein... les réponses sont multiples et les...
7 mais c'est ce que on va faire. Évidemment, les
8 rendez-vous *médicals*, comme j'ai mentionné tantôt,
9 c'est difficile d'avoir un rendez-vous avec un
10 expert. Bien, d'avoir un rendez-vous avec un
11 expert, puis de dire sans quatre mois, tel jour,
12 telle heure, il va devoir se présenter, quand la
13 personne a de la difficulté aujourd'hui de savoir
14 quel jour et quelle date qu'on est, c'est presque
15 impossible de lui demander de se présenter, voir un
16 neuropsychologue, par exemple, le quinze (15)
17 décembre de cette année. C'est presque voué à
18 l'échec.

19 Alors l'équipe EMRII, à ce moment-là, dans sa
20 prise en charge, va s'assurer du suivi, hein? On
21 va s'assurer quelques jours auparavant de trouver
22 la personne si elle est pas déjà en logement ou si
23 elle est pas dans un refuge, de préparer ce rendez-
24 vous-là, parce qu'on sait très bien que d'avoir, en
25 fait, ce rendez-vous-là est tellement important

1 pour la suite des choses qu'on veut faire en termes
2 de réinsertion pour cette personne-là. Fait que
3 quelques jours auparavant, on va essayer de la
4 trouver, on va essayer de l'emmener dans un endroit
5 qui va être sécuritaire, où est-ce qu'elle va être
6 sobre, où est-ce que le rendez-vous médical va se
7 faire dans les règles d'art, où est-ce que la
8 personne va être volontaire à toujours y aller. Ça
9 c'est ce que l'équipe EMRII à ce moment-là va faire
10 dans ses démarches avec la personne.

11 *Concertation avec les différents partenaires*
12 *afin d'orienter les actions policières, présence à*
13 *la Cour, profilage judiciaire rédigé, agent de*
14 *probation, liens avec l'équipe médicale. Bien,*
15 c'est ce que je disais depuis le début, hein?
16 C'est toutes des choses dans lesquelles, je pense,
17 qu'il faut regarder, c'est du temps, mais si on
18 essaye d'aller plus vite que la personne, c'est un
19 peu voué à l'échec. Et tout le monde travaille de
20 concert.

21 C'est plus vrai, en fait, que le judiciaire et
22 le social et la santé peuvent travailler de façon
23 isolée. Nous, on prouve le contraire, en fait, en
24 ayant des collègues, en ayant, moi, mes collègues,
25 en fait, de la santé avec moi au quotidien, que au

1 contraire, travailler ensemble fait en sorte que
2 nous sommes une équipe beaucoup plus efficace,
3 parce que quand j'interviens avec la personne, j'ai
4 tout de suite le profil judiciaire de la personne
5 et ma collègue ou mon collègue a tout de suite le
6 profil santé de la personne. Et on peut, de façon
7 concertée, trouver des solutions qui vont être, en
8 fait, qui vont s'adapter pour les deux champs, en
9 fait, pour lesquels la personne, souvent, se met
10 dans une situation de vulnérabilité. Fait que ça,
11 pour nous là, c'est... ç'a été prouvé depuis deux
12 mille neuf (2009) que c'est vraiment gagnant de
13 faire des interventions de ce type-là à ce moment-
14 là.

15 *Les endroits où EMRII intervient.* Bien, je
16 mentionnais tantôt, hein, on va en prison dans les
17 endroits *carcéral*s, mais on va dans les centres
18 hospitaliers évidemment, on va voir la personne, on
19 les réfère là. Dans le processus judiciaire, bien,
20 on fait l'accompagnement, comme je vous disais
21 tantôt aussi à la Cour, on va voir les agents de
22 probation. On s'assure que la personne,
23 évidemment, si elle a eu, en fait, un jugement,
24 bien, qu'elle continue, puis qu'elle comprenne ç'a
25 été quoi, les conditions qui ont été imposées, puis

1 qu'elle les respecte. Puis c'est dans notre suivi
2 que on... que moi, comme policier, bien, je me dois
3 à ce moment-là de répéter, en fait, les conditions
4 à la personne, s'assurer que... qu'elle les...
5 t'sé, que... qu'elle se conforme à ça, mais c'est
6 aussi, en fait, de prévenir de la judiciarisation,
7 c'est de s'assurer que la personne ne recevra pas
8 de constats d'infraction. C'est pas garant, mais
9 ça aussi, quand on le fait, puis on travaille de
10 façon plus concertée avec la personne, bien
11 évidemment, ça finit par être positif, parce que la
12 personne, elle a compris les conditions pour
13 lesquelles le judiciaire lui a données, puis elle
14 se met plus dans ces situations de vulnérabilité-
15 là.

16 Il faut pas oublier une chose, c'est un être
17 humain. Tout le monde a droit à... tout le monde a
18 droit, en fait, de faire une erreur, fait que ça
19 veut pas dire que parce que aujourd'hui, j'ai
20 réussi à donner des conditions qui sont appropriées
21 pour la personne, que elle les brisera pas dans
22 trois mois, puis dans quatre mois, mais l'échec ou,
23 en fait, la... si vous me permettez, c'est peut-
24 être pas l'échec, mais la bifurcation de la ligne,
25 hein, ou du tracé qu'on aurait pris pour cette

1 personne-là, même si des fois, on prend plus à
2 droite ou à gauche, bien on peut toujours revenir
3 sur ce chemin-là. Le... la personne avec qui on
4 travaille, bien, il faut se dire déjà d'avance que
5 ça se peut, en fait, que ça aille pas bien dans
6 trois, quatre mois, mais c'est correct, le fait
7 qu'on ait un suivi plus serré avec la personne,
8 bien, on est capables de la ramener plus
9 rapidement, puis pas la laisser, en fait, partir,
10 puis de se réaccumuler à ce moment-là des constats
11 ou d'autres peines d'incarcération qui vont faire
12 en sorte que tout sur lequel mes collègues de la
13 santé a travaillé, que ce soit du logement, que ce
14 soit une prise de médication, que ce soit toutes
15 ces choses-là, bien, que ça puisse continuer, parce
16 qu'on a réussi en fait à juste mettre la personne
17 sur le droit plus rapidement à ce moment-là.

18 C'est sûr que le milieu communautaire est
19 hyper important, hein? On va travailler avec eux,
20 que ce soit les partenaires au niveau des refuges,
21 que ce soit les centres de jour, que ce soit les
22 travailleurs de rue, tous ces gens-là sont
23 *primordials* et essentiels, en fait, dans une
24 réhabilitation, puis vers la troisième ligne ou
25 même la deuxième ligne, en fait, de la personne

1 avec qui on va travailler. Sans eux, c'est pas
2 possible, parce que EMRII, c'est une petite équipe.
3 Je l'ai pas mentionné, mais on est six policiers,
4 puis cinq personnes de la santé, puis on couvre
5 l'île de Montréal d'un bout à l'autre.

6 Alors, on peut pas penser suivre la personne
7 continuellement. Ce qu'on va faire, c'est un
8 travail pour vraiment essayer de redresser, puis de
9 référer rapidement avec tout, en fait, notre
10 expérience, puis surtout avec les liens qu'on a
11 dans différents milieux, mais après ça, on va
12 tendre à peut-être référer la personne vers la
13 troisième ligne que eux, à ce moment-là, vont
14 pouvoir faire des suivis, mais un peu moins
15 intensifs, mais quand même faire des suivis. Fait
16 que le milieu communautaire est hyper important,
17 parce que c'est eux qui vont prendre cette relève-
18 là, c'est pas nous. Mais sans eux là, si on disait
19 à la personne - bon bien, c'est beau, vous avez
20 votre médication... bon, vous êtes... c'est beau,
21 on a réglé tous vos dossiers à la Cour. Bien,
22 bonne chance... Bien, en fait, je crois pas qu'on
23 serait essentiels, puis je crois pas qu'on aurait
24 les résultats qu'on a aujourd'hui, en fait, fait
25 que c'est vraiment vers la troisième ligne qui est

1 vraiment importante.

2 La référence, comment est-ce que quelqu'un
3 devient un dossier EMRII? Ça, souvent, ça m'est
4 posé, parce que j'ai des personnes itinérantes qui
5 viennent me voir quand je patrouille à Montréal.
6 Si je suis arrêté au coin d'une rue, ils vont venir
7 me voir à mon véhicule, il me dit - bien, j'ai
8 entendu parler de vous, moi, je veux devenir un
9 client EMRII. Malheureusement, ça fonctionne pas
10 comme ça. Comme j'ai mentionné, on est une petite
11 équipe, puis on peut pas aider... on peut pas
12 suivre, en fait, faire l'intervention avec les
13 trois, quatre, cinq mille (5 000) itinérants qu'il
14 y a à Montréal, c'est pas possible.

15 La référence provient principalement des
16 patrouilleurs de première ligne. Il faut pas
17 oublier que le Service de police a mis sur pied
18 EMRII pour vraiment diminuer les appels au 9-1-1 à
19 récurrence pour ces personnes-là, mais en deux
20 mille dix-huit (2018), je dois dire que on a
21 beaucoup de références autant de la santé que même,
22 en fait, du processus judiciaire. On a des
23 avocats, on a des agents de probation, on a un peu
24 tout le monde, en fait, qui nous réfère des gens,
25 parce qu'ils le voient eux-mêmes que la personne

1 revient, revient et revient au même endroit
2 continuellement, et il y a rien qui semble
3 fonctionner à ce moment-là.

4 Fait que cette référence-là, on va la prendre.
5 C'est une décision qui est fait autant du côté
6 santé que policier dans notre équipe, parce qu'on
7 doit voir est-ce qu'il y a de la vulnérabilité? Ça
8 nous... ça me vient à vous parler des critères,
9 évidemment, pour devenir un dossier EMRII. Fait
10 qu'il faut que la personne soit itinérante ou à
11 risque de le devenir. Quand je dis « risque à le
12 devenir », la personne peut être dans un logement,
13 puis on est informés que elle va être évincée
14 rapidement de son logement, parce que bon, pour
15 différentes raisons, puis la personne est très
16 vulnérable, elle a... on suspecte déjà des
17 problématiques de santé mentale, par exemple, ou
18 des problématiques de... ou, t'sé, des
19 problématiques d'alcool ou de drogues, puis si la
20 personne se retrouve à la rue, on a déjà des appels
21 au 9-1-1 pour la personne à même son logement
22 présentement et dans une semaine, elle va être à la
23 rue, bien, on peut supposer que la personne, les
24 appels 9-1-1 vont peut-être juste se multiplier une
25 fois rendue à la rue, alors, on peut intervenir,

1 nous, de cette façon-là.

2 Évidemment, il faut que la personne ait des
3 facteurs de vulnérabilité. C'est sûr que la santé
4 mentale, elle est prédominante dans les facteurs de
5 vulnérabilité avec notre clientèle. La
6 toxicomanie, l'alcoolisme, la déficience
7 intellectuelle et le... évidemment, t'sé, le jeu,
8 les problématiques de jeu aussi sont très présents
9 avec notre clientèle.

10 Il faut que la personne génère des appels au
11 9-1-1, c'est notre raison d'être, c'est pour ça que
12 le SPVM a mis sur pied cette équipe-là, mais je
13 vous dirais que on regarde plus que ça, on regarde
14 est-ce que la vulnérabilité, elle est très grande?
15 Et c'est dans l'ensemble des critères qu'on va
16 prendre les décisions, à savoir est-ce qu'on peut
17 prendre cette personne-là comme client EMRII, ou
18 est-ce qu'on devrait plutôt la référer vers déjà
19 une troisième ligne qui va pouvoir avoir une prise
20 en charge?

21 Puis ça veut pas dire que on peut pas quand
22 même aller la voir à la rue et amener avec nous, par
23 exemple, des équipes de deuxième ligne de santé
24 mentale si on suspecte que c'est principalement des
25 problématiques de santé mentale déjà avec nous, puis

1 faire l'introduction, et que eux, ils puissent
2 prendre tout de suite charge, en fait, de la
3 personne, mais c'est notre travail, en fait, de bien
4 évaluer la situation et de... et d'agir en
5 conséquence. Ça, c'est EMRII.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Avez-vous des questions, Me Leblanc?

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

9 Oui. Oui, Monsieur le Commissaire.

10 Peut-être commencer par quelque chose de très terre
11 à terre. Donc, vous venez de mentionner onze
12 personnes, six policiers et cinq personnes du monde
13 de la santé?

14 **M. LAURENT DYKE :**

15 Oui.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

17 Peut-être nous expliquer comment vous êtes
18 organisés sur le plan pratique? Est-ce que...

19 **M. LAURENT DYKE :**

20 Oui.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

22 ... vous avez votre propre poste au bureau? Ou
23 vous êtes rattachés à un poste de police au centre-
24 ville, comment ça fonctionne?

25 **M. LAURENT DYKE :**

1 Tout à fait. Nous sommes maintenant, en fait, on
2 est postés au Centre opérationnel Sud, c'est nos
3 bureaux, c'est notre quartier général, si vous
4 voulez, si vous me permettez l'expression. Mon
5 travail, évidemment, se fait à la rue, hein, se
6 fait dans la rue. On va partir le matin, c'est
7 cinq policiers d'intervention, alors, sur le
8 terrain, et quatre personnes de la santé qui est
9 terrain aussi. Alors, deux travailleurs *socials*,
10 une... un infirmier, une infirmière, puis un
11 éducateur spécialisé.

12 La façon que ça se passe, c'est que on a... en
13 fait, on se bâtit un horaire avec des gens qu'on
14 veut voir durant cette période de temps-là et on va
15 les voir, soit que on doit faire des recherches à
16 la rue, parce qu'il est évident, quelqu'un qui est
17 itinérant n'a pas d'adresse, hein, ça va de soi,
18 mais on connaît des fois leur routine de vie,
19 alors, c'est en (inaudible), en regardant des
20 rapports policiers, en étudiant un peu, en fait,
21 les comportements, puis en regardant un peu leur
22 mode de vie au quotidien qu'on arrive à bien
23 discerner, en fait, peut-être le matin, il se tient
24 à tel coin de rue, l'après-midi, à tel autre
25 endroit, le soir, ailleurs.

1 Alors, c'est moi et mes collègues, on part, on
2 a un *caseload* et on tente d'aller voir ces
3 personnes-là avec lesquelles on a déjà des
4 démarches préétablies où est-ce qu'on doit, en
5 fait, voir ces personnes-là et faire des choses
6 durant le courant de la journée. Des fois, ça peut
7 être aussi banal que juste savoir comment elle va,
8 est-ce que le suivi qu'on lui avait demandé de
9 faire, elle l'a fait? Des fois, c'est parce que je
10 dois aller chercher la personne pour un suivi
11 médical. Alors, je dois m'assurer qu'elle ait
12 pris, bon, je l'amène faire un changement de linge,
13 prendre une douche, s'assurer que pour son suivi
14 médical, bien, qu'elle soit évidemment convenable
15 pour ça. Ça peut être aussi parce que on doit se
16 présenter à neuf heures (9 h) à la Cour.

17 Ça, c'est un peu... c'est toutes les
18 possibilités qu'on peut avoir dans une journée.
19 Des fois, c'était pour une première rencontre avec
20 la personne aussi, fait que de juste, d'aller dire
21 bonjour, de faire une première introduction, de lui
22 dire un peu c'est quoi notre offre de service,
23 parce qu'elle nous a été référée par des policiers,
24 alors, on doit aller s'introduire, puis de tisser
25 un premier lien de confiance. Des fois, ça va

1 aller très rapidement, des fois, ça peut durer deux
2 minutes, des fois, ça... on peut être une heure à
3 parler avec la personne et vite se rendre compte
4 que, bien, ce qu'on avait, en fait, sur papier
5 comme rapport policier, bien évidemment, c'est
6 encore plus inquiétant quand on rencontre la
7 personne à la rue.

8 Alors, on va devoir peut-être accélérer
9 davantage nos démarches qu'on voulait faire. Ou
10 peut-être que non, peut-être que la personne,
11 finalement, elle est très consciente, elle est
12 orientée dans le temps, elle sait très bien ce
13 qu'elle fait, mais elle a besoin d'un coup de main
14 juste pour une chose, puis à ce moment, on va
15 lui... on va essayer de l'aider par rapport à ça.
16 Fait que ça un peu, c'est notre quotidien.

17 Mais on se promène à travers l'île, alors, on
18 est trois véhicules, six... on est cinq policiers
19 sur la route comme j'ai mentionné, mais à travers
20 ça évidemment, il y en a qui sont à la Cour, il y
21 en a qui sont dans les centres hospitaliers pour
22 les rendez-vous, il y en a qui sont, en fait, dans
23 des transports pour peut-être une maison de
24 désintox. Bref, c'est très multifacettes, alors,
25 tout dépendant de ce qu'on a dans notre horaire,

1 bien évidemment, on va essayer de faire toutes ces
2 choses-là dans un cadre, là, de travail.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

4 Un autre question encore tout à fait terre à terre.
5 Est-ce que vous êtes... au niveau des policiers,
6 vous êtes habillés en constables, en policiers?

7 **M. LAURENT DYKE :**

8 Oui.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

10 Donc, vous portez l'uniforme de policiers. Êtes-
11 vous identifié d'une manière particulière qui
12 permet peut-être que les gens vous repèrent...?

13 **M. LAURENT DYKE :**

14 Tout à fait, en fait, nos... en fait, nos véhicules
15 sont identifiés « EMRII » sur le côté. On a fait
16 exprès pour que ça soit bien identifié EMRII au
17 tout début. La question s'était posée en deux
18 mille neuf (2009), à savoir est-ce qu'on devrait
19 être identifiés comme policiers en uniforme, comme
20 vous mentionnez, ou est-ce qu'on devrait être en
21 civil comme moi aujourd'hui, par exemple? Bien
22 évidemment, la transparence est la chose la plus
23 importante. Quand on est avec quelqu'un, il faut
24 pas que la personne se pose la question - est-ce
25 que c'est une police ou elle l'est pas? Est-ce

1 qu'il est là? Est-ce qu'il...? Bon, entre
2 guillemets, est-ce qu'il est un agent double? Est-
3 ce qu'il va me prendre dans le détour? Non, il
4 faut éliminer en fait toutes ces questionnements-
5 là. Alors, l'uniforme était vraiment important dès
6 le départ de porter pour pas qu'il y ait ce
7 questionnement-là.

8 Le véhicule de police, il est lettré comme
9 tous les autres véhicules de police de la Ville de
10 Montréal, par contre, la particularité, c'est que
11 on l'a bâti pour la clientèle. Alors, par exemple,
12 il y a pas de grille, en fait, qui sépare les
13 chauffeurs de la partie arrière. On a une
14 procédure plus spéciale où est-ce que quand on
15 transporte des gens, parce qu'on a besoin de faire
16 des démarches avec les gens, bien, il y a un
17 policier qui va s'asseoir à l'arrière, par exemple,
18 avec la personne, notre intervenant va être à
19 l'avant. On a un autre policier qui va conduire,
20 et cetera, mais on n'a pas voulu mettre une grille,
21 parce que c'est volontaire, nos démarches, hein?
22 On n'est pas dans une situation de détention ou de
23 judiciarisation, c'est pas du tout, en fait, ça.
24 Nous, on est vraiment dans un aspect de
25 volontarisme où est-ce que la personne veut de

1 l'aide. On lui a bien identifié l'aide qu'on peut
2 lui donner, puis elle est volontaire à vouloir le
3 faire ou pas.

4 Si elle veut pas le faire, bien évidemment, on
5 va utiliser d'autres choses, puis si la personne se
6 désorganise, par exemple, parce que c'est possible,
7 bien à ce moment-là, on va faire appel à nos
8 policiers que eux, ils ont un service... bien en
9 fait, qu'ils ont des véhicules qui sont adaptés
10 pour quelqu'un qui se désorganise, par exemple,
11 mais jusqu'à maintenant, les gens qui
12 volontairement décident de rentrer dans notre
13 véhicule, ça s'est toujours très, très bien passé.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

15 Et au niveau de... vous avez abordé un petit peu,
16 mais au niveau de l'horaire de travail, donc...

17 **M. LAURENT DYKE :**

18 Oui?

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20 Est-ce que les gens se...

21 **M. LAURENT DYKE :**

22 Oui.

23 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

24 C'est pas nécessairement du neuf (9) à cinq (5)
25 là...

1 **M. LAURENT DYKE :**

2 Oui.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

4 ... votre clientèle. Donc, est-ce que... parce que
5 vous êtes pas beaucoup. Il y en a qui sont de
6 garde de nuit, qui sont...

7 **M. LAURENT DYKE :**

8 En fait, non, parce que...

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

10 (Chevauchement).

11 **M. LAURENT DYKE :**

12 Oui. Excusez-moi. Ce qu'il faut pas oublier,
13 c'est que c'est un service, en fait, qui est offert
14 dans une optique de référence et d'intervention
15 avec beaucoup d'autres ressources. Si on regarde
16 les ressources de la santé, bien, c'est ouvert le
17 jour. Si je veux voir un médecin, c'est de jour
18 que je vais être en mesure de le voir. Si je veux
19 voir... si la personne a besoin d'une rencontre
20 avec un psychiatre, c'est principalement de jour.
21 Si la personne a besoin d'aller remplir ses
22 documents d'aide sociale, bien, l'aide sociale est
23 pas ouvert, hein, dépassé cinq heures (5 h), fait
24 que c'est de jour. Fait que la majorité, en fait,
25 des demandes que les gens vont nous faire, les

1 services qui sont offerts sont de jour. Alors,
2 notre horaire de travail, c'est vraiment de sept
3 heures (7 h) le matin jusqu'à peu près cinq (5),
4 six heures (6 h) le soir. On est plusieurs à
5 travailler dans cette plage horaire-là et c'est du
6 lundi au vendredi.

7 À l'extérieur de ça, bien on n'est pas tout
8 seuls. À Montréal, on a des équipes qui sont
9 différentes, alors, on a une équipe qui s'appelle
10 « ÉSUP », qui est... l'équipe ÉSUP, c'est un
11 policier, puis un intervenant social. Si jamais la
12 personne avait besoin d'aide à l'extérieur de nos
13 heures de travail à nous, cette équipe-là, si elle
14 est disponible, peut évidemment intervenir, peut
15 prendre des... t'sé, va être capable de pallier
16 temporairement à des demandes que la personne va
17 faire. Et nous, le lendemain, on... ils vont nous
18 écrire, ils vont nous faire un suivi, puis nous, le
19 lendemain matin, on a toujours une équipe qui
20 commence tôt, bien, on va pouvoir intervenir
21 rapidement, on va déplacer une autre intervention
22 pour peut-être plus s'attarder à celle-ci, puis on
23 va pouvoir intervenir avec la personne. Fait qu'il
24 y a pas de nécessité pour nous présentement, en
25 fait, d'avoir un horaire à l'extérieur de celle

1 qu'on a, parce qu'on arrive à rencontrer, en fait,
2 toutes les demandes de notre clientèle présentement
3 dans un horaire de lundi à vendredi, de jour en
4 fait principalement.

5 Lorsqu'on arrive dans les mesures de... plus
6 d'urgence, si je me permets le... plus là comme
7 exemple durant la période d'hiver, alors, quand on
8 a des grands froids, par exemple, quand il fait
9 moins trente (- 30), moins quarante (- 40), bien à
10 ce moment-là, on va extensionner nos heures de
11 travail pour être en mesure de donner un support,
12 bien, à nos partenaires, puis à mes collègues
13 policiers aussi qui, eux, doivent évidemment
14 s'assurer d'une sécurité auprès de cette personne-
15 là qui est vulnérable, qui est à la rue, qui en
16 période de grand froid, bien évidemment, on doit
17 insister davantage peut-être de rentrer à
18 l'intérieur, de, t'sé, de faire attention, d'être
19 plus dans un mode de sécurité pour la personne
20 qu'autre chose.

21 Fait que EMRII va être là. On est aussi
22 l'équipe qui va... qui a, en fait, qui a une
23 communication constante avec tous les refuges, puis
24 toutes les centres de jour, fait qu'on va connaître
25 rapidement où est-ce que c'est plein, ou est-ce

1 qu'il y a encore de la place de disponible, mais à
2 la Ville de Montréal, ils ont mis sur pied une
3 halte de chaleur, on a mis sur pied beaucoup de
4 choses, en fait, pour pallier justement à toujours
5 avoir de la place pour accommoder des gens en
6 période de grands froids. Fait que ça, EMRII va
7 être là pour s'ajuster en conséquence là évidemment
8 de... un peu de la météo, si vous me permettez là,
9 c'est un peu ça. On l'a fait durant cet été,
10 durant les chaleurs accablantes qu'on a eues aussi,
11 on s'est ajustés, on a fait de la distribution
12 d'eau.

13 Fait qu'EMRII, c'est vraiment une équipe
14 d'intervention pour les personnes vulnérables
15 itinérantes à Montréal et on va s'ajuster, là, par
16 rapport au besoin qui nous est demandés, là.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

18 Maintenant, bon, vous nous avez parlé du... d'ÉSUP,
19 de cette initiative-là. Donc, c'est quelque chose
20 qui est complémentaire à l'EMRII et aux policiers
21 qui sont en première ligne?

22 **M. LAURENT DYKE :**

23 Oui.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

25 Il existe également le... l'acronyme, je pense

1 c'est « RIC » ? Les patrouilleurs...

2 **M. LAURENT DYKE :**

3 Oui.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

5 RIC. Peut-être nous en parler, parce que c'est
6 aussi quelque chose qui est complémentaire tout en
7 étant un peu différent. Ça s'adresse pas
8 uniquement aux... ou en tout cas exclusivement aux
9 personnes en situation d'itinérance, mais il y a
10 quand même une connotation d'intervention d'urgence
11 en santé mentale?

12 **M. LAURENT DYKE :**

13 Oui.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

15 Alors, peut-être de nous en dresser peut-être un
16 petit portrait?

17 **M. LAURENT DYKE :**

18 Tout à fait. En fait, RIC, c'est la réponse aux
19 interventions de crise. C'est vraiment pour
20 quelqu'un qui est en... qui s'est mis dans une
21 situation de crise. C'est pas nécessairement une
22 personne itinérante. Ça peut être monsieur ou
23 madame qui est dans son... dans sa maison et qui
24 vient d'apprendre, par exemple, qu'un proche de sa
25 famille est décédé et va avoir une situation de

1 crise hors contrôle qui va nécessiter, en fait, un
2 type d'intervention qui va être très différente de
3 celles qu'on va peut-être être plus habitués à
4 faire. C'est les policiers.

5 Alors, sur chaque horaire de travail et sur
6 chaque groupe de travail, il y a au moins un
7 policier qui est formé pour intervenir différemment
8 avec une personne en situation de crise. Il y a un
9 mode de fonctionnement, il y a un mode d'approche
10 qui est différent. On va évidemment essayer de
11 trouver des alternatives où est-ce que on va être
12 beaucoup plus dans la protection, beaucoup plus
13 dans la parole, essayer de parler à la personne,
14 essayer de raisonner la personne, essayer de
15 trouver si on doit intervenir, mais de quelle façon
16 est-ce qu'on va intervenir... de prendre plus de
17 temps à cet appel-là, de peut-être prendre un
18 recul, de laisser la personne se... faire... avoir
19 sa crise, puis par la suite essayer de la calmer,
20 puis de déjà de prévoir, en fait, hein, on va avoir
21 le temps de prévoir le après.

22 Alors okay, est-ce qu'on fait venir déjà
23 l'ambulance? Est-ce qu'on fait déjà venir d'autres
24 proches de la famille, des amis, et cetera. Fait
25 que c'est vraiment un type d'intervention qui va

1 vraiment être différent, puis ça, c'est un policier
2 par quart de travail par équipe, en fait, sur...
3 dans toutes les postes de quartier de l'île de
4 Montréal qui est formé pour ça et qui va avoir
5 cette formation-là pour... mieux, en fait,
6 intervenir avec une personne qui se retrouve dans
7 cette situation-là.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

9 Et donc, ces policiers sont identifiés?

10 **M. LAURENT DYKE :**

11 Oui.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

13 Alors, ils sont...

14 **M. LAURENT DYKE :**

15 Oui. Ils sont identifiés.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

17 (Chevauchement).

18 **M. LAURENT DYKE :**

19 En fait, quand on se... s'inscrit au... en début de
20 quart de travail, le policier va être inscrit dans
21 nos logiciel et la répartition va être en mesure de
22 voir que dans tel véhicule, par exemple, bien, il y
23 a un policier qui est formé...

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

25 Formé dans ce type d'intervention là?

1 **M. LAURENT DYKE :**

2 Oui. Qui est formé, fait qu'ils vont privilégier
3 si c'est le type d'appel, ils vont privilégier à ce
4 moment-là ce véhicule-là pour répondre à cet appel-
5 là. Oui?

6 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

7 Maintenant, je vous ramène à EMRII. Je sais pas si
8 vous êtes en mesure de répondre à cette question-
9 là, mais c'est vraiment une approche qui est
10 différente de ce que les policiers de première
11 ligne sont habitués de faire?

12 **M. LAURENT DYKE :**

13 Oui.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

15 Donc, vous êtes complémentaires, vous êtes en
16 deuxième ligne. Vous avez parlé tantôt, au niveau
17 des types de référence, bien, ça peut être des
18 policiers de première ligne qui vous appellent,
19 parce qu'ils disent ça, on aurait besoin de l'EMRII
20 pour nous donner un coup de main dans ce dossier-
21 là. C'est quelqu'un qu'ils suivent déjà ou...

22 Donc, les policiers de première ligne sont
23 appelés à vous voir évoluer, à vous voir travailler
24 quand...

25 **M. LAURENT DYKE :**

1 Oui.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

3 ... vous arrivez, puis que vous intervenez. Est-ce
4 que... puis ça fait quand même plusieurs années que
5 vous existez, diriez-vous que l'existence de votre
6 équipe a eu un effet... a influencé la manière
7 d'intervenir? D'une façon générale là, des
8 policiers de première ligne, par observation, qui
9 vous ont vus peut-être opérer d'une manière
10 différente... Ça, c'est un peu général comme
11 question, mais je pense que vous comprenez ce que
12 je veux dire?

13 **M. LAURENT DYKE :**

14 Tout à fait. En fait, si vous me permettez, je
15 pense que quand on a débuté en deux mille neuf
16 (2009), ce type d'intervention-là était novateur.
17 On connaissait pas, on savait pas trop, en fait,
18 est-ce qu'on était dans la bonne direction en
19 incluant la santé et la police d'intervenir, en
20 fait, de concert pour une personne. Et le temps,
21 en fait, a un peu prouvé les choses.

22 Les policiers nous ont vus aller, ont vu qu'il
23 y avait des résultats, ont pu voir qu'il y avait un
24 type d'intervention, mais c'est un type
25 d'intervention qui est très différente d'une

1 intervention de première ligne d'urgence.

2 Alors, quand vous appelez le 9-1-1 et que vous
3 demandez un véhicule de police, bien évidemment,
4 les policiers qui vont arriver, ça se peut
5 qu'ils... ça fait trente secondes qu'ils étaient
6 sur un autre appel et là, ils doivent se diriger
7 vers ce type d'appel-là. Ils arrivent sur les
8 lieux, bien évidemment, ils vont rapidement prendre
9 conscience de la situation et tout ça, ils vont la
10 gérer, mais par la suite, ils sont maintenant en
11 mesure de dire - Oui, ça, ça va nécessiter une
12 intervention plus à longue haleine qui... on voit
13 que la personne, elle a plusieurs problématiques.
14 Elle a besoin d'aide dans différentes sphères de sa
15 vie.

16 Moi, comme policier de première ligne,
17 c'est... moi, je peux pas l'aider. En fait, je
18 peux pas lui donner toute l'aide qui est
19 nécessaire. Est-ce que les policiers, aujourd'hui,
20 sont en mesure de référer la personne? Absolument.
21 Ils le font. Ils accompagnent les gens vers
22 certaines ressources et ils vont... t'sé, ils vont
23 même les référer, ils vont appeler des intervenants
24 de rue, ils vont appeler UPS qu'on a à Montréal, en
25 fait, qui est une équipe psychosociale qui se

1 déplace, qui vont se présenter sur les lieux, puis
2 aider les policiers à prendre charge de différentes
3 situations, mais EMRII, c'est très différent.

4 Puis ils nous ont vus évoluer depuis des
5 années. On a débuté deux policiers sur la rue, moi
6 et une autre de mes collègues, et là, on est
7 rendus, en fait, six. Maintenant, ils connaissent
8 très bien notre offre de service, ils savent
9 rapidement quand c'est un dossier qui devrait être
10 référé à EMRII. Ils attendent pas le vingt-
11 cinquième appel, ils vont attendre le deuxième
12 appel, le troisième appel et ils vont nous la
13 référer à ce moment-là. Et c'est à nous, en fait,
14 comme équipe, de voir - Est-ce qu'on... est-ce que
15 c'est une bonne référence pour l'équipe EMRII?
16 Puis si ce l'est pas, comme je vous disais tantôt,
17 bien, on va être en mesure de la... nous, la
18 référer peut-être ailleurs à ce moment-là.

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20 En matière de références, vous nous avez donné
21 tantôt, vous avez dit bon, il y a des critères, il
22 faut que la personne, bon, les facteurs de...
23 vulnérabilité, puis tout ça. Vous êtes quand même
24 pas une grosse équipe, puis c'est...

25 **M. LAURENT DYKE :**

1 Non.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

3 C'est une grosse ville, Montréal, beaucoup de
4 population. Est-ce que ça vous arrive de...
5 d'évaluer un dossier, je comprends que vous avez
6 une référence qui peut venir de différentes
7 sources. Vous évaluez le dossier, une étude de
8 cas, on pourrait appeler ça comme ça?

9 **M. LAURENT DYKE :**

10 Oui.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

12 Et là, vous dites bon bien, oui, ça serait un ou
13 une... candidat, candidate qui cadrerait bien dans
14 notre modèle. Est-ce que ça vous arrive de devoir
15 soit la refuser ou ne pas la prendre en charge tout
16 de suite...

17 **M. LAURENT DYKE :**

18 Um-hum.

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20 Parce que vous êtes pleins, là, en termes de
21 capacité de gérer un certain nombre de dossiers?
22 Vous avez nécessairement une limite là?

23 **M. LAURENT DYKE :**

24 Tout à fait.

25 **M. LAURENT DYKE :**

1 Euh...

2 **M. LAURENT DYKE :**

3 Tout à fait.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

5 En termes de ressources. C'est un peu à ça que
6 ça... c'est pas une question de volonté là, une
7 question de ressources, est-ce qu'il y a des
8 moments dans l'année où vous auriez besoin d'être
9 une plus grosse équipe?

10 **M. LAURENT DYKE :**

11 Bien en fait, je pense que ça vient à dire est-ce
12 que on trie assez bien les... est-ce que tout le
13 monde rencontre nécessairement les critères de
14 base, en fait, de l'équipe EMRII? Je mentionnais
15 tantôt que à la création d'EMRII, on regardait
16 vraiment en priorité le nombre d'appels récurrents
17 au 9-1-1 pour cette personne-là. Et aujourd'hui,
18 on va regarder les appels récurrents, oui, mais on
19 va aussi regarder beaucoup plus, en fait, la
20 vulnérabilité de la personne.

21 Ce qu'on va faire dans l'exemple que vous
22 m'avez donné, c'est on va prioriser, on dira pas
23 non à cette personne-là, on va prendre le dossier.
24 Peut-être que on a un autre dossier pour lequel on
25 pourrait plus rapidement référer à la troisième

1 ligne, mais pour X raisons, bien, on voulait garder
2 encore sous l'aile d'EMRII, mais dû au contexte et
3 dû peut-être à l'urgence de ce nouveau dossier-là
4 qui vient d'arriver, bien, on va peut-être plus la
5 référer plus rapidement à la troisième ligne à ce
6 moment-là, mais on va prendre le dossier.

7 Parce qu'on comprend en deux mille dix-huit
8 (2018), l'importance de... d'intervenir rapidement.
9 Et quand je dis « intervenir rapidement », c'est
10 pas de forcer la personne, c'est de rapidement
11 aller vers la personne et lui offrir des services.
12 Et maintenant, en deux mille dix-huit (2018), je
13 suis beaucoup plus en mesure, avec mon expérience,
14 de dire bien, dans ce dossier-là, ça va nécessiter
15 tout de suite comme première intervention que
16 j'amène un médecin avec moi ou une infirmière. Ou
17 ça va nécessiter tout de suite qu'on aille chercher
18 une ordonnance à ce moment-là ou une évaluation
19 psychiatrique. Ou tout simplement bien, ça va
20 nécessiter un arrêt d'agir, parce que l'expérience
21 des neuf dernières années m'a... me permet
22 aujourd'hui de faire cette constatation-là.

23 Fait que on dirait pas non, parce que on veut
24 intervenir, hein, c'est la raison d'être, puis on
25 est tous sur l'équipe, en fait, on est toujours

1 prêts à aider, c'est un peu notre mandat comme
2 policiers, hein, c'est d'aider. Puis il y a des
3 gens, des fois, que on se dit oui, c'est... je
4 pense c'est plus pressant que d'autres à ce moment-
5 là.

6 Mais on est une petite équipe, vous avez tout
7 à fait raison. On a été... le Service a déjà
8 grossi, en fait, notre équipe dernièrement. On est
9 quand même six personnes. Étant donné... il faut
10 aussi donner la responsabilité à la première ligne,
11 puis à la troisième ligne, comme je mentionnais
12 tantôt. Les policiers, là, ils sont en mesure de
13 répondre à la majorité des appels qui concernent
14 les personnes itinérantes à Montréal, puis ils le
15 font très bien. Ils répondent à ces appels-là, ils
16 réfèrent les gens, ils les transportent, ils vont
17 faire beaucoup, beaucoup de choses, puis ça aussi,
18 ça évolue.

19 La formation policière, elle est pas du tout
20 la même aujourd'hui qu'elle l'était en deux mille
21 neuf (2009) quand on a commencé. Les jeunes
22 policiers arrivent avec déjà un bagage psychosocial
23 déjà de formation qui est beaucoup plus grande
24 qu'on avait peut-être auparavant. Ils sont allumés
25 sur différentes choses, puis même les policiers qui

1 sont là, qui ont beaucoup d'expérience, bien, ils
2 nous ont vus aller.

3 Puis aussi, le... les organismes
4 communautaires, puis les ressources que nous avons
5 en matière d'itinérance à Montréal, bien, elle a
6 doublé, en fait, elle est beaucoup importante
7 aujourd'hui qu'elle l'était auparavant, puis les
8 ressources sont beaucoup plus accessibles, puis la
9 communication elle est beaucoup plus présente
10 aujourd'hui, alors l'intégration de cette personne-
11 là vers de l'aide est beaucoup plus simple,
12 beaucoup plus facile, oui.

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

14 Est-ce que cette initiative, quand même, qui est,
15 comme vous dites, qui existe depuis deux mille neuf
16 (2009), on a parlé, bon, à l'intérieur du même
17 service, comment ça peut influencer le travail des
18 autres niveaux, est-ce que c'est un... est-ce que
19 vous êtes sollicités à l'extérieur de l'île de
20 Montréal pour peut-être diffuser un peu votre
21 modèle?

22 **M. LAURENT DYKE :**

23 On a eu, dans les...

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

25 Allez-y.

1 **M. LAURENT DYKE :**

2 On a eu, dans les dernières années, des demandes de
3 d'autres corps de police pour aller les rencontrer,
4 pour voir, en fait, notre modèle à nous. Je crois
5 que chaque ville doit s'inspirer, si elles ont à
6 les faire, un peu de leur contexte à eux, hein, la
7 saveur de leur propre ville et les besoins qu'ils
8 ont. Mais oui, on a été sollicités par d'autres
9 villes pas très loin de Montréal pour, en fait,
10 instaurer ce type de... d'intervention-là mixte, en
11 fait.

12 Puis l'importance, c'est de vraiment dire
13 quand c'est une intervention mixte. Ce n'est pas
14 que la responsabilité de la police, en fait,
15 d'intervenir seulement que les personnes en
16 situation d'itinérance. La responsabilité, elle
17 est partagée et le type d'intervention qu'on fait
18 rapidement, on le voit que dans certains cas, bien,
19 ça nécessite absolument mon collègue de la santé
20 avec moi, sinon, je suis pas efficace.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

22 Ça fonctionnerait pas?

23 **M. LAURENT DYKE :**

24 Non, je suis pas efficace du tout, en fait.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

1 Ça fait le tour...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oui?

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

5 De mes questions, Monsieur le Commissaire.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Me Miller? Avez-vous des questions?

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 Aucune question, Monsieur le Commissaire.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Pas de questions? Me Laganière?

12 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

13 Je n'aurai aucune question, je vous remercie
14 beaucoup.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Me Loiselles?

17 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

18 Oui, je vas avoir quelques questions.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Oui. Si vous voulez vous approcher?

21 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

22 Bonjour, monsieur Dyke.

23 **M. LAURENT DYKE :**

24 Bonjour.

25 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

1 Alors, vous savez que je suis un gars très terre à
2 terre. On va y aller encore plus à terre, à terre
3 que mon collègue Me Leblanc. Dans les faits là,
4 puis ça va peut-être toucher un peu le volet
5 recommandations, puis tout ça là.

6 **M. LAURENT DYKE :**

7 Um-hum.

8 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

9 Qu'est-ce que vous constatez à la Ville de Montréal
10 comme problème notamment dans l'offre de services
11 pour les policiers, là? T'sé, je comprends qu'il y
12 a des centres notamment de... il y a des places où
13 ce qu'il y a des gens vulnérables. Quand... vous
14 avez parlé du terme « vulnérable », ce qui englobe
15 autant l'itinérance que des gens qui sont pas en
16 itinérance, mais qui ont peut-être des problèmes de
17 boisson?

18 **M. LAURENT DYKE :**

19 Oui.

20 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

21 Ou qui ont peut-être des problèmes de comportements
22 aussi? (Inaudible) le terme « vulnérable ». Fait
23 qu'à Montréal, puis peut-être ça va... d'après moi,
24 ça va se refléter dans d'autres municipalités, puis
25 d'autres villes au Québec. Qu'est-ce que vous

1 constatez dans l'offre de services dans le milieu
2 communautaire, notamment des ressources que des
3 policiers amènent ces gens-là comme en après-midi,
4 je comprends qu'il y a des sources... des
5 ressources qui sont ouvertes...

6 **M. LAURENT DYKE :**

7 Um-hum.

8 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

9 Pour accueillir les gens vulnérables pour des
10 repas, pour de l'aide aussi, mais est-ce qu'il
11 existe un trou entre, à mettons, le midi, puis le
12 soir? Puis comment que ça se répercute dans le
13 travail des policiers, ça, cette...?

14 **M. LAURENT DYKE :**

15 Oui. En fait, on se trouve dans une impasse où est-
16 ce que les ressources de jour vont se terminer, en
17 fait, à une certaine heure, et l'accessibilité à une
18 ressource de soir va débiter beaucoup plus tard.
19 Alors, on a des fois un trois (3), quatre (4), cinq
20 heures (5 h) où est-ce que les gens doivent errer un
21 peu par eux-mêmes et essayer de trouver, en fait, de
22 trouver des solutions pour s'échapper soit du froid,
23 de la chaleur, et cetera, et cetera. Fait que c'est
24 sûr qu'on se retrouve avec un manque, en fait, je
25 vous dirais comme ressources à ce niveau-là.

1 Ça dépend toujours de la personne. Si je
2 prends l'exemple de quelqu'un qui est intoxiqué,
3 hein? Disons, il est allé au centre de jour, puis
4 le centre de jour a fermé, parce que bon, c'est
5 l'heure de la fermeture et la personne décide de
6 consommer un peu, mais elle ne peut pas avoir
7 accès, en fait, à un refuge le soir si elle est
8 intoxiquée, parce que la dangerosité de mettre
9 quelqu'un intoxiqué dans un dortoir avec quatre-
10 vingts (80) autres hommes, par exemple, bien, c'est
11 de mettre à risque, en fait, tout le monde. Alors,
12 la règle, c'est de dire non, la personne doit être
13 sobre, en fait, avant d'avoir un accès à ce type de
14 services-là.

15 Fait que là on n'a rien durant le jour pour
16 plusieurs personnes où est-ce qu'ils doivent, en
17 fait, ils sont un peu laissés à eux-mêmes et c'est
18 là qu'on retrouve beaucoup, en fait, des appels
19 9-1-1. C'est dans cette période de temps-là, parce
20 que ils vont se trouver... il va y avoir des
21 conflits, ils vont... des fois, ils vont faire des
22 crimes, ils vont faire différentes choses, ils vont
23 errer. Ils vont avoir des comportements qui sont
24 évidemment répréhensibles et tout ça, et c'est dans
25 ce laps de temps-là où est-ce que on n'a pas

1 personne. Oui, on a des travailleurs de rue qui
2 sont là, c'est clair, mais même ces travailleurs de
3 rue-là peuvent pas les amener nulle part, parce que
4 les ressources qui peuvent les accueillir le soir,
5 mais ne les accueillent pas si ils sont, en fait,
6 intoxiqués.

7 Alors, qu'est-ce qu'on fait? Bien évidemment,
8 ils arrivent à la porte, par exemple, je vous donne
9 un exemple, ils arrivent à la porte à dix-huit
10 heures (18 h). Bien, ils sont refusés. Ils se
11 font dire bien, vous devez... bien, aller prendre
12 une marche, organisez-vous, puis revenez plus tard
13 lorsque vous allez être un peu moins intoxiqués.
14 Mais entre-temps, si ils recommencent à boire ou si
15 ils ne sont pas assez, bien, si ils se découragent,
16 t'sé, on... si tu veux vraiment dormir à un moment
17 donné, si ça fait trois jours que on n'a pas dormi,
18 au bout d'un certain temps, bien, la survie, en
19 fait, elle embarque et c'est là que l'agressivité
20 va arriver, en fait, parce qu'on se fait refuser,
21 puis là, on est à bout de souffle, on a besoin d'un
22 endroit pour se reposer, mais on est intoxiqués.
23 Bien le « Non » fonctionne plus à ce moment-là et
24 c'est là que les appels 9-1-1 arrivent et c'est là
25 qu'il y a une demande de services de policiers,

1 c'est à ce moment-là.

2 Si on avait peut-être ce tremplin-là où est-ce
3 qu'il y avait une ressource qui permettrait aux
4 gens de rester à l'intérieur ou même, t'sé, de
5 recevoir des services, que ce soit pour se reposer.
6 Puis même s'ils étaient un peu intoxiqués, bien, ça
7 ferait toute la différence, mais l'intoxication
8 d'une personne versus l'intoxication d'une autre
9 personne, elle est très différente, hein? Entre
10 vous et moi là, je veux dire, moi, je peux prendre
11 deux bières et très bien, et vous, deux bières et
12 vous êtes non fonctionnels, on le sait pas.

13 Et c'est difficile pour l'intervenant à ce
14 moment-là d'intervenir avec quelqu'un qui est
15 intoxiqué. Des fois, il faut avoir plus de...
16 t'sé, plus d'habileté, il faut être en mesure de
17 pouvoir bien prendre en charge la personne, puis
18 des fois, c'est de concilier, puis il est où le
19 risque à ce moment-là, t'sé? On a d'autres
20 personnes qui sont là.

21 Puis les centres de jour, bien des fois, il y
22 en a, c'est des familles qui y vont, c'est des
23 mères qui... avec leur enfant qui ont besoin d'un
24 endroit pour aussi avoir des... t'sé, avoir des
25 soins, des ressources, mais si on a d'autres

1 personnes intoxiquées, on les mélange dans un
2 milieu qui est peut-être trop dangereux pour
3 l'ensemble de ces populations-là.

4 Fait que c'est un manque que nous avons, en
5 fait, présentement. Fait que on se retrouve à pas
6 être en mesure de bien référer la personne ou de
7 lui donner, en fait, un moment de répit là.

8 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

9 Puis aussi, dans le travail des policiers
10 quotidien, on comprend aussi, puis Open Door est
11 peut-être une des exceptions dans le sens où ils
12 prennent des gens qui sont agressifs, mais quand
13 même jusqu'à un certain niveau?

14 **M. LAURENT DYKE :**

15 Oui.

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17 Il y a beaucoup d'organismes aussi quand il y a un
18 certain niveau d'agressivité, qu'est-ce qui arrive
19 dans votre expérience à vous avec des personnes
20 vulnérables qui sont très agressives dans des
21 centres communautaires?

22 **M. LAURENT DYKE :**

23 Bien en fait, c'est... vous savez, il y a quand
24 même une limite à ce que un intervenant peut faire
25 et je pense qu'à un moment donné, même

1 l'intervenant ne doit pas se mettre à risque. Il
2 ne doit pas se mettre, en fait, en danger, puis
3 vous avez cité en fait Open Door qui est une
4 ressource, en fait, qui est vraiment, va venir
5 donner, en fait, de l'aide pour des personnes en
6 situation d'itinérance, qui ont vraiment une grande
7 tolérance, je vous dirais, dans le milieu, beaucoup
8 plus grande, je vous dirais, que la majorité des
9 gens.

10 Et même eux, des fois, ils font appel, en
11 fait, aux services policiers, à nous pour dire bien
12 écoutez, on a quelqu'un qui vient récurrent, qui
13 vient souvent, souvent, mais qui est tellement
14 intoxiqué que elle se désorganise ou elle devient
15 agressive, en fait, avec les intervenants, puis on
16 est obligés de la mettre dehors. Fait que cette
17 personne-là qui est mis dehors du dernier... de la
18 dernière ressource possible, bien, on fait quoi
19 avec cette personne-là? Si je la laisse dans la
20 rue, bien évidemment, je l'expose elle à une
21 situation de vulnérabilité. Et j'expose aussi la
22 population.

23 Mon travail de policier, c'est aussi de
24 protéger l'ensemble de la population, pas seulement
25 que la personne itinérante. Je dois autant, dans

1 mon travail, protéger la madame qui promène son
2 chien que le monsieur en cravates-habit qui va
3 travailler que la personne itinérante. Fait que
4 je... est-ce que je me dois nécessairement de
5 laisser quelqu'un qui décompense ou qui est
6 agressif à la rue juste parce que j'ai pas
7 d'endroit où l'amener? Bien non, il faut que je
8 trouve des solutions, mais des fois, j'en ai pas de
9 solution. Des fois, j'en ai pas d'endroit, en
10 fait, pour l'amener là.

11 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

12 On n'en a pas?

13 **M. LAURENT DYKE :**

14 Non.

15 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

16 Même à la Ville de Montréal où ce qu'on comprend
17 qu'il y a un centre de dégrisement notamment?

18 **M. LAURENT DYKE :**

19 Oui.

20 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

21 Je pense que ça avait déjà été expliqué ici, okay,
22 qu'il y a quand même des ressources quand même? On
23 se retrouve...

24 **M. LAURENT DYKE :**

25 Oui.

1 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

2 ... quand même avec un trou...

3 **M. LAURENT DYKE :**

4 Oui.

5 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

6 ... d'offres de services...

7 **M. LAURENT DYKE :**

8 Oui.

9 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

10 ... du milieu communautaire, même dans cette...?

11 **M. LAURENT DYKE :**

12 Bien en fait, il y a le Centre de dégrisement, le
13 Centre de dégrisement qui est en fait le seul
14 centre présentement à Montréal qui a la capacité de
15 faire une évaluation, là, de... d'alcoolisme ou de
16 toxicomanie, en fait, rapidement au téléphone avec
17 les policiers pour être capable d'établir est-ce
18 que la personne, elle est trop à risque de sevrage
19 ou pas? Est-ce qu'on peut amener la personne là et
20 de pas judiciariser la personne qui est
21 problématique à la rue. C'est une ressource qui
22 est fantastique, qui permet aux policiers, en fait,
23 une alternative, mais par contre, si la personne,
24 elle est trop à risque de sevrage, mais rapidement,
25 ce n'est plus, en fait, une option, okay, c'est

1 plus, en fait, une option, alors, on doit revenir à
2 ce que nous avons auparavant, c'était - est-ce que
3 je la détiens ou est-ce que je l'amène dans les...
4 dans un centre hospitalier?

5 Puis si je l'amène dans un centre hospitalier,
6 c'est parce que comme policier, je crains pour la
7 vie de la personne, je crains que cette personne-là
8 est tellement en sevrage ou est tellement à risque
9 qu'elle va se blesser et que sa vie peut être mise
10 en danger, alors, je me dois de l'amener dans un
11 centre hospitalier. Mais de l'amener dans un
12 centre hospitalier qui déborde déjà, c'est pas
13 toujours si évident que ça.

14 Alors ça, c'est une option que j'ai comme
15 policier, mais des fois, je n'ai pas le choix,
16 c'est ça que je dois prendre comme décision. Et ou
17 sinon, il y a d'autres décisions qui est de
18 prendre, bien, est-ce que je détiens la personne
19 pour sa sécurité et pour les autres... et lui
20 permettre à ce moment-là de dégriser à l'intérieur,
21 et par la suite, de la relâcher. Bien ça, c'est
22 une autre option que j'ai à Montréal.

23 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

24 Parfait. Peut-être aussi, puis ça va vous...
25 toucher plus le volet peut-être plus Autochtone et

1 tout ça. On avait parlé notamment de la cellule
2 familiale?

3 **M. LAURENT DYKE :**

4 Oui.

5 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

6 Votre expérience à vous...

7 **M. LAURENT DYKE :**

8 Oui.

9 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

10 Avec des intervenants du milieu Autochtones. Peut-
11 être expliquer, là, la cellule familiale, comment
12 vous avez vécu, vous, votre expérience...

13 **M. LAURENT DYKE :**

14 Oui.

15 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

16 À essayer d'aider les gens dans le cadre d'EMRII,
17 mais de nature Autochtone?

18 **M. LAURENT DYKE :**

19 Bien en fait, la particularité que nous on a
20 rencontrée, l'équipe EMRII avec certains clients
21 Autochtones que nous avons et Inuits, en fait,
22 parce que c'est les deux populations que nous
23 avons, en fait, à Montréal et avec lesquelles on a
24 eu... on a dû peut-être changer un peu notre mode
25 de fonctionnement un peu, c'est une cellule

1 familiale, hein?

2 C'est vraiment dans un contexte où est-ce que
3 on retrouve à Montréal plusieurs membres de la même
4 famille à la rue malheureusement. Et lorsqu'on
5 tente des fois d'aider une personne, bien, on...
6 des fois, la... le fait d'aider une personne, on
7 sent le... on sent souvent la pression des autres
8 membres de la famille d'aider l'ensemble de la
9 famille ou de la... ou de laisser cette personne-là
10 qui nous tend la main avec sa propre famille.

11 Ce qui veut dire que bien, des fois, je sais
12 pas si vous comprenez dans notre contexte où est-ce
13 que trouver un logement à bas... en fait, à peu à
14 Montréal est très difficile. Et avec les... des
15 fois, avec les moyens qu'ils ont, mais des fois,
16 c'est de... des fois, on arrive à peine à trouver
17 un un et demi (1½) ou un deux et demi (2½), mais
18 c'est difficile de loger une famille complète, en
19 fait. Alors, si on tente d'aider une personne, mais
20 que la famille nous demande de... d'aider tout le
21 monde, c'est un peu difficile.

22 L'autre chose, c'est que des fois, bien, on a
23 besoin de l'aide de la famille pour aider cette
24 personne-là, mais ce qu'on s'est rendu compte,
25 c'est qu'on doit travailler, en fait, avec cette

1 communauté-là avec l'ensemble de la famille. On
2 peut pas travailler individuellement avec la
3 personne comme je travaillerais avec d'autres
4 personnes itinérantes à Montréal. Je dois vraiment
5 essayer d'inclure l'ensemble de la famille. Puis
6 ça c'est la particularité qu'on vit à Montréal avec
7 eux.

8 Ça fonctionne bien dans certains cas, puis
9 dans d'autres cas, c'est plus difficile. Puis les
10 ressources, encore une fois à Montréal, elles sont
11 pas assez grandes, elles sont pas très grandes pour
12 cette population-là, alors, c'est difficile de
13 pouvoir leur... les... de tous les aider, en fait.

14 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

15 Puis vous me contiez notamment un cas là ce midi,
16 peut-être même qu'on se préparait il y a peut-être
17 un mois, là, mais justement, des fois, on... vous
18 aidez une personne Autochtone que vous êtes en
19 train d'aider, vous avez trouvé un logement, puis
20 tout ça, mais comme sa famille, elle, reste à la
21 rue...

22 **M. LAURENT DYKE :**

23 Oui.

24 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

25 Elle va même quitter le programme...

1 **M. LAURENT DYKE :**

2 Oui.

3 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

4 Pour retrouver sa famille?

5 **M. LAURENT DYKE :**

6 Pour retrouver sa famille. Bien en fait, c'est un
7 cas qu'on a eu, c'est que on fait beaucoup de
8 démarches, mais le fait de quitter quelques membres
9 qui sont déjà à la rue, c'est, en fait, c'est
10 vraiment de les quitter complètement et pour eux,
11 ça, c'est pas convenable, en fait, c'est pas la
12 façon de faire. Ils veulent rester avec leurs
13 familles, je peux comprendre ça, mais des fois, les
14 besoins, comme je mentionnais tantôt, ils sont
15 volontaires.

16 Alors, quand j'ai seulement que une personne
17 qui me demande, en fait, de l'aide, bien, je peux
18 difficilement aider quatre personnes en même temps.
19 Alors, si j'aide une personne, puis que je suis
20 rendu à l'étape où est-ce que, bien, j'ai besoin
21 d'envoyer la personne ne désintox, par exemple,
22 mais ça, ça veut dire de quitter pendant six mois
23 ou plus, bien, c'est déjà arrivé, en fait, où est-
24 ce que cette personne-là a refusé, puis a préféré
25 rester à la rue, parce que elle voulait pas

1 quitter, en fait, le noyau familial, en fait, qui
2 était là, là.

3 Fait que c'est pas toutes les personnes que
4 nous avons qui sont comme ça, mais ce que moi je
5 perçois à Montréal, c'est que il va avoir des
6 personnes qui sont Autochtones et Inuits, ils vont
7 rester en groupes, ils vont reste en familles
8 comparativement à d'autres itinérants qui vont être
9 très solitaires, qui vont être juste pour eux, qui
10 vont... c'est un mode de survie unique
11 comparativement à des personnes Autochtones ou
12 Inuits qui, eux, vont être ensemble tout le temps,
13 tout le temps, tout le temps. Fait que c'est
14 vraiment... c'est plus difficile pour nous
15 d'intervenir à ce moment-là.

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17 Puis alors, une dernière question tout le temps
18 dans le cadre plus pratique de vos interventions
19 auprès des personnes vulnérables, est-ce que ça
20 vous arrive des fois de voir des gens à la Ville de
21 Montréal là, des personnes vulnérables qui sont
22 couchées, endormies ou quoi que ce soit? Est-ce...
23 comment vous agissez, comme vous, comme policier
24 EMRII? Est-ce que vous passez tout droit, puis
25 vous arrêtez pas les voir ou vous allez vous

1 enquérir de la situation? Comment que ça se passe,
2 votre interaction avec cette personne-là? Comment
3 vous agissez à une personne qui est sous ivre ou
4 couchée sur le sol ou qui... une personne en
5 situation de (inaudible), comment elle est votre
6 approche, puis tout ça, puis est-ce que vous les
7 ignorez ou vous vous arrêtez quand même pour parler
8 un peu là?

9 **M. LAURENT DYKE :**

10 Bien, comme policier, hein, on a tous un mandat,
11 hein? C'est de servir et de protéger, fait qu'on
12 se doit à un moment donné, on peut pas juste passer
13 à côté de quelqu'un qui est allongé sur le trottoir
14 et pas aller la voir. Fait que dans mon travail
15 policier, c'est sûr que je vais m'arrêter, puis je
16 vais m'approcher de la personne, mais je le répète
17 - être à la rue, là, c'est un mode de survie, hein

18 Alors, on se... on essaye de rentrer dans un
19 mode où est-ce que on fait abstraction de tout ce
20 qui est alentour de nous, puis on essaye d'être
21 seulement unique et quand la personne est allongée
22 à terre, bien, comme policier, je dois m'assurer -
23 est-ce qu'elle respire? Elle est-tu inconsciente?
24 Est-ce qu'elle est blessée? Puis il y a juste
25 personne qui va la voir? Fait quand je m'approche,

1 en fait, c'est un peu la question que vous voulez
2 poser...

3 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

4 Um-hum.

5 **M. LAURENT DYKE :**

6 Ou que vous me posez, c'est quand je m'approche,
7 c'est sûr que je fais attention, hein? J'ai... on
8 a été formés, en fait, on se doit d'avoir une
9 approche qui est différente, peut-être, parce que
10 d'un, je suis armé; de deux, je connais pas la
11 réaction de la personne. Si elle dort ou elle est
12 fortement intoxiquée, bien, de vous faire réveiller
13 en plein milieu de la nuit là, ça se peut que vous
14 réagissiez un peu rapidement, peut-être même
15 explosif, vous allez peut-être être même très fâché
16 que je vous ait réveillé, bien, c'est la même chose
17 pour la personne itinérante à la rue, là.

18 Alors, je dois avoir une approche qui est très
19 différente. Peut-être que je vais taper fort des
20 mains, peut-être que je vais hausser le ton un peu
21 plus, mais c'est parce que je dois aller au-delà du
22 son ambiant, hein? Je dois aller au-delà du bruit
23 ambiant de la rue... Sainte-Catherine, là, c'est
24 bruyant là, fait que si je veux réveiller la
25 personne ou m'assurer qu'elle m'entend, bien, j'ai

1 pas le choix de parler plus fort. Peut-être même
2 si elle me répond pas ou j'ai pas de contact
3 visuel, bien, peut-être que je vais être obligé de
4 lui taper dans les talons à ce moment-là des pieds
5 pour m'assurer que okay, est-ce qu'elle sait que je
6 suis là? Est-ce qu'elle se réveille?

7 Puis si ça, ça fonctionne pas, bien à ce
8 moment-là, je vais devoir m'approcher, mais je vais
9 le faire de façon sécuritaire et efficace, mais
10 c'est... on y va progressivement, le but n'étant
11 pas de réveiller la personne pour qu'elle sursaute,
12 puis qu'elle soit extrêmement fâchée, parce que je
13 le sais pas comment qu'elle va réagir, mais le but,
14 c'est toujours de m'assurer, bien, elle est dans
15 quelle condition, cette personne-là? Puis si on
16 passe toujours à côté, puis il y a jamais personne
17 qui s'arrête pour la voir, bien, je fais pas mon
18 travail, en fait, là, ça se peut que cette
19 personne-là soit vraiment, vraiment démunie, là,
20 puis qu'elle a besoin d'aide, mais il faut le faire
21 de façon sécuritaire.

22 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

23 Et pour vous, travailler avec des personnes
24 vulnérables comme ça, est-ce que justement, pour un
25 policier, s'approcher et s'accroupir, puis aller

1 lui toucher l'épaule, c'est une personne qui est
2 soit en boisson ou vulnérable, est-ce que c'est une
3 bonne technique? Ou vous vous mettez à risque?

4 **M. LAURENT DYKE :**

5 Non, on se met à risque. Je suis armé, je peux pas
6 me permettre, en fait, de me mettre dans cette
7 situation-là de vulnérabilité avec la personne. Je
8 la connais pas, je le sais pas comment est-ce
9 qu'elle va réagir quand je vais la réveiller. Ça,
10 c'est si... si elle se réveille pas, c'est pas un
11 problème, mais à ce moment-là, je peux passer à la
12 prochaine étape qui va être de lui prodiguer des
13 soins, d'appeler 9-1-1, bien en fait, Urgences-
14 santé, et cetera, et cetera. Mais avant d'arriver
15 à cette étape-là, il faut que je m'assure que la
16 personne comprenne que je suis là, mais j'irai pas
17 m'accroupir à côté de sa tête, puis la réveiller de
18 cette façon-là, là, c'est jamais... non, ça se fera
19 pas comme ça, c'est impossible.

20 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

21 Parfait. J'ai pas d'autres questions.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Très bien. Vous... ça fait le tour?

24 Oh, excusez... Me Boucher, Me Robillard?

25 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

1 Aucune question, merci.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Me Robillard?

4 **Me DENISE ROBILLARD :**

5 Merci pour votre travail.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Okay. Ça fait le tour? Alors, merci beaucoup.

8 **M. LAURENT DYKE :**

9 Merci à vous.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Bien, merci d'être venu partager avec nous. On
12 comprend que il y a plusieurs organismes qui
13 s'occupent de l'itinérance ou des besoins qu'il y a
14 là.

15 **M. LAURENT DYKE :**

16 Oui.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Et ça vient ajouter aux outils dont on a entendu
19 parler. On va vous souhaiter que tout aille bien.
20 L'équipe est quand même réduite pour une île comme
21 Montréal.

22 **M. LAURENT DYKE :**

23 Oui, mais on se débrouille quand même très bien, je
24 vous dirais.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Oui.

2 **M. LAURENT DYKE :**

3 Ça...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Avez-vous un personnel de soutien avec...? Je
6 comprends que vous êtes au Centre opérationnel Sud,
7 mais j'imagine que vous avez des gens qui prennent
8 des notes, qui...

9 **M. LAURENT DYKE :**

10 Oui oui oui oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 ... (inaudible)?

13 **M. LAURENT DYKE :**

14 Bien en fait, on a quand même une coordonnatrice
15 santé, une coordonnatrice policière, en fait, qui
16 est chez nous, qui va... tous les dossiers, les
17 références, en fait, qui nous sont envoyés, c'est
18 eux qui les prennent en premier, qui les évaluent,
19 qui font les critères. Mais on travaille pas seuls,
20 hein? On est vraiment... c'est vraiment un travail
21 d'équipe là sur l'ensemble du personnel, là, je vous
22 dirais là.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Bon, c'est intégré?

25 **M. LAURENT DYKE :**

1 Oui, tout à fait.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Merci beaucoup.

4 **M. LAURENT DYKE :**

5 Merci à vous.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Et bon succès. Alors...

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

9 Ça complète.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 On ajourne demain, neuf heures (9 h)?

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

13 Oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Et je comprends que dans l'après-midi demain, c'est
16 à huis clos?

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

18 C'est à huis clos demain.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Peut-être les quinze dernières minutes de l'avant-
21 midi là?

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

23 Oui, c'est exact.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Okay.

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 C'est exact.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bon. Alors, bonne fin de journée.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

6 Bonne fin de journée.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Bonne soirée, à demain.

9

10 AJOURNEMENT DE L'AUDITION.

11 -----

12

13

14 Je soussignée, MONIQUE J. LE CLERC, sténographe
15 officielle bilingue, certifiée sous mon serment
16 d'office que les pages qui précèdent sont la
17 transcription exacte et fidèle des enregistrements
18 soumis, faits hors de mon contrôle, selon la qualité
19 desdits enregistrements, au meilleur de ma
20 connaissance et de mon habileté. Le tout selon la
21 loi.

22

23

24

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ :



25

26

27

28

MONIQUE J. LE CLERC, o.c.r.
Sténographe Officielle Bilingue.